

IGE+XAO

Société Anonyme au capital de 5 497 030 euros

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac

31770 COLOMIERS

338 514 987 RCS Toulouse

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TABLE DES MATIERES

I.	ATTESTATION DE L'EMETTEUR.....	- 4 -
II.	COMPTES ANNUELS CONSOLIDES	- 5 -
	A. BILAN CONSOLIDE	- 5 -
	B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	- 6 -
	C. ETAT DU RESULTAT GLOBAL	- 7 -
	D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	- 7 -
	E. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	- 8 -
	F. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	- 9 -
III.	COMPTES SOCIAUX ETABLIS CONFORMEMENT AU REFERENTIEL FRANÇAIS.....	- 33 -
	A. BILAN SOCIAL	- 33 -
	B. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL.....	- 34 -
	C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	- 34 -
	D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	- 35 -
	E. NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	- 36 -
IV.	RAPPORT DE GESTION.....	- 51 -
	A. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DU GROUPE.....	- 51 -
	B. SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS DE LA SOCIETE IGE+XAO SA.....	- 56 -
	C. INFORMATIONS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE	- 57 -
	D. STRATEGIE ET TENDANCES ET POLITIQUE DE RISQUE	- 60 -
	E. CAPITAL SOCIAL ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	- 62 -
	F. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	- 73 -
	G. AUTRES INFORMATIONS	- 91 -
V.	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	- 95 -
VI.	RAPPORTS ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION.....	- 99 -
	A. RAPPORT SUR LES DELEGATIONS	- 99 -
	B. RAPPORT SUR LES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	- 99 -
VII.	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION. -	103
	A. INFORMATIONS GENERALES SUR LES SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION..	- 103 -
	B. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	- 105
	-	
VIII.	DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JANVIER 2017.....	- 111 -
	A. BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME	- 111 -
	B. OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET UTILISATION DES ACTIONS RACHETEES.....	- 113 -
	C. CADRE JURIDIQUE.....	- 113 -
	D. MODALITES	- 114 -
	E. REPARTITION DU CAPITAL	- 115 -
	F. EVENEMENTS RECENTS.....	- 115 -
	G. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION	- 116 -
IX.	RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	- 117 -

A.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	117 -
B.	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	119 -
X.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES.....	121 -
XI.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE IGE+XAO S.A.	124 -
XII.	MISE A DISPOSITION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	126 -

I. Attestation de l'émetteur

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 51 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Colomiers, le 2 décembre 2016

ALAIN DI CRESCENZO

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

II. Comptes annuels consolidés

A. Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Ecarts d'acquisition (Note 4)	2 777	2 878	2 953
Immobilisations incorporelles (Note 5)	380	418	361
Immobilisations corporelles (Note 6)	1 125	1 039	1 035
Impôts différés actifs (Note 18)	837	1 010	1 042
Titres mis en équivalence (Note 24)	424	315	--
Autres actifs non courants (Note 8)	181	192	278
Total actifs non courants	5 725	5 852	5 669
Clients et comptes rattachés (Note 9)	7 404	7 064	6 478
Créances d'impôt (Note 10)	2 258	1 922	1 893
Autres actifs courants (Note 11)	1 459	1 233	1 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 944	30 355	27 321
Total actifs courants	45 065	40 574	36 834
Total actif	50 790	46 426	42 503
Passif (en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Capital (Note 12)	5 497	5 497	5 497
Primes liées au capital	1 911	1 911	1 911
Réserves consolidées	23 250	19 609	15 995
Ecarts de conversion	(61)	49	(36)
Résultat de l'exercice	5 489	5 290	5 071
Total des capitaux propres du Groupe	36 086	32 356	28 438
Participations ne donnant pas le contrôle	449	452	389
Total Capitaux propres	36 535	32 808	28 827
Participation des salariés	344	309	350
Avantages au personnel (Note 14)	1 284	1 250	992
Dettes financières – part à long terme (Note 15)	337	419	657
Produits constatés d'avance – part à long terme (Note 17)	--	--	--
Impôts différés passifs (Note 18)	52	53	153
Autres passifs non courants (Notes 16)	413	343	167
Total passifs non courants	2 430	2 374	2 319
Dettes fournisseurs (Note 19)	716	797	819
Personnel et comptes rattachés	2 518	2 258	2 516
Produits constatés d'avance (Note 17)	6 441	5 967	5 982
Autres dettes : part à court terme	81	257	131
Dettes d'impôts (Note 18)	267	340	254
Dettes fiscales	1 430	1 294	1 228
Charges à payer et autres passifs courants	372	331	427
Total passif courants	11 825	11 244	11 357
Total capitaux propres et passifs	50 790	46 426	42 503

B. Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Chiffre d'affaires (Note 20)	28 118	27 337	26 260
Autres produits d'exploitation (Note 22)	1 261	996	940
Produits des activités ordinaires	29 379	28 333	27 200
Autres services extérieurs	(6 237)	(6 094)	(5 843)
Charges de personnel	(14 688)	(14 175)	(13 650)
Impôts et taxes	(443)	(523)	(520)
Dotations aux amortissements et provisions	(606)*	(630)	(905)*
Autres charges d'exploitation	(56)	(80)	(77)
Charges d'exploitation	(22 030)	(21 502)	(20 995)
Résultat opérationnel courant	7 349	6 832	6 205
Plus-value non récurrente	--	--	398
Résultat opérationnel	7 349	6 832	6 603
Coût de l'endettement financier (Note 23)	380	408	(83)
Produits financiers (Note 23)	37	107	471
Charges financières (Note 23)	(43)	(32)	(29)
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	7 723	7 315	6 962
Impôts exigibles et différés (Note 18)	(2 213)	(1 925)	(1 857)
QP de résultat dû aux résultats des sociétés associées (Note 7)	2	(20)	12
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 512	5 370	5 117
attribuable aux :			
porteurs de capitaux propres de la société mère	5 489	5 290	5 071
participations ne donnant pas le contrôle	23	80	46
Nombre d'actions après déduction des actions propres portées en diminution des capitaux propres	1 418 499	1 422 699	1 423 202
Résultat par action	3,87	3,72	3,56
Résultat dilué par action	3,87	3,72	3,56

*La perte de valeur sur écarts d'acquisition d'un montant de 358 K€ enregistrés au 31 juillet 2014 a été reclassée en dotations aux provisions en cohérence avec le traitement retenu au 31 juillet 2016 pour un montant de 100 K€.

C. Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Ecarts de change résultant des activités à l'étranger	(110)	85	5
Profits (pertes) actuariels sur IDR avec effet ID	61	(131)	21
Autres	--	(3)	12
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(49)	(49)	38
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 512	5 370	5 117
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	5 463	5 321	5 155
Attribuables aux :			
- porteurs de capitaux propres de la Société	5 441	5 245	5 109
- Participations ne donnant pas le contrôle	22	76	46
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	5 463	5 321	5 155

D. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et primes d'émission	Ecarts de conversion	Réserves consolidées y compris résultat	Capitaux propres - part du Groupe -	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 juillet 13	7 408	(41)	17 236	24 603	69	24 672
Variation de périmètre			(22)	(22)	300	278
Distribution de dividendes			(1 170)	(1 170)	(26)	(1 196)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		5	5 104	5 109	46	5 155
Impact retraitement sur actions propres			(106)	(106)	--	(106)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			24	24	--	24
Capitaux propres au 31 juillet 14	7 408	(36)	21 066	28 438	389	28 827
Variation de périmètre			--	--	--	--
Distribution de dividendes			(1 280)	(1 280)	(29)	(1 309)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		85	5 160	5 245	76	5 321
Impact retraitement sur actions propres			(27)	(27)	--	(27)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			(4)	(4)	--	(4)
Capitaux propres au 31 juillet 15	7 408	49	24 915	32 372	436	32 808
Variation de périmètre			--	--	--	--
Distribution de dividendes			(1 420)	(1 420)	(29)	(1 449)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		(110)	5 551	5 441	2	5 463
Impact retraitement sur actions propres			(295)	(295)	--	(295)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres			8	8	--	8
Autres					20	19
Capitaux propres au 31 juillet 16	7 408	(61)	28 759	36 106	429	36 535

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Flux de trésorerie générés par l'activité :			
Résultat net part du Groupe	5 489	5 290	5 071
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :			
Part des participations ne donnant pas le contrôle	22	80	46
Amortissements et provisions nettes des reprises	607	494	737
Impôts différés	--	--	--
QP dans le résultat et dividendes reçus des sociétés MEE	(2)	20	--
Plus-value de cession nette	(12)	2	(398)
Variation des actifs et passifs courants :	(73)	(1 161)	(400)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	6 031	4 725	5 056
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(375)	(237)	(525)
Cessions d'immobilisations corporelles	13	--	8
Acquisition des immobilisations financières	(1)	(1)	--
Cessions des immobilisations financières	13	65	(111)
Trésorerie sur variation de périmètre	--	(156)	(192)
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(350)	(329)	(820)
Dividendes versés	(1 450)	(1 309)	(1 196)
Contractions d'emprunts	--	231	42
Remboursements d'emprunts	(263)	(157)	(37)
Avances remboursées (Coface / OSEO)	--	(159)	(55)
Rachat d'actions propres	(287)	(27)	(82)
Autres	4	(4)	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(1 996)	(1 425)	(1 328)
Variation de trésorerie brute	3 685	2 971	2 908
Incidences des variations de taux de change	(96)	63	11
Augmentation (diminution) de la trésorerie	3 589	3 034	2 919
Trésorerie en début d'exercice	30 355	27 321	24 402
Trésorerie en fin d'exercice	33 944	30 355	27 321
Variation de trésorerie nette	3 589	3 034	2 919

F. Notes aux états financiers consolidés

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1. Description des activités du Groupe

Le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie "Product Lifecycle Management" (PLM) et de simulation, dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM est appelé "CAO/PLM Electrique". IGE+XAO a bâti une gamme de logiciels de CAO/PLM électrique destinée à tous les secteurs industriels.

IGE+XAO a bâti une gamme de logiciels de CAO Electrique destinée à tous les industriels.

Outre le développement et la vente de logiciels, le Groupe réalise des prestations de services, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

Note 2. Evénements significatifs de la période et événements post-clôture

Evénements significatifs de l'exercice

Autres événements

Les activités opérationnelles des filiales brésilienne et belge nouvellement créées ont été lancées au 1^{er} août 2015.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours lié à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Le dénouement est en attente. Parallèlement, le Groupe a fortement réduit ses activités à Madagascar.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Néant

Note 3. — Principes comptables et base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés de la société IGE+XAO et de ses filiales clos au 31 juillet 2016 sont établis conformément au référentiel *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 octobre 2016 et ne définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 27 janvier 2017.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2016. Il pourrait être concerné par la norme non encore adoptée par l'Union européenne IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec ces client » applicables au 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe n'est pas concerné par les normes ou amendements de normes publiés et applicables au 1^{er} janvier 2016.

Le périmètre de consolidation de la Société (voir note « Périmètre de consolidation ») comprend les comptes de la société IGE+XAO S.A. et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales dont le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque ses liens avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les opérations et soldes intragroupes sont intégralement éliminés.

Estimations du Groupe – Estimations de la Direction du Groupe – L'établissement des comptes consolidés, conformément au référentiel IFRS, exige que la Direction du Groupe retienne des hypothèses et fasse des estimations qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants portés en produits et charges au cours de l'exercice ainsi que sur l'information financière relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés. Ces estimations sont effectuées sur la base des informations disponibles à la date d'établissement des états financiers. Les domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers du Groupe incluent principalement l'estimation de la valeur recouvrable du goodwill, la détermination de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés. Les résultats réels de ces transactions peuvent être différents de ceux issus des estimations de la Direction du Groupe.

Conversion des comptes exprimés en devises – La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères de la Société est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée pour les comptes de bilan au taux de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de la période clôturée. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres. Les résultats de change latents ou réalisés qui proviennent d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Regroupements d'entreprises et Ecarts d'acquisition – Le dernier regroupement d'entreprise a eu lieu en 2014 et a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition telle que définie par la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Les écarts d'acquisition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition indépendamment des intérêts minoritaires. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs éventuels à la date d'acquisition. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition est comptabilisé :

- lorsqu'il est négatif, en résultat,
- lorsqu'il est positif, à l'actif du bilan, dans la rubrique écarts d'acquisition lorsque la société acquise est intégrée globalement ou dans la rubrique titres mis en équivalence lorsque la société acquise est mise en équivalence.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur à chaque clôture annuelle ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Lors de la première adoption des normes IFRS, IGE+XAO a choisi de ne pas retraiter les écarts d'acquisition antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition à cette date correspondent à la valeur nette des amortissements antérieurement pratiqués.

Frais de recherche et de développement – Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs en majorité.

Les frais de recherche et développement des logiciels pour lesquels une licence doit être délivrée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques et économiques permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés, à l'exception des coûts liés à des projets identifiés faisant par ailleurs l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation qui sont alors immobilisés. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans. Les dépenses de recherche sont systématiquement maintenues en charge de la période.

Autres immobilisations incorporelles – Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent principalement à des relations clients, des marques et des logiciels acquis. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (de 1 à 5 ans). Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

Immobilisations corporelles – Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût et amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilisation estimées (4 ans pour le matériel, 10 ans pour le mobilier et les agencements, 20 ans pour les constructions).

Les aménagements sont amortis sur la plus courte durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location.

Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

Perte de valeur et valeurs recouvrables des écarts d'acquisition, des actifs incorporels et des actifs corporels – Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés », les écarts d'acquisition et l'ensemble des actifs immobilisés font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Les indices de perte de valeur proviennent des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe.

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles, incorporelles et des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés sont au moins égales à leur valeur nette comptable. Dans le cas contraire, une dépréciation est constatée en résultat et la valeur nette comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Chaque société du périmètre de consolidation constitue une unité génératrice de trésorerie car c'est le plus petit ensemble ayant des entrées et sorties de trésorerie indépendantes et cernables.

La valeur d'utilité est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, avec un taux d'actualisation après impôts de 8,8% (8,5% au 31 juillet 2015) et un taux de croissance long terme de 1,5% (identique au 31 juillet 2015). Le taux d'actualisation retenu est calculé selon la même méthode exercice après exercice. Les flux après impôts sont projetés sur une durée n'excédant pas 5 ans et la méthode tient compte d'une valeur terminale. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction.

Lorsqu'une unité génératrice de trésorerie doit être dépréciée, la dépréciation est d'abord imputée sur l'écart d'acquisition, puis, le cas échéant, sur les autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata de leur

valeur nette comptable. Les dépréciations peuvent être reprises à l'exception de celles relatives aux écarts d'acquisition.

Titres mis en équivalence – Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'il existe des indications objectives de perte de valeur durable.

Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, telle que définie au paragraphe précédent, et la juste valeur nette des coûts de transaction.

Titres et autres actifs non courants – Les autres actifs non courants comprennent principalement les titres de participation non consolidés, les autres immobilisations financières ainsi que les avances remboursables à recevoir.

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation (durable et significative) de l'actif financier, une provision pour dépréciation irréversible est constatée par le résultat, la reprise de cette provision par le résultat n'intervenant qu'au moment de la cession des titres.

A la clôture de chaque exercice, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives des pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Provision pour dépréciation des comptes clients – La provision pour dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation par le Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La provision est déterminée en prenant en compte l'historique des difficultés financières du débiteur, la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie – La trésorerie et les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 « États des flux de trésorerie » : placements à court terme, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur, correspondant, pour les valeurs cotées, au cours de marché à la date d'arrêt des comptes.

La variation de juste valeur et les produits ou charges nets de cession sont inscrits dans le résultat financier, en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier dérivé, composés ou de couverture et ne recourt pas à des prêts ou emprunts, ni à des instruments de décomptabilisation.

Actualisation des créances, dettes et provisions – Les créances et dettes sont comptabilisées pour leurs montants actualisés lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

La provision relative au coût des départs à la retraite et prestations assimilées est actualisée suivant la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Les autres provisions sont évaluées, de fait, en valeur actuelle.

Conformément aux prescriptions des normes IFRS, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Actions propres – Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Résultat par action – Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de la période par le nombre moyen pondéré d'actions après annulation des actions propres.

Emprunts – Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Provision pour risques et charges – Les sociétés du Groupe sont impliquées dans des litiges généralement liés à leurs activités courantes. Il est parfois difficile d'évaluer le risque inhérent à ces litiges et procédures judiciaires qui restera à la charge des sociétés.

Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légal, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes aux comptes consolidés.

Avantages postérieurs à l'emploi – Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages au personnel – En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite.

Les cotisations à payer par le Groupe au titre des régimes de base et autres régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les cotisations à payer sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues et qu'aucune provision complémentaire n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-dessus des cotisations versées ; chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit de prestation et le Groupe évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué. La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût de services rendus, du coût des services passés et de la charge ou produit d'intérêts, est constatée dans le résultat opérationnel. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Constatation du chiffre d'affaires – Le chiffre d'affaires d'IGE+XAO provient d'une part des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des licences périodiques, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique et des autres ventes correspondant d'une part aux développements de fonctionnalités supplémentaires sur les produits standards effectués à la demande des clients et d'autre part à des prestations de services et autres. Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences de logiciel représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels d'IGE+XAO, comprenant à la fois les licences à durée indéterminée ou déterminée. Il est comptabilisé lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies et sous réserve que le Groupe n'ait pas d'autre obligation à acquitter :

- ✓ le Groupe peut démontrer l'existence d'un accord avec le client,
- ✓ la livraison et l'acceptation du logiciel ont eu lieu,
- ✓ le montant du chiffre d'affaires et du coût afférent peut être déterminé de façon fiable,
- ✓ les avantages économiques de la transaction (recouvrement) reviendront au Groupe.

Si un des critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente de licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque le Groupe reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final et à condition que les critères préalables à la comptabilisation aient été remplis.

Les licences périodiques ont en général une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu des prestations de maintenance correspond aux redevances associées à la vente des mises à jour périodiques des produits, lorsqu'elles sont disponibles, ainsi qu'à la mise à disposition du client

d'un service d'assistance. Le contrat de maintenance peut être renouvelé par le client au terme de chaque durée fixée initialement par tacite reconduction ou par nouvelle commande. Le chiffre d'affaires des prestations de maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Les contrats de maintenance sont payés par les clients en début de période contractuelle.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels comprend principalement le développement de fonctionnalités effectuées à la demande du client sur des produits standards. Il est comptabilisé lorsque le service est rendu sur la base de récapitulatifs d'activité ou en fonction du degré d'avancement dès lors que le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation.

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil et de formation. Les services qui ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) – Au sein des sociétés françaises du Groupe, un produit à recevoir au titre du CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. L'assiette de calcul correspond aux rémunérations comprises entre 1 et 2,5 fois le SMIC. Le taux applicable s'élève à 6% (comme en 2015 et en 2014). Ce traitement conduit à prendre en compte les versements ainsi que les passifs comptabilisés au titre des rémunérations éligibles, c'est-à-dire des rémunérations soumises aux cotisations sociales : salaires, primes, avantages en nature, etc. En revanche, les sommes liées à l'intéressement ou à la participation en sont exclues.

Conformément à la recommandation du Collège de l'Autorité des Normes Comptables, le CICE est comptabilisé dans un sous compte de charges de personnel. Le même traitement a été retenu dans les comptes consolidés.

Impôts – Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Note 4. — Ecart d'acquisition

Ils s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	IGE SA	IGE+XAO Netherlands	CAE Development	IGE+XAO Nordic	PROSYST	Autres	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 13	462	111	231	--	--	18	822
Acquisitions	--	--	--	1 279	852	--	2 131
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 14	462	111	231	1 279	852	18	2 953
Acquisitions	--	--	--	--	(75)	--	(75)
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 15	462	111	231	1 279	777	18	2 878
Acquisitions	--	--	--	--	--	--	--
Dépréciation de la période	--	--	--	--	(101)	--	(101)
Effet de conversion	--	--	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 16	462	111	231	1 279	676	18	2 777

Les tests effectués au titre de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs immobilisés » ont mis en évidence une perte de valeur de l'écart d'acquisition se rapportant à la filiale Prosyst. Une provision pour dépréciation de l'écart d'acquisition a ainsi été constatée au 31 juillet 2016 pour un montant de 100 K€. Ce montant est enregistré dans les dotations d'exploitation du compte de résultat consolidé.

Note 5. — Immobilisations incorporelles

Les mouvements des immobilisations incorporelles au cours de la période close le 31 juillet 2016 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Relations clients contractuelles	Frais de recherche et de développement	Licences, logiciels, marques	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2013	20	--	32	40	92
Acquisitions	--	--	106	(40)	66
Variation de périmètre	588	--	4	--	592
Cessions	--	--	--	--	--
Reprise de la période	--	--	--	--	--
Dotations de la période	--	--	(29)	--	(29)
Dépréciation de la période	(360)	--	--	--	(360)
Effet de conversion	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2014	248	--	113	--	361
Acquisitions	--	--	106	6	112
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	(1)	--	(1)
Reprise de la période	--	--	1	--	1
Dotations de la période	--	--	(55)	--	(55)
Dépréciation de la période	--	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2015	248	--	164	6	418
Acquisitions	--	--	25	15	40
Variation de périmètre	--	--	--	--	--
Cessions	--	--	(28)	--	(28)
Reprise de la période	--	--	28	--	28
Dotations de la période	--	--	(75)	--	(75)
Reclassement	--	--	6	(6)	--
Effet de conversion	--	--	(3)	--	(3)
Valeurs nettes au 31 juillet 2016	248	--	117	15	380

Note 6. — Immobilisations corporelles

Les mouvements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2016 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2013	270	220	287	777
Acquisitions	--	73	385	458
Acquisitions - variation de périmètre	--	--	237	237
Cessions	--	(104)	(290)	(394)
Dotation de la période	(20)	(103)	(121)	(244)
Dotation - variation de périmètre	--	--	(179)	(179)
Reprise de la période	--	104	277	381
Reclassements	--	22	(22)	--
Effet de conversion	1	(1)	(1)	(1)
Valeurs nettes au 31 juillet 2014	251	211	573	1 035
Acquisitions	--	86	160	246
Acquisitions - variation de périmètre	--	--	(2)	(2)
Cessions	--	(108)	(47)	(155)
Dotation de la période	(20)	(91)	(129)	(240)
Dotation - variation de périmètre	--	--	--	--
Reprise de la période	--	105	47	152
Reclassements	--	(11)	11	--
Effet de conversion	--	2	1	3
Valeurs nettes au 31 juillet 2015	231	195	613	1 039
Acquisitions	1	111	225	337
Acquisitions - variation de périmètre	--	--	--	--
Cessions	--	(38)	(106)	(144)
Dotation de la période	(20)	(83)	(138)	(241)
Dotation - variation de périmètre	--	--	--	--
Reprise de la période	--	37	106	143
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	(2)	(5)	(1)	(8)
Valeurs nettes au 31 juillet 2016	210	217	698	1 125

Note 7. — Société mise en équivalence

A compter du 1^{er} août 2014, les comptes des sociétés EHMS et S2E Consulting détenues à 50% par IGE+XAO SA sont intégrées dans la consolidation selon la méthode de la mise en équivalence.

Société mise en équivalence en milliers d'euros	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
EHMS SAS			
% de détention IGE+XAO	50%	50%	50%
Total actif	807	329	252
Chiffre d'affaires	1 170	901	784
Résultat net	115	59	48
S2E Consulting			
% de détention IGE+XAO	50%	50%	50%
Total actif	305	359	430
Chiffre d'affaires	271	390	629
Résultat net	(113)	(151)	19

Note 8. — Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	Dépôts et cautionnements	Titres	Avances remboursables – à recevoir	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2013	136	--	--	136
Acquisitions	122	--	--	122
Acquisitions – variation de périmètre	34	--	--	34
Remboursement	(11)	--	--	(11)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2014	281	--	--	281
Acquisitions	27	1	--	28
Acquisitions – variation de périmètre	1	--	--	1
Remboursement	(92)	--	--	(92)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	(26)	--	--	(27)
Effet de conversion	(2)	2	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2015	189	3	--	192
Acquisitions	4	2	--	6
Acquisitions – variation de périmètre	--	--	--	--
Remboursement	(17)	--	--	(17)
Dépréciation de la période	--	--	--	--
Reclassements	--	--	--	--
Effet de conversion	--	--	--	--
Valeurs nettes au 31 juillet 2016	176	5	--	181

Note 9. — Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Clients et comptes rattachés bruts	7 947	7 632	7 110
Dépréciation des créances Clients	(543)	(568)	(632)
Clients et comptes rattachés nets	7 404	7 064	6 478

La provision pour dépréciation clients évolue de la façon suivante sur la période :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Provision à la date d'ouverture	568	632	591
Dotations de la période	92	157	210
Reprises utilisées en cours de période	(68)	(126)	(110)
Reprises non utilisées en cours de période	(47)	(95)	(59)
Variation de change	(2)	--	--
Provision à la date de clôture	543	568	632

Note 10. — Créances d'Impôt sur les sociétés

Elles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Créances d'impôt à recevoir	2 258	1 922	1 893
Total	2 258	1 922	1 893

Les créances d'impôt à recevoir s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016
Impôt français du au titre de l'exercice :	(1 363)
Acomptes versés :	1 276
CIR 2015 à imputer sur l'impôt :	787
CIR 2014 et 2015 reportables :	446
CIR des 7 premiers mois 2016:	548
CIR 2014 rattrapage*	116
Autres crédits d'impôts :	448
Total	2 258

* Remboursement reçu post-clôture

Note 11. — Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Stock et en-cours	235	224	116
Avances et acomptes	39	25	25
Créances sociales	26	25	32
Créances fiscales	445	341	364
Charges constatées d'avance	554	472	450
Autres	160	146	153
Total	1 459	1 233	1 140

Note 12. — Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie a été investie principalement sur des comptes à terme d'une durée variant de 2 mois à 60 mois pour 12 970 K€ et sur des Bons à Moyen Terme Négociables d'une durée variant de 10 mois à 60 mois pour 2 975 K€.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées sur les comptes à terme ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé.

Les taux des BMTN sont indexés soit à l'EURIBOR 3 mois, à l'EURIBOR 6 mois majoré d'un pourcentage évoluant au cours des échéances. Les sommes versées sont bloquées de 6 mois à 2 ans. Les intérêts sont versés trimestriellement ou semestriellement.

Note 13. — Capital social et résultat par action

Capital social

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 juillet 2016 s'élève à 9 301 actions IGE+XAO.

La valeur des actions portées en diminution des capitaux propres s'élève respectivement à 590 K€ au 31 juillet 2016, 294 K€ au 31 juillet 2015 et 267 K€ au 31 juillet 2014. Au cours de ces exercices, les variations proviennent de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions et des mouvements au sein du contrat de liquidité.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prête attention au rendement des capitaux propres et veille également au niveau du dividende versé aux porteurs d'actions ordinaires.

Résultat net et résultat dilué par action

Le tableau ci-dessous présente les informations sur les résultats et le nombre d'actions utilisées pour le calcul des résultats par action :

	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Résultat net – porteurs de capitaux propres de la société mère (en milliers d'euros)	5 489	5 290	5 071
Nombre moyen pondéré d'actions (en euros par action)	1 427 800	1 427 800	1 427 800
Résultat net par action	3,84	3,70	3,55
Nombre moyen pondéré d'actions après déduction des actions propres (en euros par action)	1 418 499	1 422 699	1 423 202
Résultat net de base par action	3,87	3,72	3,56
Résultat dilué par action	3,87	3,72	3,56

Note 14. — Avantages au personnel

Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite des sociétés françaises hors Prosys (29,5% des effectifs du Groupe – 1 116 K€) reposent sur les hypothèses actuarielles suivantes :

Taux d'actualisation : 1,75% (1,75% en 2014/2015)

Taux de progression des salaires : 1,5% (1,5% en 2014/2015)

Taux de rotation du personnel (selon âges) : de 11% (11% en 2014/2015)

Age de départ à la retraite : 65 ans

Analyse de la dette actuarielle en milliers d'euros	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Dette actuarielle en début de période :	1 084	912	852
Coût normal	76	63	68
Intérêts sur la dette actuarielle	17	24	22
Amortissement du coût des services passés	--	--	--
Ajustement	--	9	--
Pertes et gains actuariels générés	(61)	76	(30)
Dette actuarielle en fin de période	1 116	1 084	912

Les engagements de retraite de la filiale française PROSYST (4,9% de l'effectif du Groupe) s'élève à 165 K€. Ils ont été déterminés avec des taux identiques à ceux retenus pour les autres sociétés françaises.

Les engagements de retraite de la filiale polonaise (20,2% des effectifs du Groupe – 3 K€) ont également été pris en compte en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- ✓ Taux d'actualisation : 2,00%
- ✓ Taux de progression des salaires : 3%
- ✓ Taux de rotation du personnel (selon âges) : 20,34%

Les engagements des autres sociétés étrangères du Groupe n'ont pas fait l'objet d'une constatation de provision car ils ne sont pas significatifs compte tenu du peu d'ancienneté du personnel des sociétés et de l'âge moyen des effectifs concernés.

Note 15. — Dettes financières – Part à long terme

Elles correspondent à des avances remboursables dont l'échéance est à moins de 5 ans :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Avances remboursables	--	--	295
Emprunts – Part à plus d'un an	--	20	84
Dettes financières – Part à plus d'un an	337	399	238
Autres	--	--	40
Total	337	419	657

Note 16. — Autres passifs non courants

Ce poste s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Provision pour litiges	290	190	150
Autres provisions	123	153	17
Total	413	343	167

Il s'agit principalement de provisions pour litiges commercial (40K€), social (250 K€) et de provisions pour risques (123 K€).

La Direction d'IGE+XAO, après consultation de ses avocats et conseillers, estime, compte tenu de la situation des faits à ce jour, que le règlement de ces litiges n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe, autre que celle déjà enregistrée au 31 juillet 2016 sous forme de provision.

Les variations de provision de la période s'analysent comme suit :

	(en milliers d'euros)
Provision au 31 juillet 2013	129
Dotations	70
Reprises utilisées	(32)
Reprises non utilisées	--
Variation de change	--
Provision au 31 juillet 2014	167
Dotations	176
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	-
Variation de change	--
Provision au 31 juillet 2015	343
Dotations	100
Reprises utilisées	--
Reprises non utilisées	(32)
Variation de change	2
Provision au 31 juillet 2016	413

Le complément de provision de la période se rapporte à un risque prud'homal.

Note 17. — Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance inclus dans les passifs courants s'élèvent à 6,4 M€ au 31 juillet 2016 6,0 M€ au 31 juillet 2015 et 5,9 M€ au 31 juillet 2014. Ils correspondent à la part des contrats de maintenance non encore reconnue en chiffre d'affaires.

Les produits constatés d'avance portés en passifs non courants correspondent à l'impact de projets facturés, payés et sur lesquels IGE+XAO engage des travaux s'étendant sur plus de 12 mois après les dates de clôture.

Note 18. — Impôts

La charge globale d'impôts s'élève au 31 juillet 2016 à 2 213 K€. Elle se ventile de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Impôts exigibles	Impôts différés	Crédits d'impôts
Impôts	2 095	139	(21)
Total			

Charges d'impôts	en milliers d'euros
Résultat avant impôts (en base) *	6 491
Charge d'impôt théorique	2 213
Charge d'impôt réelle*	2 234
Ecart sur l'impôt	(21)
Filiales françaises	
Différence de taux d'imposition	(299)
Contribution sur dividendes	43
Dépréciation sur IDA	191
Dépréciation E/A	35
CICE	(58)
Régime mère fille	47
Autres différences permanentes	20
Total	(21)

* hors impact du CIR traité comme subvention d'exploitation en IFRS : 7 314 -

La charge globale d'impôts s'élève au 31 juillet 2015 à 1 925 K€. Elle se ventile de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Impôts exigibles	Impôts différés	Crédits d'impôts
Impôts	1 858	81	(14)
Total	1 858	81	(14)

Charges d'impôts	en milliers d'euros
Résultat avant impôts (en base) *	6 425
Charge d'impôt théorique	2 212
Charge d'impôt réelle*	1 925
Ecart sur l'impôt	287
Filiales françaises	
Différence de taux d'imposition	286
Crédit d'impôts autres que le CIR	14
Surplus d'IS et taxes sur les dividendes	(62)
Différences permanentes sur :	
TVTS et Amortissements non déductibles	11
Provisions non déductibles	12
Amendes et pénalités	8
Régime mères et filiales	17
Impact CICE	(43)
Régularisation IS	(9)
Filiales étrangères	
Sursis d'imposition	25
Régularisation sur IS	11
Autres différences permanentes sur filiales étrangères	17
Total	287

* hors impact du CIR traité comme subvention d'exploitation en IFRS

La charge globale d'impôts s'élève au 31 juillet 2014 à 1 857 K€. Elle se ventile de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Impôts exigibles	Impôts différés
Impôts	2 024	(167)
Total		

Charges d'impôts	en milliers d'euros
Résultat avant impôts (en base) *	6 078
Charge d'impôt théorique	2 093
Charge d'impôt réelle*	1 857
Ecart sur l'impôt	236
Différence de taux d'imposition	200
Crédit d'impôts autres que le CIR	11
Utilisation de reports d'IS	--
Surplus d'impôt français (3%+ contribution dividendes)	(55)
Différences permanentes sur :	
Plus-value titres	133
CICE	34
Dons	(28)
Autres différences permanentes	(59)
Total	236

* hors impact du CIR traité comme subvention d'exploitation en IFRS

Le Groupe fiscal français se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA

IGE, SA

Mayridis Voyages, SARL

Impôts différés

L'impôt s'analyse comme suit au 31 juillet 2016 :

(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Impôts différés nets
Passif	838	52	786

(en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	344	34,43%	118
Relations clients contractuelles	248	24,00%	(55)
Provision retraite	1 283	32,00%	410
Pertes (ID actifs sur pertes)	575	34,43%	198
Autres provisions	110	34,43%	38
Autres décalages social / fiscal France			30
Autres décalages social / fiscal Etranger			47
Total			786

L'impôt s'analyse comme suit au 31 juillet 2015 :

(en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	309	34,43%	106
Relations clients contractuelles	248	24,00%	(55)
Provision retraite	1 250	34,43%	430
Pertes (ID actifs sur pertes)	981	34,43%	338
Autres provisions	110	34,43%	38
Autres décalages social / fiscal France			74
Autres décalages social / fiscal Etranger			26
Total			957

L'impôt s'analyse comme suit au 31 juillet 2014 :

(en milliers d'euros)	Base	Taux	IDA (IDP)
Participation	350	34,43%	121
Relations clients contractuelles	228	25,00%	(87)
Provision retraite	912	34,43%	314
Pertes (ID actifs sur pertes)	1 013	34,43%	349
Autres décalages social / fiscal France			53
Autres décalages social / fiscal Etranger			139
Total			889

Note 19. — Instruments financiers

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable au bilan.

En milliers d'euros	31 juillet 2016		31 juillet 2015		31 juillet 2014	
	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs	Valeurs comptables	Justes valeurs
Clients et comptes rattachés	7 947	7 947	7 632	7 632	6 478	6 478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 944	33 944	30 355	30 355	27 321	27 321
Dettes financières – Part à long terme	337	337	418	418	657	657
Dettes fournisseurs	716	716	797	797	819	819

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise et les autres passifs financiers.

Actifs détenus jusqu'à échéance:

Le Groupe IGE+XAO n'en possède aucun.

Créances clients échues et non dépréciées

Créances clients en milliers d'euros et en TTC	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Créances non échues	4 551	4 821	5 047
Créances échues et non dépréciées < 60j	1 896	1 471	1 030
Créances échues et non dépréciées > 60j	957	773	401
Créances échues et dépréciées	543	567	632
Total	7 947	7 632	7 110

Prêts et créances émis par la Société:

Ils sont comptabilisés au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif.

Titres de participation :

Le Groupe ne détient plus de participation sans exercer d'influence notable ou de contrôle dans les sociétés concernées.

Note 20. — Chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes

Le chiffre d'affaires par zone géographique et par type de ventes se présente de la façon suivante :

31 juillet 2016	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
(en milliers d'euros)				
Logiciels et développements	10 031	334	358	10 723
Maintenance	12 367	265	32	12 664
Formation et autres services	4 355	355	21	4 731
Total	26 753	954	411	28 118

31 juillet 2015	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
(en milliers d'euros)				
Logiciels et développements	7 933	505	233	8 671
Maintenance	11 914	263	29	12 206
Formation et autres services	6 367	77	16	6 460
Total	26 214	845	278	27 337

31 juillet 2014	Europe	Amérique	Asie et autres	Total
(en milliers d'euros)				
Logiciels et développements	9 413	216	100	9 729
Maintenance	11 458	202	25	11 685
Formation et autres services	4 781	53	12	4 846
Total	25 652	471	137	26 260

La répartition du chiffre d'affaires détaillée ci-avant n'est pas liée à la notion de segment d'activité telle que décrite dans la note 21.

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la zone géographique dans laquelle est située l'unité opérationnelle du Groupe qui enregistre la transaction et non pas en fonction de la zone géographique du client utilisateur final. Ainsi, le chiffre d'affaires des zones Amérique et Asie n'est pas pleinement représentatif de l'activité des sociétés du Groupe sur ces continents, qui est dans les faits plus élevée.

Le chiffre d'affaires logiciels et développements se compose des revenus issus:

- des licences,
- des mises à jour de produits hors maintenance,
- de développements de fonctions liées aux logiciels du Groupe.

Note 21. — Informations sectorielles

Le Groupe, spécialisé dans l'édition de logiciels, dispose d'un seul métier : il conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'un ensemble de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur. En conséquence, la Société reconnaît dans ses comptes consolidés un unique secteur d'activité. Il correspond à celui pour lequel des informations financières isolées sont disponibles et pour lequel les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société en vue d'évaluer sa performance et de décider de l'affectation des ressources.

La répartition géographique des données financières de la Société a été établie en fonction du lieu d'implantation des sociétés consolidées et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés françaises	18 875	18 929	18 913
Chiffre d'affaires consolidé	Sociétés étrangères	9 243	8 408	7 347
Chiffre d'affaires consolidé total	Groupe	28 118	27 337	26 260
Résultat opérationnel courant contributif*	Sociétés françaises	4 580	4 234	4 299
Résultat opérationnel courant contributif*	Sociétés étrangères	2 769	2 597	1 969
Résultat opérationnel courant contributif*	Groupe	7 349	6 831	6 268

*avant retraitement des soldes et transactions entre sociétés du Groupe

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Actifs non courants sectoriels	Sociétés françaises	3 163	3 351	3 381
Actifs non courants sectoriels	Sociétés étrangères	2 562	2 501	2 286
Actifs non courants sectoriels consolidés	Groupe	5 725	5 852	5 667

(en milliers d'euros)	Zones géographiques	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Investissements	Sociétés françaises	147	85	429
Investissements	Sociétés étrangères	228	152	96
Investissements	Groupe	375	237	525
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés françaises	478	379	579
Dotation aux amortissements et provisions	Sociétés étrangères	128	252	158
Dotation aux amortissements	Groupe	606	631	737

Note 22. — Produits d'exploitation

Le produit généré par le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé dans le poste « Autres produits » du compte de résultat. Il s'élève à 1 206 K€ en 2015/2016. Il comprend un montant de 206 K€ correspondant à un rattrapage de CIR dont 116 K€ ont fait l'objet postclôture d'un remboursement du Ministère de la Recherche et dont le solde sera porté dans la déclaration du CIR 2015.

Crédit Impôt recherche en milliers d'euros	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Crédit impôt recherche	1 206	890	866
Total	1 206	890	866

Note 23.— Produits et charges financiers – Risques

Le détail des produits financiers nets est présenté ci-dessous :

Produits financiers nets en milliers d'euros	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Coût de l'endettement financier net	380	408	--
Résultat net de change	3	33	(66)
Autres produits financiers	35	74	2
Autres charges financières	(43)	(32)	395
Total	375	483	359

Risque de change

IGE+XAO exerce ses activités à l'international et peut être conduit à effectuer des opérations dans diverses devises étrangères. Toutefois, la devise de facturation est en grande majorité l'Euro. Les autres devises utilisées résultent essentiellement de l'activité des filiales situées hors de la zone Euro.

La position du Groupe au 31 juillet 2016 peut être analysée de la façon suivante :

En milliers	Zloty polonais	Leva bulgare	Couronne danoise	Dinar tunisien	Dirham marocain	Ariary malgache
	PLN	BLN	DKK	TND	MAD	MGA
Total Actif	6 203	1 275	23 977	271	2 563	180 220
Total des dettes et provisions	2 103	143	6 424	64	577	127 568
Position nette avant gestion	4 100	1 132	17 553	207	1 986	52 652
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	4 100	1 132	17 553	207	1 986	52 652
Taux clôture	0,2292	0,5113	0,1345	0,4047	0,0918	0,0003
Position nette globale en €	940	579	2 361	84	182	16
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	41	11	176	2	20	527

En milliers	Dollar américain	Dollar canadien	Franc suisse	Livre sterling	Livre turque	Remimbi Yuan chinois
	USD	CAD	CHF	GBP	TKN	RMB
Total Actif	589	923	263	102	249	1 808
Total des dettes et provisions	254	820	89	45	329	812
Position nette avant gestion	335	103	174	57	-80	996
Position hors bilan	--	--	--	--	--	--
Position nette après gestion	335	103	174	57	-80	996
Taux clôture	0,8999	0,6829	0,9240	1,1848	0,2983	0,1353
Position nette globale en €	301	70	161	68	-24	135
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	3	1	2	1	-1	10

En milliers	Réal Brésilien BRL
Total Actif	663
Total des dettes et provisions	187
Position nette avant gestion	476
Position hors bilan	--
Position nette après gestion	476
Taux clôture	0,2741
Position nette globale en €	130
Impact en K€ d'une variation d'1 centime d'euros	5

L'analyse des risques est présentée dans le rapport de gestion.

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne, marocaine et brésilienne du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2016, le solde d'emprunt à plus d'un an est non significatif au sein des sociétés du Groupe. Les emprunts contractés dans le passé ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise pas d'instrument dérivé de taux.

Risque sur équivalents de trésorerie

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par le biais de SICAV monétaires qui sont revendues à la date de chaque arrêté comptable.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer de prêts. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risque d'insolvabilité;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques identifiés relevés font l'objet de dépréciations.

Risque de liquidité

L'endettement du Groupe auprès des établissements bancaires et financiers n'est pas significatif (416 K€ au 31 juillet 2016) ; IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie qui permet de couvrir le cycle de financement de l'activité.

Note 24. — Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi

Le montant du CICE se rapportant à l'exercice clos au 31 juillet 2016 et comptabilisé en produits de l'exercice s'élève à 167 507 euros (165 620 euros au 31 juillet 2015).

Le CICE est alloué au soutien de l'investissement et de la croissance en France.

Note 25. — Engagements hors bilan

Ils s'analysent comme suit :

Engagements donnés En milliers d'euros	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an
Caution bancaire au bénéfice de Mayridis	100	--	100
Total	100	--	100

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession de la Société et de ses filiales (circularisation de tiers, suivi juridique,...).

Ces dernières ont recours principalement à des locations simples qui n'appellent pas à ce jour d'autres commentaires selon les critères définis par les normes comptables en vigueur.

La présentation qui est faite des engagements hors bilan dans les annexes d'IGE+XAO n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Formation

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF) ; les salariés conservent jusqu'au 31 décembre 2020 leurs heures de formation acquises antérieurement. Le nombre d'heures cumulées au titre du DIF, acquis par les salariés au 31 décembre 2014, s'élève à 1 360 heures. Le CPF est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Note 26. — Effectif moyen (ETP)*

Effectif Equivalent Temps Plein	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
France	125	126	119
Etranger	237	254	243
	362	380	362

* comprenant les sociétés dont le capital social est détenu à plus de 75% par IGE+XAO SA

Note 27. — Périmètre de consolidation

Raison sociale	Forme	Siren	Capital (monnaie locale)	Siège	% de contrôle	% d'intérêt	(1)
IGE+XAO au 31 juillet 2016							
<u>In France</u>							
IGE+XAO France	SA	338 514 987	5 497 030 €	Colmiers (31)	Société mère	Société mère	IG
IGE	SA	339 737 006	4 619 327 €	Colmiers (31)	99,10%	99,10%	IG
Winsoft Elec Diffusion	SNC	418 236 261	1 524 €	Paris (75)	100,00%	99,90%	IG
EHMS	SAS	492 213 384	430 000 €	Colmiers(31)	50,00%	50,00%	MEE
S2E	SAS	494 083 496	100 000 €	Blagnac (31)	49,90%	49,90%	MEE
Mayridis Voyages	SARL	340 364 843	65 000 €	Toulouse (31)	99,90%	99,90%	IG
<u>A l'étranger</u>							
IGE+XAO Allemagne*	GmbH	--	25 000 €	Möndhengladbach (Allemagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Balkan	SARL	--	438 174 BGN	Sofia Bulgarie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Belgium	SPRL	--	18 600 €	Bruxelles (Belgique)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Do Brasil	LTDA	--	600 000 RS	San Jose de Campos (Brésil)	100,00%	100,00%	IG
CAE Development	ApS	--	125 000 DKK	Birkerod (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Chine**	Ltd.	--	100 000 USD	Nanjing (Chine)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Grèce****	IKE	--	50 000 €	Thessalonique (Grèce)	99,00%	99,00%	IG
IGE+XAO Iberica	SL	--	3 005 €	Madrid(Espagne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Italie	SRL	--	36 400 €	Bergamo (Italie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Madagascar	SARL	--	50 000 000 AR	Antananarivo (Madagascar)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Maroc	SARL	--	400 000 DH	Casablanca (Maroc)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Netherlands	BV	--	18 151 €	Hoensbroek (Pays-Bas)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Nordic	A/S	--	500 000 DKK	Birkerod (Danemark)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO North America	Ltd	--	100 CAD	Montréal (Canada)	99,90%	99,90%	IG
IGE+XAO Pologne	Ltd	--	1 100 000 PLN	Cracovie (Pologne)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Switzerland	GmbH	--	20 000 CHF	Biel/Bienne (Suisse)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Tunisie	SARL	--	20 000 DT	Tunis (Tunisie)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO Turquie***	Ltd	--	60 000 TL	Istanbul (Turquie)	75,00%	75,00%	IG
IGE+XAO UK	Ltd	--	100 £	Nuneaton (Angleterre)	100,00%	100,00%	IG
IGE+XAO USA	Inc	--	10 USD	Dover (USA)	100,00	100,00%	IG
PROSYST au 31 juillet 2016							
<u>En France</u>							
PROSYST	SAS	433 683 216	1 006 490 €	Templemars(59)	80,00	80,00%	IG
<u>A l'étranger</u>							
CESIAT	SARL	--	11 108 DH	Tanger (Maroc)	100,00	100,00%	IG

(1) IG : Intégration Globale

(2) MEE : Mise en équivalence

* I.G.E + X.A.O. Software Vertriebs GmbH

** IGE+XAO Nanjing Ige Xao Electric Design Software Co. Ltd.

*** IGE-XAO YAZILIM DAĞITIM LIMITED ŞİRKETİ

**** Changement de dénomination sociale en 2014

***** IGE+XAO HELLAS IKE (IGE+XAO ΕΛΛΑΣ ΙΚΕ)

Note 28. — Regroupement d'entreprises

S2E Consulting et EHMS

Suite à l'application des normes IFRS 10,11,12, les deux filiales du Groupe en contrôle conjoint, EHMS et S2E Consulting, ont été consolidées par mise en équivalence et non plus par intégration proportionnelle. Ce changement de méthode de consolidation comptable n'affecte ni le taux de détention ni la gouvernance d'IGE+XAO dans ces deux entreprises.

IGE+XAO Do Brasil et IGE+XAO Belgium

Les filiales de distribution et de services brésilienne et belge ont été créées sur le plan juridique sur la seconde moitié de l'exercice 2014/2015. Elles sont entrées en activité au 1^{er} août 2015.

Impacts

Il n'y a pas eu de variation de périmètre en 2015/2016.

Note 29. — Transactions avec les parties liées

Les parties liées au Groupe IGE+XAO ont été définies conformément à la norme IAS24 et sont présentées ci-après ainsi que le détail des opérations réalisées au cours de l'exercice 2015/2016 :

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, membres du Comité Exécutif du Groupe et / ou Président du Conseil d'administration se présente de la façon suivante:

Pour l'exercice 2015/2016

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
	REMUNERATIONS	322 126					

Pour l'exercice 2014/2015

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
	REMUNERATIONS	316 907					

Pour l'exercice 2013/2014

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
	REMUNERATIONS	309 174					

* Jetons de présence versés aux Administrateurs non-salariés

Monsieur Alain DI CRESCENZO est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société IGE+XAO S.A.; il est rémunéré au titre de cette fonction (partie fixe) et perçoit une prime variable de bilan et prime d'expatriation. Il est par ailleurs titulaire d'un contrat de travail depuis le 1^{er} août 1988, actuellement suspendu du fait de l'exercice de son mandat social. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Monsieur Charles BUDRON est Administrateur de la Société IGE+XAO et est titulaire d'un contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique de la société Winsoft Elec Diffusion. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Les conditions de détermination des indemnités de rupture du contrat de travail susceptibles d'être dues à Monsieur Alain DI CRESCENZO, soumises à la procédure des conventions réglementées et approuvées par le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2011 (et de nouveau le 29 janvier 2016) sont les suivantes : en cas de reprise de son contrat de travail et dans l'éventualité d'un licenciement sauf faute lourde ou grave, Monsieur Alain DI CRESCENZO percevra une indemnité contractuelle de licenciement de 18 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la première année de la reprise de son contrat de travail ou de 15 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la deuxième année suivant la reprise de son contrat de travail ou au cours des années suivantes. Le versement de la part de cette indemnité correspondant à la fraction du montant excédant les indemnités légales et conventionnelles dues au titre de l'ancienneté de Monsieur Alain DI CRESCENZO est soumis à la condition que le résultat opérationnel du Groupe déterminé suivant les normes IFRS soit au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été arrêtés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat de travail.

Monsieur Jean BAUDRON, Madame Anne VARON et Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ sont Administrateurs non rémunérés de la société IGE+XAO SA et perçoivent à ce titre des jetons de présence.

Avec les filiales

Il s'agit de sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe. Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés. Elles sont de différentes natures :

- Achats de prestations de recherche;
- Achats de biens et de services;
- Redevances;
- Comptes courants.

Avec les Administrateurs, Dirigeants ou autres :

A la connaissance de la société, il n'existe pas dans les sociétés du Groupe de transaction, ni de solde de clôture, ni de prêt concernant les administrateurs, les dirigeants ou les collaborateurs des sociétés du Groupe ou un des membres de leur famille ou toute autre partie liée.

Avec la SCI BDC

Les sociétés françaises qui ont leur siège social en France à Colomiers (31) résident depuis juin 2014 dans un même bâtiment qui appartient à une SCI détenue par M. Di Crescenzo, M. Baudron et une tierce personne. La valeur locative a été analysée au moyen de deux expertises indépendantes comme conforme au marché local.

III. Comptes sociaux établis conformément au référentiel français

A. Bilan social

Actif (en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Immobilisations incorporelles nettes	39	33
Immobilisations corporelles nettes	68	41
Immobilisations financières nettes	13 006	13 213
Actif immobilisé	13 113	13 287
Stocks et en-cours	10	10
Clients et comptes rattachés	329	204
Autres créances	1 472	1 780
Charges constatées d'avance	161	55
Valeurs mobilières de placement	9 755	8 581
Disponibilités	5 543	2 664
Actif circulant	17 270	13 294
Ecart de conversion actif	1	1
Total actif	30 384	26 582

Passif (en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Capital	5 497	5 497
Prime d'émission	1 911	1 911
Réserve légale	609	609
Autres réserves	15 849	12 949
Report à nouveau	277	270
Résultat de l'exercice	5 535	4 327
Capitaux propres	29 678	25 563
Provisions pour risques et charges	147	146
Emprunts et dettes financières	--	136
Dettes en compte courant	--	--
Capital appelé non versé	--	160
Fournisseurs et comptes rattachés	122	184
Dettes fiscales et sociales	391	344
Autres dettes	7	7
Produits constatés d'avance	--	--
Dettes	520	831
Ecart de conversion passif	39	42
Total passif	30 384	26 582

B. Compte de résultat social

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Chiffre d'affaires net France et export	2 234	2 363
Autres produits d'exploitation	31	37
Produits d'exploitation	2 265	2 400
Autres services extérieurs	(1 038)	(1 025)
Charges de personnel	(1 110)	(1 263)
Impôts et taxes	(85)	(87)
Dotations aux amortissements et provisions	(25)	(17)
Autres charges d'exploitation	(7)	(8)
Charges d'exploitation	(2 265)	(2 400)
Résultat d'exploitation	--	--
Résultat financier	5 707	4 535
Résultat exceptionnel	--	(103)
Impôts sur les résultats	(131)	(64)
Participation	(41)	(41)
Résultat net	5 535	4 327

C. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 juillet 13	5 497	1 911	609	11 939	264	20 220
Distribution de dividendes				(1 170)	1	(1 170)
Affectation à la réserve légale				--		
Résultat de la période				3 465		3 465
Capitaux propres au 31 juillet 14	5 497	1 911	609	14 234	265	22 516
Distribution de dividendes				(1 285)	5	(1 280)
Affectation à la réserve légale				--		--
Résultat de la période				4 327		4 327
Capitaux propres au 31 juillet 15	5 497	1 911	609	17 276	270	25 563
Distribution de dividendes				(1 427)	7	(1 420)
Affectation à la réserve légale						
Résultat de la période				5 535		5 535
Capitaux propres au 31 juillet 16	5 497	1 911	609	21 384	277	29 678

D. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Flux de trésorerie générés par l'activité :	5 535	4 327	3 465
Résultat net			
Autres charges et produits sans impact sur la trésorerie :			
Amortissements et provisions	595	73	9
Reprises	--	--	--
Plus-value de cession nette sur titres non consolidés	--	--	1
Incidence de la variation du BFR :	(102)	214	(522)
Flux net de trésorerie générés par l'activité	6 028	4 613	2 953
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(15)	(4)	--
Cession d'immobilisations incorporelles	--	--	--
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44)	(36)	(3)
Cessions d'immobilisations corporelles	--	--	--
Acquisition d'immobilisations financières	(102)	(229)	(3 667)
Cessions des immobilisations financières	1	10	--
Trésorerie sur variation de périmètre	--	--	--
Flux net de trésorerie générés par les opérations d'investissement	(160)	(259)	(3 670)
Dividendes versés	(1 420)	(1 280)	(1 170)
Avances reçues (Coface)		--	--
Achat d'actions propres	(259)	(106)	--
Remboursements d'emprunts	(136)	(159)	(54)
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	(1 815)	(1 545)	(1 224)
Variation de trésorerie brute	4 053	2 809	(1 941)
Incidences des variations de taux de change			
Augmentation (diminution) de la trésorerie			
Trésorerie en début d'exercice	11 245	8 436	10 377
Trésorerie en fin d'exercice	15 298	11 245	8 436
Variation de trésorerie nette	4 053	2 809	(1 941)

E. Notes annexes aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Note 1. — Présentation de l'activité de l'entreprise

La société IGE+XAO exerce plusieurs activités :

- gestion du portefeuille de participations,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 2. — Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2016 de la Société IGE+XAO s'établit à 5 535 407 €. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 2 141 700 € qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende brut d'1,5 euro par action contre 1 euro et 90 centimes d'euro respectivement en 2015/2014 et 2014/2013.

Le solde d'un montant de 3 393 707 € sera porté en « Autres réserves ».

Note 3. — Evénements significatifs de l'exercice et événements post-clôture

Evénements significatifs de l'exercice

Les filiales de distribution et de services brésilienne et belge sont entrées en activités sur le plan opérationnel depuis 1^{er} août 2015.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours lié à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Le dénouement est en attente. Parallèlement, les activités à Madagascar ont fortement été réduites.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Néant.

Note 4. — Principes comptables

Changement de méthode comptable

Néant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les principes comptables appliqués par la Société sont essentiellement les suivants :

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées au coût historique, frais financiers exclus et sont amorties, à l'exception des marques acquises, selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation et qui n'excèdent pas 7 ans.

Pour les marques acquises, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur valeur brute à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- matériel de bureau : 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements, aménagements, installations : 10 ans
- matériel de transport : 5 ans

Titres de participation des sociétés

Les titres de participation des sociétés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage : elle est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité et en particulier après analyse conjointe de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats dégagés et prévus et de la situation nette de la société concernée. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur d'acquisition.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement de la créance apparaît incertain sur la base d'une analyse détaillée du dossier client.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Une provision est comptabilisée dès lors qu'une moins-value est constatée à la clôture de l'exercice.

Les actions propres affectées au contrat de liquidité ainsi que celles destinées à être annulées sont inscrites en valeurs mobilières de placement à leur valeur d'achat d'origine. Lors de chaque arrêté comptable, ces titres font l'objet d'une dépréciation en cas de moins-value latente.

Indemnités de départ à la retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, les sociétés françaises du Groupe s'affranchissent de leurs obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est fixée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise au moment du départ en retraite.

Le mode de détermination retenu des engagements de retraite répond à la recommandation n°2003-R01 du CNC en date du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Si aucune évaluation fiable de son montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Un produit à recevoir au titre du CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. L'assiette de calcul correspond aux rémunérations comprises entre 1 et 2,5 fois le SMIC. Le taux applicable s'élève à 6% (6% en 2015). Ce traitement conduit à prendre en compte les versements ainsi que les passifs comptabilisés au titre des rémunérations éligibles, c'est-à-dire des rémunérations soumises aux cotisations sociales : salaires, primes, avantages en nature, etc. En revanche, les sommes liées à l'intéressement ou à la participation en sont exclues.

Conformément à la recommandation du Collège de l'Autorité des Normes Comptables, le CICE est comptabilisé dans un sous compte de charges de personnel. Le même traitement a été retenu dans les comptes consolidés.

Note 5. — Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS	31/07/15	AUGMENT° DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	31/07/16
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	178	15	--	193
Valeurs brutes	178	15	--	193

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EN MILLIERS D'EUROS	31/07/15	AUGMENT° DE LA PERIODE	REPRISES DE LA PERIODE	31/07/16
Frais d'établissement	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	(144)	(9)	--	(153)
Amortissements	(145)	(9)	--	(154)
Valeurs nettes	33	--	--	39

Note 6. — Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS	31/07/15	AUGMENT° DE LA PERIODE	CESSIONS DE LA PERIODE	31/07/16
Installations techniques, matériel et outillage	4	--	--	4
Installations générales, aménagements divers	83	--	--	83
Matériel de transport	--	43	--	43
Matériel divers	134	1	(3)	132
Valeurs brutes	221	44	(3)	262

IMMOBILISATIONS CORPORELLES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EN MILLIERS D'EUROS	31/07/15	AUGMENT° DE LA PERIODE	REPRISES DE LA PERIODE	31/07/16
Installations techniques, matériel et outillage	(4)	--	--	(4)
Installations générales, aménagements divers	(80)	--	--	(80)
Matériel de transport	--	(6)	--	(6)
Matériel divers	(96)	(10)	3	(103)
Amortissements	(180)	(16)	3	(194)
Valeurs nettes	41			68

Note 7. — Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES EN MILLIERS D'EUROS	DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX AMORTISSEMENTS			PROVISIONS AMORT. DEROGATOIRE	
	LINEAIRE	DEGRESSIF	EXCEPTIONNEL	DOTATION	REPRISE
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais de recherche et de développement	--	--	--	--	--
Autres immobilisations incorporelles	9	--	--	--	--
TOTAL	9	--	--	--	--
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Installations techniques, matériel et outillage	--	--	--	--	--
Installations générales, et aménagement divers	--	--	--	--	--
Matériel de transport	6	--	--	--	--
Matériel divers	10	--	--	--	--
TOTAL	16	--	--	--	--
Amortissements	25	--	--	--	--

Note 8. — Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31/07/15	AUGMENT ^o	CESSIONS	31/07/16
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS		DE LA PERIODE	DE LA PERIODE	
Titres de filiales et participations	13 080	103	--	13 183
Actions propres	134	259	--	393
Prêts et autres	20	--	(1)	19
Valeurs brutes	13 234	362	(1)	13 595

DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31/07/15	AUGMENT ^o	REPRISES	31/07/16
EN MILLIERS D'EUROS		DE LA PERIODE	DE LA PERIODE	
Provision / titres Mayridis Voyages	(21)	(179)	--	(200)
Provision /titres Prosys	--	(389)	--	(389)
Provisions	(21)	(568)	--	(589)
Valeurs nettes	13 213			13 006

Note 9. — Etat des créances et des dettes

ECHÉANCES DES CRÉANCES	MONTANT	MONTANT BRUT	CRÉANCES A	CRÉANCES A +
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS	BRUT 31/07/15	31/07/16	MOINS D'UN AN	D'UN AN
Créances rattachées à des participations	--			
Autres immobilisations financières	20	20	--	20
Créances de l'actif immobilisé	20	20	--	20
Stocks et en-cours	10	10	10	--
Avances et acomptes	4	8	8	--
Clients et comptes rattachés	200	321	321	--
Etats, impôts et taxes	1 056	1 006	1 006	--
Créances sociales	6	6	6	--
Groupe et associés	707	459	459	--
Débiteurs divers	11	--	--	--
Charges constatées d'avance	55	160	160	--
Actif circulant	2 049	1 970	1 970	--
Total	2 069	1 990	1 970	20

ECHÉANCES DES DETTES	MONTANT	MONTANT BRUT	DETTES A	DETTES A +
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS	BRUT 31/07/15	31/07/16	MOINS D'UN AN	D'UN AN
Emprunts – établissement de crédit	136	1	1	--
Avances et acomptes	--	--	--	--
Fournisseurs et comptes rattachés	184	122	122	--
Groupe et associés	161	--	--	--
Dettes fiscales et sociales	344	391	391	--
Autres dettes	6	7	7	--
Produits constatés d'avance	--	--	--	--
Total	831	521	521	

La Société n'a pas contracté d'emprunt sur l'exercice clos.

Note 10. — Éléments relevant de plusieurs postes du bilan / compte de résultat

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN	Les entreprises liées	Les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	Dettes et créances représentées par des effets de commerce
VALEURS BRUTES EN MILLIERS D'EUROS			
Capital souscrit non appelé	--	--	--
Immobilisations incorporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations corporelles	--	--	--
Avances et acomptes	--	--	--
Immobilisations financières	12 480	722	--
Participations	--		
Créances rattachées à des participations	--	--	--
Prêts	--	--	--
Autres titres immobilisés	--	--	--
Autres immobilisations financières	--	--	--
TOTAL IMMOBILISATIONS	12 480	722	--
Avances et acomptes versés sur commandes	--	--	--
Créances	--	--	--
Créances clients et comptes rattachés	317	--	--
Autres créances	399	60	--
Charges constatées d'avances	--	--	--
TOTAL CREANCES	716	60	--
Valeurs mobilières de placement	--	--	--
Disponibilités	--	--	--
TOTAL DISPONIBILITES	--	--	--
Emprunts obligataires convertibles	--	--	--
Autres emprunts convertibles	--	--	--
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	--	--	--
Emprunts et dettes financières divers	--	--	--
Avances et acomptes reçus	--	--	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5	--	--
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	--	--	--
Autres dettes	--	--	--
TOTAL DETTES	5	--	--
<hr/>			
ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT EN MILLIERS D'EUROS	MONTANTS CONCERNANT les entreprises liées	MONTANTS CONCERNANT les entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	
Chiffre d'affaires	2 218	4	
Autres achats et charges externes	104	--	
Dividendes reçus	6067	--	
Autres produits financiers	9	--	
Autres charges financières	3	--	

Note 11. — Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières de placement se composent comme suit au 31 juillet 2016 :

<u>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ACTIONS PROPRES</u>	31/07/16	31/07/15
<u>EN MILLIERS D'EUROS</u>		
Parts de SICAV	--	20
Compte à terme	9 175	8 400
Actions propres	197	161

Au 31 juillet 2016, la valeur de marché des parts de SICAV est égale à leur valeur comptable.

La trésorerie a été investie sur des comptes à terme d'une durée de 2 mois pour 2 000 K€, de 60 mois pour 4 200 K€ et sur des bons à moyen terme négociables (BMTN) d'une durée de 10 mois pour 500 K€, de 48 mois pour 1 500 K€, de 60 mois pour 975 K€.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé.

Les taux des BMTN sont garantis à la souscription pendant 12 ou 24 mois puis sont indexés à l'EURIBOR 3 mois majoré d'un pourcentage évoluant au cours des échéances. Les sommes versées sont bloquées de 2 ans. Les intérêts sont versés semestriellement.

Les actions propres sont affectées à la régulation du cours de bourse (2 807 actions) et à l'objectif d'annulation (6 494 actions) pour un prix d'achat moyen respectif de 60,50 € et de 70.12€.

Note 12. — Etat des provisions

<u>PROVISIONS</u> <u>EN MILLIERS D'EUROS</u>	31/07/15	AUGMENTATION DE LA PERIODE	REPRISES		31/07/16
			UTILISEES	NON UTILISEES	
Provision pour dépréciation de titres	21	568	--	--	589
Provision pour pertes de change	1	1	(1)	--	1
Provision pour pension de retraite	23	--	--	--	23
Autres provisions pour risques et charges	123	--	--	--	123
Provisions	167	569	(1)	--	736

Note 13. — Etat des produits à recevoir

<u>PRODUITS A RECEVOIR</u> <u>EN MILLIERS D'EUROS</u>	31/07/16	31/07/15
Créances clients et comptes rattachés :		
Clients factures à établir	25	--
TOTAL	25	--
Autres créances :		
Créances à recevoir	14	22
TOTAL	14	22
Disponibilités :		
Intérêts compte à terme à recevoir	383	283
TOTAL	383	283
TOTAL	422	305

Note 14. — Etat des charges à payer

CHARGES A PAYER	31/07/16	31/07/15
EN MILLIERS D'EUROS		
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit		
Intérêts courus sur emprunt	--	--
Intérêts courus à payer	1	--
TOTAL	1	--
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs factures non parvenues	57	132
TOTAL FOURNISSEURS	57	132
Dettes fiscales et sociales :		
Provision congés payés	59	56
Personnel autres charges	73	70
Organismes Sociaux à payer	82	74
Etat charges à payer	8	15
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	222	215
Autres dettes :		
Divers charges à payer	--	--
TOTAL AUTRES DETTES		
TOTAL	280	347

Note 15. — Etat des charges et produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est comptabilisé au 31 juillet 2016.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	31/07/16	31/07/15
EN MILLIERS D'EUROS		
Charges constatées d'avance	160	55
TOTAL	160	55

Note 16. — Ventilation du chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES	31/07/16	31/07/15
EN MILLIERS D'EUROS		
Activité opérationnelle	9	7
Prestations administratives	2 225	2 356
TOTAL	2 234	2 363

Note 17. — Autres produits d'exploitation

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/07/16	31/07/15
EN MILLIERS D'EUROS		
Autres produits	1	--
Transferts de charges	30	37
TOTAL	31	37

Les transferts de charge se rapportent au traitement comptable des avantages en nature.

Note 18. — Charges et produits financiers

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	31/07/16	31/07/15
EN MILLIERS D'EUROS		
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	--	--
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	(1)	(1)
- dépréciation des immobilisations financières	(568)	--
Reprises de provisions		
- reprise sur titres participation		49
- risque de change	1	1
- immobilisations financières	--	--
Produits financiers de participation	6 076	4 290
Produits financiers nets sur cession de VMP	12	(6)
Différences de change	(4)	7
Autres charges et produits financiers	191	195
TOTAL	5 707	4 535

Note 19. — Détail des charges et produits exceptionnels

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/07/16	31/07/15
EN MILLIERS D'EUROS		
Résultat sur cessions de titres de participation	--	--
Dotations aux provisions exceptionnelles	--	(106)
Autres produits et charges exceptionnels	--	3
TOTAL	--	103

Note 20. — Participation des salariés

Il a été décidé de gérer la participation des salariés dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe IGE+XAO. Cette dernière est ventilée entre les différentes sociétés françaises proportionnellement à la masse salariale. Pour la période comprise entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016, le montant de la provision pour participation s'élève à 41 K€.

Note 21. — Compte personnel de formation

Depuis le 1er janvier 2015, un nouveau moyen d'accès à la formation est mis en place par le biais du compte personnel de formation (CPF). Le CPF remplace le droit individuel à la formation (DIF) ; les salariés conservent jusqu'au 31 décembre 2020 leurs heures de formation acquises antérieurement. Le CPF est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante.

Note 22. — Composition du capital social

Le capital a évolué de la façon suivante en 2015/2016 :

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES					
	VALEUR NOMINALE EN €	AU DEBUT DE L'EXERCICE	CREES OU REMBOURSEES PENDANT L'EXERCICE	CONVERTIES PENDANT L'EXERCICE	ANNULEES PENDANT L'EXERCICE	EN FIN D'EXERCICE
Actions vote simple	3,85	1 002 910	--	2 608	--	1 005 518
Actions vote double	3,85	419 789	--	(6 808)	--	412 981
Sans droit de vote (actions propres)	--	5 101	--	4 200	--	9 301
TOTAL	--	1 427 800	--	--	--	1 427 800

Note 23. — Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31 juillet 2016 sont les suivants :

ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS
Effets escomptés non échus	--	--	--
Avals, cautions, garanties (Mayridis)	100	--	100
Engagements de crédit-bail mobilier	--	--	--
Engagements de crédit-bail immobilier	--	--	--
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	218	--	218
TOTAL			

Les engagements hors bilan ont été identifiés par tout moyen en possession d'IGE+XAO.

La présentation qui en est faite n'omet pas l'existence d'un engagement significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 24. — Rémunération des organes d'Administration

La rémunération des organes d'Administration de la Société IGE+XAO se présente de la façon suivante (en €) :

Pour l'exercice 2015/2016

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
REMUNERATIONS	322 126	108 085	42 870	6 600		479 681	205 048

Pour l'exercice 2014/2015

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
	REMUNERATIONS	316 907					

Pour l'exercice 2013/2014

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE VARIABLE					
	REMUNERATIONS	309 174					

Monsieur Alain DI CRESCENZO est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société IGE+XAO S.A.; il est rémunéré au titre de cette fonction (partie fixe) et perçoit une prime variable de bilan et prime d'expatriation. Il est par ailleurs titulaire d'un contrat de travail depuis le 1^{er} août 1988, actuellement suspendu du fait de l'exercice de son mandat social. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Monsieur Charles BUDRON est Administrateur de la Société IGE+XAO et est titulaire d'un contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique de la société Winsoft Elec Diffusion. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Les conditions de détermination des indemnités de rupture du contrat de travail susceptibles d'être dues à Monsieur Alain DI CRESCENZO, soumises à la procédure des conventions réglementées et approuvées par le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2011 (et de nouveau le 29 janvier 2016) sont les suivantes : en cas de reprise de son contrat de travail et dans l'éventualité d'un licenciement sauf faute lourde ou grave, Monsieur Alain DI CRESCENZO percevra une indemnité contractuelle de licenciement de 18 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la première année de la reprise de son contrat de travail ou de 15 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la deuxième année suivant la reprise de son contrat de travail ou au cours des années suivantes. Le versement de la part de cette indemnité correspondant à la fraction du montant excédant les indemnités légales et conventionnelles dues au titre de l'ancienneté de Monsieur Alain DI CRESCENZO est soumis à la condition que le résultat opérationnel du Groupe déterminé suivant les normes IFRS soit au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été arrêtés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat de travail.

Monsieur Jean BAUDRON, Madame Anne VARON et Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ sont Administrateurs non rémunérés de la société IGE+XAO SA et perçoivent à ce titre des jetons de présence.

Note 25. — Risques de change

Le risque de change est non significatif chez IGE+XAO.

Note 26. — Risques de taux

IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2016, IGE+XAO ne dispose pas d'emprunt bancaire. IGE+XAO n'utilise aucun instrument de taux.

Note 27. — Risques sur valeurs mobilières de placement

La politique d'IGE+XAO est à ce jour de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit par des SICAV monétaires soit par des comptes à terme soit enfin par des Bons à Moyen Terme Négociable.

Les taux des comptes à terme sont garantis à la souscription. Les sommes versées ne sont pas bloquées. Les intérêts sont versés à l'échéance finale ou lors du remboursement anticipé total ou partiel.

Les taux des BMTN sont indexés à l'EURIBOR 3 mois majoré d'un pourcentage évoluant au cours des échéances. Les sommes versées sont bloquées les 24 premiers mois. Les intérêts sont versés semestriellement.

Note 28. — Tableau des filiales et participations en €

Filiales (+ 10%)	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caution en €	CA en €	Résultat en €	Dividendes en €	Observations
IGE SA	4 619 327	4 360 500	99,13	4 800 732	4 800 732	226 022	--	19 577 612	3 491 703	3 304 224	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
Winsoft Elec Diffusion SNC	1 524	--	90,00	1 372	1 372	485	--	1 778 442	--	--	Siège social : Colomiers SIREN : 418 236 261
Mayridis SARL	65 000	60 103	99,94	330 480	130 480	5 821	100 000	168 384	17 939	58 372	Siège social : Colomiers Caution donnée / APS
S2E Consulting	100 000	13 547	50,00	149 490	149 490	60 008	--	271 103	(113 230)	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	(97 814)	50,00	573 000	573 000	--	--	1 169 773	114 505	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	632 347	80,00	2 024 248	1 635 248	--	--	1 568 274	113 490	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
Ige+Xao Z.O.O. Pologne	259 618	680 155	94,27	783 275	783 275	--	--	2 721 982	385 262	317 814	Siège social : Cracovie
Ige+Xao EURL Balkan	438 174	140 847	100,00	420 665	420 665	--	--	945 397	78 642	209 123	Siège social : Sofia
Cae Devpt ApS Denmark	16 768	729 905	100,00	351 129	351 129	--	--	1 081 928	344 318	600 000	Siège social : Birkerod
Ige Xao Madagascar	17 179	(1 118)	100,00	20 945	20 945	16 976	--	127 100	(6 025)	--	Siège social : Antananarivo
Ige+Xao Chine	91 409	71 395	100,00	70 445	70 445	--	--	703 003	35 422	--	Siège social : Nanjing
Ige+Xao Tunisie	9 125	112 522	100,00	11 350	11 350	380	--	328 235	40 977	--	Siège social : Tunis
Ige+Xao Maroc	35 770	129 936	100,00	34 808	34 808	931	--	240 379	33 030	--	Siège social : Casablanca
Ige+Xao Nordic A/S	67 073	1 546 438	100,00	2 178 132	2 178 132	--	--	1 421 205	204 701	600 000	Siège social : Birkerod
Ige+Xao GmbH Allemagne	25 000	286 124	100,00	25 000	25 000	--	--	1 032 700	115 816	300 000	Siège social : Rastatt
Ige+Xao Iberica	3 005	198 109	99,00	3 049	3 049	--	--	661 573	107 209	125 000	Siège social : Madrid
Ige+Xao Srl Italie	36 400	552 729	100,00	88 345	88 345	--	--	1 944 027	278 583	400 000	Siège social : Bergame

Filiales (+ 10%)	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caut ^o en €	CA €	Résultat €	Dividendes En €	Observations
IGE+XAO LTD (UK)	137 493	(69 605)	100,00	150 930	150 930	--	--	258 568	15 951	--	Siège social : Nuneaton
IGE+XAO NORTH AMERICA	73	70 200	99,90	56	56	141 157	--	441 094	13 283	--	Siège social : Montréal
IGE+XAO BV (PAYS-BAS)	18 151	693 473	100,00	691 475	691 475	--	--	1 092 065	248 100	--	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO USA	8	301 439	100,00	1	1	--	--	576 610	116 646	78 387	Siège social : Dover (Delaware)
IGE+XAO SWITZERLAND	16 238	144 273	100,00	225 000	225 000	--	--	160 968	79 277	73 957	Siège social : Biel/Bienne
IGE+XAO TURQUIE	23 416	(52 143)	75,00	20 188	20 188	--	--	134 655	(7 826)	--	Siège social : Istanbul
CESIAT	1 000	15 511	80,00	1 000	1 000	--	--	134 656	(2 281)	--	Siège social : Tanger
IGE+XAO GRECE	50 000	151	99,00	49 500	49 500	--	--	73 362	(2 107)	--	Siège social : Thessalonique
IGE+XAO BELGIQUE	18 600	(14 217)	100,00	18 600	18 600	--	--	437 557	(14 221)	--	Siège social : Bruxelles
IGE+XAO BRESIL	160 428	(29 897)	100,00	160 428	160 428	7 626	--	129 089	(29 759)	--	Siège social : Taubaté
	////////	////////	////////	13 183 643	12 594 643	459 406	100 000	////	////////	6 066 877	
TOTAL EN EUROS											

Note 29. — Autres informations

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le montant du CICE se rapportant à l'exercice clos au 31 juillet 2016 et comptabilisé en produits de l'exercice s'élève à 17 420 euros.

Le montant du CICE au titre de l'année civile 2015 s'élève à 17227 euros et a été utilisé au soutien de l'investissement et de la croissance en France.

Fiscalité

Le Groupe fiscal se compose des sociétés suivantes :

IGE+XAO, SA
IGE, SA
Mayridis Voyages, SARL

Chacune des sociétés intégrées fiscalement constate l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle avait été imposée séparément.

Au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2016, le résultat fiscal du Groupe s'élève à 4 031 K€. A cette date, le groupe fiscal ne dispose plus ni de déficit ordinaire reportable ni d'amortissement réputé différé restant à reporter.

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt dû en l'absence d'intégration fiscale s'élève à 168 130 euros et correspond à la neutralisation de la réintégration de la quote-part de frais et charges dans le cadre du régime mère et filiales.

Consolidation

La Société IGE+XAO établit et publie des comptes consolidés en qualité de société mère du Groupe IGE+XAO. Au 31 juillet 2016, les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Effectif moyen

Effectif Equivalent Temps Plein	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
IGE+XAO	14	15	16
Total	14	15	16

IV. Rapport de gestion

A. Situation financière et résultats du Groupe

Le Groupe IGE+XAO conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme de logiciels de Conception Assistée par Ordinateur (CAO), de gestion du cycle de vie "Product Lifecycle Management" (PLM) et de simulation, dédiée à l'électricité. Ces logiciels ont été élaborés pour aider les industriels à concevoir et à maintenir la partie électrique de tout type d'installation. Ce type de CAO/PLM est appelé "CAO/PLM Electrique". IGE+XAO a bâti une gamme de logiciels de CAO/PLM électrique destinée à tous les secteurs industriels.

IGE+XAO a bâti une gamme de logiciels de CAO Electrique destinée à tous les industriels.

Outre le développement et la vente de logiciels, le Groupe réalise des prestations de services, d'assistance et de formation auprès de ses clients.

Les titres d'IGE+XAO sont cotés sur Euronext Paris.

Le Groupe IGE+XAO avec ses filiales implantées en France et à l'international, compte aujourd'hui plus de 86 400 licences diffusées à travers le monde.

Au cours de l'exercice 2015/2016, IGE+XAO a poursuivi sa stratégie de développement.

Note 1. — Evénements significatifs de l'exercice et événements importants survenus depuis la date de clôture

Evénements significatifs de l'exercice

Les filiales de distribution et de services brésilienne et belge sont entrées en activités sur le plan opérationnel depuis 1^{er} août 2015.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours lié à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Le dénouement est en attente. Parallèlement, le Groupe a fortement réduit ses activités à Madagascar.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture

Néant.

Note 2. – Evolution du Groupe et données opérationnelles

Le tableau ci-joint présente pour les exercices clos les 31 juillet 2016, 2015 et 2014 les principales données opérationnelles du Groupe retraitées aux normes IFRS :

En K€	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'affaires	28 118	27 337	26 260
Autres produits d'exploitation y compris crédit impôt recherche	1 261	996	940
Charges d'exploitation	22 030	21 502	20 637
dont charges de personnel	14 688	14 175	13 650
Résultat opérationnel courant	7 349	6 832	6 563
Résultat opérationnel	7 349	6 832	6 603
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	7 723	7 315	6 962
Impôts exigibles et différés	(2 213)	(1 925)	(1 857)
Résultat de l'ensemble consolidé	5 512	5 370	5 117
Résultat net - part du Groupe	5 489	5 290	5 071

Situation au 31 juillet 2016

Sur l'exercice 2015/2016, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 28 117 957 € contre 27 337 110 € un an plus tôt. L'activité commerciale a notamment bénéficié de la forte dynamique, tant sur le plan national qu'international, des activités de ventes et de locations de licences à destination des PME/PMI et des grands comptes. Le résultat opérationnel progresse de 7,6% à 7 349 242 €, induisant une rentabilité opérationnelle** de 26,1%. Dans la même lignée, le résultat net atteint 5 489 257 € en hausse de 3,8%, portant ainsi la rentabilité nette*** à 19,5%.

Parallèlement, IGE+XAO a poursuivi son expansion à l'international, avec notamment, la création d'un bureau commercial à Moscou et les lancements opérationnels des filiales commerciales belge et brésilienne. Sur le plan technique, la période a aussi été très active avec de nombreux travaux réalisés sur l'interopérabilité entre le produit « SEE Electrical Expert » et l'offre PROSYST (« ODIL et SIMAC »), la diffusion du nouveau logiciel « 3D Panel » (conception et fabrication d'armoires électriques en 3 dimensions) et l'intégration des produits du Groupe avec des logiciels PLM "Product Lifecycle Management" (Gestion du cycle de vie des produits) leaders sur le marché international.

Fort de ces résultats et de ses solides fondamentaux, le Groupe IGE+XAO entend poursuivre son plan d'action visant l'accélération du développement international et le maintien d'un fort investissement R&D, tout en préservant un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 octobre 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 juillet 2015

Sur l'exercice 2014/2015, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe atteint 27 337 110 € contre 26 260 418 € un an plus tôt.

Le résultat opérationnel courant, en progression de 4,1%, s'établit à 6 831 949 € conduisant à une rentabilité opérationnelle** de 25%. Le résultat net qui s'élève, quant à lui, à 5 289 604 €, croît de 4,3% et porte la rentabilité nette*** à 19,3%.

Outre ces résultats, IGE+XAO a connu une année très dense avec :

- ✓ la consolidation opérationnelle des sociétés IGE+XAO Nordic et Prosyst, acquises respectivement en octobre 2013 et avril 2014,
- ✓ la création de deux nouvelles filiales commerciales au Brésil et en Belgique,
- ✓ la diffusion de nouvelles versions de ses logiciels phares,
- ✓ et le lancement de son portail internet dédié au téléchargement des catalogues de matériels électriques.

Sur l'exercice en cours, fort de ces solides résultats et de sa capacité financière, le Groupe IGE+XAO entend poursuivre son plan d'action visant l'accélération du développement international et le maintien d'un fort investissement R&D, tout en préservant un haut niveau de rentabilité.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 21 octobre 2015 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** Rentabilité opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Rentabilité nette : résultat net / chiffre d'affaires

Situation au 31 juillet 2014

Sur l'exercice 2013/2014, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe IGE+XAO atteint 26 260 418 €, soit une progression de 6,9 %. L'activité commerciale a notamment bénéficié de la bonne dynamique de l'activité grands comptes tant en France qu'à l'étranger ainsi que de la contribution des deux opérations de croissance externe réalisées sur la période. IGE+XAO a ainsi acquis 51% des parts sociales de la société de diffusion de logiciels IGE+XAO Nordic A/S et 80 % de la société Prosyst SAS, spécialisée dans le développement de logiciels dédiés à la simulation, au diagnostic et à la performance des processus industriels, complémentaires à ceux proposés par IGE+XAO.

Sur la même période, le résultat opérationnel du Groupe, en hausse de 11,6%, s'établit à 6 602 722 € et la marge d'exploitation** franchit le seuil des 25 % contre 24 % un an plus tôt. Cette évolution favorable résulte à la fois de l'accroissement de l'activité et de la bonne maîtrise des charges d'exploitation, en période notamment de rapprochement d'entreprises. Le résultat net s'élève à 5 071 106 € pour 4 603 863 € un an plus tôt, soit une progression de 10,1 %, générant une marge nette*** de 19,3 % (18,7 % sur l'exercice précédent).

Sur le nouvel exercice et fort de ses solides fondamentaux, le Groupe prévoit d'étendre sa couverture internationale avec l'ouverture d'un bureau de représentation en Russie et d'une filiale au Brésil. Parallèlement, de nouvelles offres intégrant la gamme de logiciels Prosyst seront lancées sur le marché en début d'année 2015. Ce plan d'action volontariste sera conduit en préservant un niveau de rentabilité élevé.

* Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 octobre 2014 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle.

** Marge opérationnelle : résultat opérationnel / chiffre d'affaires

*** Marge nette : résultat net / chiffre d'affaires

Note 3. — Principales données du bilan et fluctuations

Les tableaux ci-joints présentent pour les exercices clos les 31 juillet 2016, 2015 et 2014 les principales données du bilan ainsi que les flux de trésorerie afférents :

(en milliers d'euros)	ACTIF		
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Actifs non courants	5 725	5 852	5 669
Actifs courants	45 065	40 574	36 834
dont Disponibilités	33 944	30 355	27 321
ACTIF	50 790	46 426	42 503

(en milliers d'euros)	PASSIF		
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Capitaux propres	36 535	32 808	28 827
Passifs non courants	2 430	2 374	2 319
Passifs courants	11 825	11 244	11 357
PASSIF	50 790	46 427	42 503

	Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe -
Capitaux propres au 31 juillet 2013		24 603
Variation de périmètre		278
Distribution de dividendes		(1196)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		5 155
Impact retraitement sur actions propre		(106)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres		24
Capitaux propres au 31 juillet 2014		28 827
Variation de périmètre		--
Distribution de dividendes		(1 309)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		5 321
Impact retraitement sur actions propre		(27)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres		(4)
Capitaux propres au 31 juillet 2015		32 808
Variation de périmètre		--
Distribution de dividendes		(1 449)
Produits et charges enregistré(e)s au titre de la période		5 463
Impact retraitement sur actions propre		(295)
Impact annulation des PV sur cession d'actions propres		8
Capitaux propres au 31 juillet 2016		36 535

Les investissements

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel des dépenses consacrées aux développements de nouveaux logiciels ou nouvelles fonctionnalités. Ces investissements réalisés majoritairement sur les fonds propres de la Société sont comptabilisés directement dans les charges de l'entreprise. Certains de ces investissements peuvent bénéficier d'aides sous la forme d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. Ils peuvent dans ce cas et lorsqu'ils répondent aux exigences tant de suivi technique que d'opportunités commerciales, être immobilisés le temps de leur mise effective sur le marché. Les dépenses ainsi activées sont amorties sur 4 ans. Au 31 juillet 2016, il n'y a pas de frais de recherche et développement immobilisés à l'actif du bilan.

Investissements en matériels

Les investissements courants du Groupe consistent essentiellement en du matériel informatique (ordinateurs, serveurs, périphériques,...). Ils s'analysent comme suit sur la période couverte par les informations financières historiques :

(en milliers d'euros)	ACQUISITIONS		
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	375	358	458

L'équipement moyen nécessaire par personne se situe à environ 1 800 euros (matériel informatique) avec une obsolescence technologique rapide (environ 4 ans).

Investissements financiers

Les regroupements d'entreprises opérés au cours de l'exercice sont décrits dans les événements de l'exercice.

L'endettement financier

Il est non significatif sur les périodes analysées.

Flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	VARIATION DE TRESORERIE		
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Flux sur l'exploitation	6 031	4 725	5 056
Flux sur investissements	(350)	(329)	(820)
Flux sur opérations de financement	(1 996)	(1 425)	(1 328)
Incidences des variations de taux de change	(96)	63	11
Variation de trésorerie nette	3 589	3 034	2 919
Trésorerie en début d'exercice	30 355	27 321	24 402
Trésorerie en fin d'exercice	33 944	30 355	27 321
Variation de trésorerie nette	3 589	3 034	2 919

La trésorerie est passée de 30,4 M€ en juillet 2015 à 33,9 M€ en juillet 2016. Cette situation résulte des flux de trésorerie générés par l'activité et en particulier du développement de l'activité traditionnelle couplée avec la réalisation de projets et contrats avec des grands comptes.

Sur l'exercice 2015/2016, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 6 M€. Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 1 427 K€ (1 € par action).

Sur l'exercice 2014/2015, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 4,7 M€. Par ailleurs, la Société a procédé à une distribution de dividendes d'un montant de 1 309 K€ (0,90 € par action).

Sur l'exercice 2013/2014, l'activité a généré un flux positif d'exploitation d'un montant de 5 M€ dont l'impact a été atténué par les regroupements d'entreprise de la période (0,5 M€), les aménagements liés aux nouveaux bureaux et par la distribution de dividendes d'un montant de 1 196 K€ (0,82 € par action).

Aucun frais de R&D n'a été porté en immobilisations sur les exercices 2015/2016, 2014/2015, 2013/2014.

Situation et ressources de financement

L'endettement du Groupe à moyen et long terme est non significatif :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Emprunts auprès des établissements bancaires			
– part à plus d'un an	--	20	84
– part à moins d'un an	20	--	238
Emprunts auprès des établissements financiers			
– part à plus d'un an	337	399	--
– part à moins d'un an	60	--	--
Avances remboursables			
– part à plus d'un an	--	--	295
– part à moins d'un an	--	257	--
– Autres	--	--	40
Trésorerie	33 945	30 355	27 321

La situation du Groupe en matière d'endettement net (Endettement brut diminué de l'ensemble de la trésorerie) permet à IGE+XAO d'envisager des opportunités de croissance tant internes qu'externes.

Note 4. — Activités en matière de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement correspondent essentiellement aux frais relatifs au personnel, ingénieurs développeurs en majorité, participant au développement des produits du Groupe IGE+XAO.

Les frais de recherche et développement liés aux logiciels pour lesquels une licence doit être commercialisée ou qui doivent être commercialisés dans d'autres conditions sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés dès lors qu'ils ne remplissent pas les critères techniques, économiques et de suivi permettant de les immobiliser. L'application de ce principe comptable a conduit à l'enregistrement de ces coûts en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés à l'exception des coûts liés à des projets faisant l'objet d'un financement par l'octroi d'avances remboursables ou de subventions d'exploitation. La durée d'amortissement de ces frais de développement est alors de 4 ans.

Les frais de recherche et de développement qui représentent environ 26% du chiffre d'affaires, s'élèvent à 7,0 M€ en 2015/2016, 7,0 M€ en 2014/2015, et à 6,7 M€ en 2013/2014. Ces données traduisent l'important effort consacré à la recherche, au développement et à l'industrialisation des produits.

Sur les trois dernières années, les efforts de recherche et développement ont principalement porté sur:

- ✓ le PLM (Product Life-cycle Management) Electrique - après avoir répondu aux besoins des industriels en matière de CAO Electrique des biens d'équipement (machine de productions,...), le Groupe IGE+XAO s'est lancé dans le développement d'une suite logicielle dédiée à gestion du cycle de vie des installations électriques dans les domaines de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire (SEE Electrical PLM) ;

- ✓ la création d'une nouvelle ligne de logiciels destinée à la fabrication des harnais électriques, ces produits étant élaborés dans le cadre d'une joint-venture créée avec la société Labinal Power Systems du Groupe Safran ;
- ✓ le développement d'une gamme de logiciels 3D pour:
 - la conception et la fabrication des armoires électriques,
 - et la conception et le routage des câblages dans les véhicules,
- ✓ la mise en place d'environnements collaboratifs pour les logiciels haut et moyen de gamme du Groupe;
- ✓ le passage en technologie internet et web pour certains logiciels IGE+XAO.

De plus, à compter du mois d'avril 2014, le Groupe s'est doté d'une offre complémentaire de simulation fonctionnelle via l'acquisition de 80% des titres de la Société Prosyst SAS. Ainsi, dans l'avenir, cette offre sera conduite à fortement évoluer tant du fait de son intégration dans les produits du Groupe que par son évolution intrinsèque.

B. Situation financière et résultats de la Société IGE+XAO SA

La Société IGE+XAO SA exerce les activités suivantes :

- gestion des participations détenues,
- gestion de trésorerie du Groupe,
- prestations administratives et comptables pour les différentes sociétés du Groupe.

Note 1. — Evénements significatifs de l'exercice et événements importants survenus depuis la date de clôture

Evénements significatifs de l'exercice

Les activités opérationnelles des filiales brésilienne et belge nouvellement créées ont été lancées au 1^{er} août 2015.

La filiale malgache a épuisé les voies de recours lié à un redressement fiscal s'élevant à 280 000 euros et portant sur du formalisme administratif. Le dénouement est en attente. Parallèlement, le Groupe a fortement réduit ses activités à Madagascar.

Evénements importants survenus depuis la date de clôture :

Néant

Note 2. — Données opérationnelles et issues du bilan

(en milliers d'euros)	COMPTE DE RESULTAT		
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Chiffre d'affaires	2 234	2 363	2 556
Charges d'exploitation	2 265	2 400	2 604
Résultat d'exploitation	0	0	0
Résultat financier	5 707	4 535	3 609
Résultat net	5 535	4 327	3 465

(en milliers d'euros)	ACTIF		
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Actif immobilisé	13 114	13 287	12 890
Actif circulant	17 270	13 295	10 758
ACTIF	30 384	26 582	23 648

(en milliers d'euros)	PASSIF		
	31 juillet 2016	31 juillet 2015	31 juillet 2014
Capitaux propres	29 678	25 563	22 516
Autres dettes	706	1 019	1 132
PASSIF	30 384	26 582	23 648

Le résultat financier s'analyse comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	31 juillet 2016	31 juillet 2015
Dotations aux provisions		
- dépréciation des titres participation	(568)	--
- dépréciation des VMP	--	--
- dépréciation des créances financières	--	--
- risque de change	(1)	(1)
Reprises sur provisions		
- reprise sur titres participation		49
- risque de change	1	1
Produits financiers de participation	6 076	4 290
Produits financiers nets sur cession de VMP	12	(6)
Différences de change	(4)	7
Autres charges et produits financiers	191	195
TOTAL	5 706	4 535

C. Informations préparatoires à l'Assemblée Générale

Note 1. — Affectation du résultat de l'exercice

Le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 juillet 2016 de la Société IGE+XAO SA s'établit à 5 535 407 €. La réserve légale est dotée en totalité.

Il est proposé la distribution d'une somme globale de 2 141 700 € qui sera prélevée sur le bénéfice de l'exercice. La somme distribuée permettra le paiement d'un dividende brut de 1,50 euro par action contre 1 euro et 90 centimes d'euro respectivement en 2015/2014 et 2014/2013.

Le solde d'un montant de 3 393 707 € sera porté en « Autres réserves ».

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les dividendes perçus par les personnes physiques domiciliées en France sont soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'une réfaction de 40% et aux prélèvements sociaux retenus à la source au taux en vigueur.

Par ailleurs, un prélèvement est susceptible d'être opéré sur le montant brut des dividendes à hauteur de 21% non libératoire sauf dispense prévue dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI; il présente le caractère d'un acompte à valoir sur l'impôt sur le revenu dont l'actionnaire sera redevable au titre du revenu de l'année de l'encaissement des produits qui en sont frappés.

Les actions détenues par la Société IGE+XAO SA, au jour de la mise en paiement du dividende ne donnant pas droit au dividende, les sommes correspondant au dividende de ces actions seront affectées au poste "Report à nouveau".

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), le dividende versé aux actionnaires de la Société au cours des trois derniers exercices clos a été le suivant :

(en milliers d'euros)	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL PAR ACTION
Exercice clos le 31 juillet 2013	0,82 €	---
Exercice clos le 31 juillet 2014	0,90 €	---
Exercice clos le 31 juillet 2015	1,00 €	---

Note 2. — Conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a autorisé la Société IGE+XAO SA à conclure deux nouvelles conventions réglementées au cours de l'exercice.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de cette information qu'ils ont décrite dans leur rapport spécial.

Note 3. — Dépenses et charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 4 377 € au 31 juillet 2016.

Note 4. — Renouvellement du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le programme de rachat d'actions conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce permettant à la Société d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

Le descriptif du programme de rachat d'actions est mis à disposition. Une synthèse du programme en cours au 31 juillet 2016 est présentée en point E note 2.

Note 5. — Allocation de jetons de présence

Conformément à l'article L.225-45 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'allouer à chaque Administrateur indépendant et/ou qui ne reçoit pas de rémunération directe d'une des filiales du Groupe IGE+XAO des jetons de présence d'un montant maximum de 9 200 euros.

Note 6. — Nomination d'un Administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2016 aura à se prononcer sur la nomination d'un nouvel Administrateur.

Le Conseil d'Administration propose de nommer Madame Corinne d'Agrain dont un résumé du curriculum vitae est proposé ci-après :

Corinne d'Agrain est, depuis 2015, Présidente du Directoire de la société IRDI Gestion, Capital-investisseur régional de référence pour les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine. Auparavant, elle a été Partner, puis membre du Directoire de Ace Management, premier acteur européen spécialisé dans le financement des entreprises stratégiques de la filière aéronautique. De 2000 à 2006, Corinne d'Again a occupé le poste de secrétaire général chez Galileo Partners, Société de capital-risque.

Elle a commencé sa carrière en qualité d'auditeur chez PricewaterhouseCoopers puis d'avocat chez Poittrinal & Associés (devenu membre de Deloitte & Touche). Elle est diplômée de l'ESSEC et avocat (CAPA).

Note 7. —Nomination des co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Le mandat de Monsieur Marc LOPEZ, co-Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que celui de la SARL DEREPA SASSO ORGANISATION, représentée par Monsieur Albert SASSO, co-Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2016.

La Loi n°2003-706 du 1er août 2003 de Sécurité Financière dans son article L.822-14 « interdit au Commissaire aux comptes personne physique, ..., de certifier durant plus de 6 exercices consécutifs les comptes des personnes morales faisant appel public à l'épargne ». Ainsi, en application de cette Loi, Monsieur Marc LOPEZ ne peut examiner les comptes de la Société IGE+XAO SA pour les six nouveaux exercices qui se présenteraient dans le cadre d'un renouvellement.

En conséquence, le Conseil d'Administration propose de nommer la société Mazars en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire et Monsieur David COUTURIER, en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 juillet 2022.

Note 8. — Convocation d'une Assemblée Générale

En conséquence des points ci-avant énumérés, il est décidé de convoquer une Assemblée Générale Mixte dont l'ordre du jour est le suivant :

I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et ses rapports annexés et présentation par le Conseil d'Administration des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2016;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2016;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2016;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce;
- Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts;
- Quitus aux Administrateurs;
- Affectation des résultats;
- Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce;
- Fixation du montant des jetons de présence;
- Nomination d'un Administrateur;
- Nomination des co-Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- - Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société ;

III. DE LA COMPETENCE DES DEUX ASSEMBLEES

- Pouvoirs en vue des formalités légales.

D. Stratégie et tendances et politique de risque

Note 1. — Stratégie et tendances

L'objectif du Groupe IGE+XAO est de devenir leader mondial de la conception assistée par ordinateur, du PLM et de la simulation dédiés à l'électricité. Pour ce faire, la stratégie du Groupe à moyen terme s'appuie sur quatre axes majeurs :

- ✓ l'innovation qui se manifeste notamment au niveau de la politique volontariste du Groupe en matière de R&D ;
- ✓ l'ouverture de nouveaux marchés tant sur le plan international avec la création de nouvelles filiales et de nouveaux bureaux commerciaux, que sur le plan de la diversification de son offre avec le lancement de nouvelles lignes de produits et de services;
- ✓ le renforcement de partenariats techniques ou commerciaux dans la continuité des actions développées jusqu'alors, avec notamment l'optimisation d'un réseau de distributeurs et d'apporteurs d'affaires en Asie ou des accords avec des éditeurs de logiciels ou prestataires de services complémentaires;
- ✓ et la recherche d'opportunités de croissance externe visant à consolider la position du Groupe sur le marché de la CAO, du PLM et de la simulation électriques ou à apporter des offres complémentaires.

Note 2. — Politique de risque

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Risque de liquidité

Au niveau du risque de liquidité, la Société considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'a aucun endettement bancaire. Au 31 juillet 2016, IGE +XAO dispose d'une solide situation de trésorerie.

Par ailleurs, les passifs financiers du Groupe ne sont assortis d'aucune clause particulière susceptible d'en modifier significativement les termes.

Risque de change

Chez IGE+XAO, le risque de change est lié essentiellement à des investissements dans des filiales étrangères et il se matérialise lors de la conversion des comptes de la filiale dans la devise de présentation de la société consolidante IGE+XAO SA (en Euro – impact en capitaux propres).

Le Groupe ne dispose pas de couverture de change pour l'instant mais pourra être conduit à contracter des couvertures si son exposition en devises venait à augmenter.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la gestion du risque correspondent principalement à une surveillance régulière des cours de change ainsi qu'à une analyse régulière des risques avec la Direction.

La société d'exploitation française du Groupe IGE+XAO achète des prestations de production de logiciels et /ou des prestations de service aux sociétés polonaise, bulgare, danoise, chinoise, malgache, tunisienne et marocaine du Groupe et vend aux sociétés de commercialisation du Groupe des logiciels et des prestations de maintenance à des fins de distribution.

Risque de taux

Le Groupe IGE+XAO n'est pas exposé à ce jour à des risques de taux.

Au 31 juillet 2016, le solde d'emprunt du Groupe à plus d'un an est limité puisqu'il s'élève à 337 K€. Les emprunts contractés dans le passé et en cours ont été faits en euros sur la base d'un taux fixe. IGE+XAO n'utilise aucun instrument dérivé de taux.

Compte tenu du développement de son activité internationale, IGE+XAO pourra être conduit à contracter des prêts dans les différents pays où le Groupe sera implanté.

Risque sur actions

La politique du Groupe à ce jour est de rémunérer sa trésorerie avec une prise minimale de risques soit essentiellement par des comptes à terme d'une durée variant de 2 à 60 mois et des bons à moyen terme négociables d'une durée allant de 48 à 60 mois (cf. Note 11 des comptes sociaux d'IGE+XAO SA).

Dans les années à venir, le Groupe pourrait être conduit à recourir à des produits de placement plus complexes.

Risque de crédit

Dans le cadre de son activité, le Groupe n'est pas susceptible d'octroyer un crédit. A la clôture, le Groupe n'a pas identifié de risque de crédit significatif sur ses actifs échus non provisionnés.

Par ailleurs, au niveau du risque clients, l'analyse suivante peut être faite :

- les grands comptes présentent peu de risques d'insolvabilité ;
- les clients de taille PME/PMI présentent un risque d'insolvabilité plus élevé, contrôlé par une cellule interne de recouvrement. Les risques éventuels relevés font l'objet de dépréciations.
- aucun compte client n'engendre un volume d'activité annuel supérieure à 6% du montant du chiffre d'affaires.

Au 31 juillet 2016, les pertes sur créances non dépréciées représentent moins de 1 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

Risques juridiques

A sa connaissance, IGE+XAO n'encourt pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Risques liés à l'image et à la réputation

La réputation et l'image de la Société peuvent être compromises à tout moment. Aucune entreprise ne saurait être à l'abri d'un évènement indésirable, lié à l'utilisation d'un produit ou à un comportement individuel critiquable.

Le Conseil d'Administration réfléchit à la mise en place d'une charte de déontologie qui rappellera notamment les règles de conduite qui font l'intégrité et l'éthique d'IGE+XAO.

Note 3. — Assurances

Politique générale d'assurance du Groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le patrimoine du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risque s'intègre dans le processus de gestion des risques du Groupe.

Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux.

E. Capital social et Gouvernement d'Entreprise

Note 1. — Informations concernant le capital social

Droits de vote et nombre de droits

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'y a pas de clause statutaire ou d'accord entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas conclu d'accords qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts).

Il n'y a pas de pouvoir du Conseil d'Administration autres que ceux mentionnés dans le présent rapport financier annuel.

Il n'y a pas d'accord au sein d'IGE+XAO SA prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Détention d'actions et franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à posséder, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L.233.3 du Code de Commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote représentant deux (2) pour cent du capital ou des droits de vote de la société ou tout multiple de ce pourcentage et ce même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 % devra, selon l'article 8 des statuts, notifier à la société le nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède par lettre recommandée avec accusé réception au siège social de la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues à l'alinéa précédent chaque fois que la fraction du capital détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non-respect de ces dispositions, les participations en capital ou droit de vote excédant le seuil donnant droit à déclaration seront privés du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la

notification, si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble ou séparément 2 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Identité des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice social

L'information a été établie sur la base des notifications reçues par la Société en application de l'article L 233-7 du Code de commerce.

Au dernier jour de l'exercice social clos le 31 juillet 2016, la situation était la suivante :

	% DU CAPITAL	% DE DROITS DE VOTE
2 à 5 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Robert GREZES ▪ Siparex ▪ Odyssee Venture ▪ Proxinvest ▪ Allianz Global Investors Luxembourg SA ▪ Aviva ▪ ORFIM 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Robert GREZES ▪ Siparex ▪ Odyssee Venture ▪ Proxinvest
5 à 10 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRDI Midi-Pyrénées ▪ Ennismore Fund Management ▪ Charles BAUDRON 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amiral Gestion ▪ Ennismore Fund Management
10 à 15 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alain DI CRESCENZO ▪ Amiral Gestion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Charles BAUDRON ▪ IRDI Midi-Pyrénées
15 à 20 %		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alain DI CRESCENZO
20 à 25 %		
25 à 33 1/3 %	--	
33 1/3 à 50 %	--	--
50 à 66 2/3 %	--	--
66 2/3 % à 90%	--	--
90 à 95 %	--	--
Plus de 95 %	--	--

La société Ennismore Fund Management a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la Société IGE+XAO SA le 16 septembre 2015.

La société Alto Invest a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 2% du capital social de la Société IGE+XAO SA le 4 décembre 2015.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10% du capital social de la Société IGE+XAO SA le 4 décembre 2015.

La société ORFIM a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 2% du capital social de la Société IGE+XAO SA le 28 avril 2016.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2016.

Capital détenu par les salariés

- Actions nominatives détenues directement par les salariés: 102 284 soit 7,2%
- Actions attribuées gratuitement aux salariés: 0

Depuis la loi sur l'épargne salariale du 20 février 2001, prise en sa dernière modification par la loi Breton du 26 juillet 2005, et conformément à l'article L225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce, tous les trois ans, les sociétés anonymes ont l'obligation légale de demander aux actionnaires de leurs sociétés de se prononcer sur un projet d'augmentation de capital réservé aux salariés lorsque les actions détenues par les salariés de la société ou de celles qui lui sont liées, au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent moins de 3% du capital social.

Constatant que le pourcentage d'actions détenues par le personnel salarié au sein du capital social de la société au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce (placé notamment dans un Plan d'Epargne Entreprise) est inférieur à 3 %, l'Assemblée Générale, statuant en la forme extraordinaire en date du 30 janvier 2015, été invitée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société. Cette résolution a été rejetée.

- Plan d'options d'achat d'actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres

Néant

Note 2. — Autorisation d'achat et de vente de ses propres actions par la Société

S'agissant du rachat d'actions, il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social de la Société conformément à l'article L225-209 du Code de Commerce, cette limite légale comprenant les actions auto-détenues par la Société dans le cadre des précédentes autorisations de rachat d'actions propres.

L'information préalable du public se fait par un descriptif du programme qui doit être publié préalablement à la réalisation du programme.

L'AMF a décidé d'abandonner, à compter du 3 juillet 2016, deux pratiques de marché qui ne remplissent plus tous les critères exigés par le règlement Abus de marché (MAR):

- les contrats de liquidité obligataire et ;
- l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'abandon de ces pratiques de marché admises n'a pas pour conséquence de proscrire les contrats de liquidité obligataires ou les acquisitions d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En revanche, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces deux pratiques de marché ne permet plus de bénéficier de la présomption simple d'absence de manipulation de marché.

L'acquisition des actions est dès lors affecter aux objectifs suivants :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce , il est précisé que, dans le cadre des autorisations données lors des différentes assemblées générales ordinaires (la dernière datant du 29 janvier 2016) d'intervenir sur le marché des actions de la Société en vue des objectifs décrits dans notre plan de rachat d'actions, 9 301 (0,65%) actions de la Société étaient détenues par la Société au 31 juillet 2016.

Les mouvements sur l'exercice 2015/2016 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES						
	ACHATS	VENTES	ANNULAT ^o	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION						
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME	
Nombres de titres	22 966	18 766	--	--	--	--	--	--	--	--
dont titres destinés à être cédés ou annulés	3 891	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont titres affectés au contrat de liquidité	19 075	18 766	--	--	--	--	--	--	--	--
Cours moyen des transactions	66,94	67,43	--	--	--	--	--	--	--	--
Montant	1 537 456	1 265 333	--	--	--	--	--	--	--	--

Les mouvements sur l'exercice 2014/2015 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES						
	ACHATS	VENTES	ANNULAT ^o	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION						
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME	
Nombres de titres	23 612	23 109	--	--	--	--	--	--	--	--
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	1 851	--	--	--	--	--	--	--	--	--
dont titres affectés au contrat de liquidité	21 761	23 109	--	--	--	--	--	--	--	--
Cours moyen des transactions	59,76	59,61	--	--	--	--	--	--	--	--
Montant	1 410 970	1 377 642	--	--	--	--	--	--	--	--

Les mouvements sur l'exercice 2013/2014 s'analysent comme suit :

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES						
	ACHATS	VENTES	ANNULAT ^o	AU JOUR DU DÉPÔT DE LA NOTE D'INFORMATION						
				POSITIONS OUVERTES A L'ACHAT			POSITIONS OUVERTES A LA VENTE			
				CALL ACHETES	PUT VENDUS	ACHATS A TERME	CALL VENDUS	PUT ACHETES	VENTES A TERME	
Nombres de titres	15 054	14 254	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres destinés à la remise en paiement ou en échange ou à être cédés ou annulés	0	0	37	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres affectés au contrat de liquidité				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié				Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
dont transferts	0	0	-37							
Cours moyen des transactions	58,76	56,57	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	
Montant	884 576	806 414	0	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	

Répartition par objectif des titres détenus au 31 juillet 2016

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	0,65%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'annulation-	6 494
dont titres affectés au contrat de liquidité	2 807
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	--
Valeur comptable du portefeuille au 31 juillet 2016 en €	589 696
Valeur de marché du portefeuille au 31 juillet 2016 en €	660 371

Détails des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice envers les Mandataires sociaux: Néant.

Options consenties aux salariés non Mandataires sociaux les mieux allotis au cours de l'exercice : Néant.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions en cours, IGE+XAO a procédé au rachat d'un bloc de 63 403 actions le 30 novembre 2016, représentant 4,4% du nombre d'actions composant le capital social.

Note 3. — Evolution du cours du titre au cours de l'exercice écoulé

Au titre des exercices 2016/2015, 2015/2014, et 2014/2013, nous avons pu suivre l'évolution du cours de l'action de la Société IGE+XAO, de la manière suivante :

MOIS	NOMBRE DE TITRES	CAPITAUX	COURS		COURS MOYEN
	ECHANGES	EN K€	LE PLUS BAS EN €	COURS LE PLUS HAUT EN €	EN €
08/13	10 182	478	45,3	49,2	47,0
09/13	30 190	1 529	47,0	51,1	50,6
10/13	14 517	751	49,7	53,2	51,8
11/13	52 383	2 786	52,8	56,3	53,2
12/13	26 141	1 476	55,0	58,9	56,5
01/14	34 191	2 058	57,2	61,5	60,2
02/14	32 683	2 020	58,8	64,1	61,8
03/14	45 474	2 722	56,3	63,0	59,8
04/14	40 268	2 540	60,8	65,5	63,1
05/14	30 688	1 819	57,4	61,0	59,3
06/14	60 397	3 805	57,5	65,5	63,0
07/14	15 015	936	58,8	65,6	62,3
08/14	9 366	547	57,4	59,8	58,4
09/14	9 618	561	56,5	59,0	58,4
10/14	39 840	2 229	51,3	59,3	56,0
11/14	19 232	1 113	56,3	59,2	57,9
12/14	32 474	1 863	55,5	58,2	57,4
01/15	33 377	1 852	54,4	57,3	55,5
02/15	41 106	2 441	55,1	63,5	59,4
03/15	44 692	2 900	63,0	65,5	64,9
04/15	51 636	3 358	63,8	66,7	65,0
05/15	33 939	2 231	63,8	66,5	65,7
06/15	9 640	628	63,8	66,3	65,1
07/15	14 491	934	60,2	65,3	64,4
08/15	8 329	522	61,0	64,8	62,7
09/15	35 324	2 175	60,5	63,0	61,6
10/15	29 923	1 879	62,0	65,0	62,8
11/15	21 429	1 398	64,3	65,8	65,2
12/15	28 521	1 914	64,5	71,6	67,1
01/16	16 470	1 134	63,0	71,2	68,8
02/16	7 774	519	63,0	68,0	66,7
03/16	12 630	876	67,8	70,3	69,3
04/16	24 771	1 765	69,0	72,3	71,2
05/16	13 618	967	68,8	72,2	71,0
06/16	27 241	1 896	66,0	73,0	69,6
07/16	10 760	769	68,8	72,6	71,5

Note 4. — Gouvernement d'entreprise

Règles en matière de nomination et remplacement d'un Administrateur

La Société est administrée par un Conseil composé de personnes physiques ou morales dont le nombre est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire dans les limites de la loi.

Toute personne morale doit, lors de sa nomination, désigner une personne physique en qualité de représentant permanent au Conseil d'Administration. La durée du mandat du représentant permanent est la même que celle de l'Administrateur personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant permanent, elle doit aussitôt pourvoir à son remplacement. Les mêmes dispositions s'appliquent en cas de décès ou démission du représentant permanent.

Pendant la durée de son mandat, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est d'office réputé démissionnaire s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années, l'année étant la période qui sépare deux Assemblées Générales Ordinaires Annuelles consécutives. Le mandat d'un Administrateur prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire, en vue de compléter l'effectif du Conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur dont le mandat n'est pas expiré, ne demeure en fonction que pendant la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Un salarié de la société peut être nommé Administrateur. Son contrat de travail doit toutefois correspondre à un emploi effectif. Il ne perd pas, dans ce cas, le bénéfice de son contrat de travail.

Le nombre des Administrateurs qui sont liés à la Société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction.

Le nombre des Administrateurs qui sont âgés de plus de 75 ans ne peut excéder le tiers des Administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'Administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires la plus proche.

Les Administrateurs sont toujours rééligibles ; ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Les nominations effectuées par le Conseil, en vertu de l'alinéa ci-dessus, sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Comités du Conseil d'Administration

Afin de préparer ses travaux, le Conseil d'Administration peut créer des comités.

Le Conseil d'Administration fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque Comité, ses attributions et sa composition ; il désigne le Président et les membres de chaque Comité. Les membres des Comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio communication ou de visioconférences.

A côté du Comité de rémunération créé depuis 2006, un Comité d'audit a été mis en place ; il a tenu sa première réunion opérationnelle sur la clôture des comptes consolidés clos au 31 juillet 2012.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 juillet 2016.

Alain DI CRESCENZO :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
Groupe IGE+XAO					
IGE+XAO	France	SA	Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration	29/01/16*	
IGE	France	SA	Administrateur	29/01/16*	
CAE Development	Danemark	ApS	Bestyrelse	16/06/08	
IGE+XAO Nordic	Danemark	A/S	Bestyrelse	06/01	
IGE+XAO North America	Canada	Inc	Administrateur	7/05/97*	
IGE+XAO UK	Angleterre	Ltd.	Director	01/02/99	
IGE+XAO Softwaren Vertriebs	Allemagne	GmbH	Geschäftsführer	06/12/00	
IGE+XAO Pologne	Pologne	z.o.o.	Vice Président	14/10/05	
IGE+XAO USA	USA	Inc	Chairman & CEO	07/12/07	
IGE+XAO Pays-Bas	Pays-Bas	B.V.	Bestuurder	01/08/07	
EHMS	France	SAS	Président	05/08/06	
S2E CONSULTING	France	SAS	Administrateur	04/09/06	
				01/12/08*	
IGE+XAO Chine ¹	Chine	Ltd	Administrateur	04/01/08	
IGE-XAO Tunisie	Tunis	SARL	Gérant	24/06/08	
IGE XAO Maroc	Casablanca	SARLAU	Gérant	24/06/08	
IGE+XAO Turquie ²	Istanbul	Ltd	Director	20/07/12	
IGE+XAO Madagascar	Antananarivo	SARL	Gérant	23/09/08	
IGE+XAO Italie	Bergamo	SRL	Administrateur unique	20/07/13	
IGE+XAO Belgium	Bruxelles	SPRL	Gérant	19/06/15	
Hors Groupe					
Banque Courtois	France	SA	Membre du Conseil de surveillance	22/05/15*	
Aéroport de Toulouse - Blagnac	France	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	01/06/16	
EESC, Toulouse Business School	France	--	Administrateur	30/12/15	

¹ Nanjing IGE+XAO Electric Design Software Co. Ltd.

² IGE+XAO YAZILIM DAĞITIM LİMİTED ŞİRKETİ

Charles BAUDRON :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE	France	SA	Président Directeur Général Président du Conseil d'Administration	29/01/16*	
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	18/01/13*	
CAE Development	Danemark	ApS	Bestyrelse	16/06/08	
IGE+XAO Nordic	Danemark	A/S	Bestyrelse	16/06/14	
IGE+XAO Polska	Pologne	Z.O.O.	Président	14/10/05	
IGE+XAO Iberica	Espagne	S.L.	Président du Conseil d'administration	25/07/95	
IGE+XAO Balkan	Bulgarie	O.O.D.	Administrateur	16/12/94	
IGE+XAO UK	UK	Ltd.	Director	1/02/99	
EHMS	France	SAS	Administrateur	5/08/06	

Jean BAUDRON :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	18/01/13*	
BEHI	France	SA	Administrateur	01/04/96	

Robert GREZES :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
Winsoft Elec Diffusion	France	SNC	Gérant		
IGE	France	SA	Administrateur	29/01/16*	
Mayridis Voyages	France	SARL	Gérant		
CAE Development	Danemark	ApS	Bestyrelse	16/06/08	
IGE+XAO Nordic	Danemark	A/S	Bestyrelse	16/01/14	

Pierre REVEL-MOUROZ :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	29/01/16*	
IGE	France	SA	Administrateur	31/01/11*	
FINANCIERE SENIOR MENDEL SAS	France	SAS	Administrateur	07/07/14	
FINANCIERE SENIOR MENDEL SAS	France	SAS	Directeur Général Délégué	07/07/14	
FINANCIERE SENIOR MENDEL SAS	France	SAS	Représentant permanent	06/07/15	
CEVA ANIMAL HEALTH BULGARIA	Bulgarie	Ltd.	Gérant	28/03/05	
CEVA SALUTE ANIMALE S.P.A.	Italie	S.P.A.	Administrateur	01/06/16*	
CEVA SANTE ANIMALE	Algérie	Ltd.	Administrateur	20/06/12	
PT CEVA ANIMAL HEALTH INDONESIA	Indonésie	Ltd.	Commissaire	31/08/16*	
CEVA HAYVAN SAGLIGI A.S.	Turquie	A.S	Administrateur	06/06/16*	
7969961 CANADA INC.	Canada	Inc.	Directeur	14/09/11	

Anne VARON :

Dénomination	Siège	Forme	Nature	Début	Fin
IGE+XAO	France	SA	Administrateur	18/01/13	
Mutuachat	France	SAS	Présidente	12/02/15	

* date de renouvellement

Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux et les dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2015/2016 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE					
		VARIABLE*					
Alain Di Crescenzo	178 825	64 295	24 790	--	--	267 910	110 378
Charles Baudron	143 301	43 790	18 081	--	--	205 172	94 670
Autres Administrateurs	--	--	--	6 600	--	6 600	--
Total	322 126	108 085	42 871	6 600	--	479 682	205 048

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2014/2015 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE					
		VARIABLE*					
Alain Di Crescenzo	175 380	63 215	23 994	--	--	262 589	101 818
Charles Baudron	141 527	43 636	16 960	--	--	202 123	87 652
Autres Administrateurs	--	--	--	6 600	--	6 600	--
Total	316 907	106 851	40 954	6 600	--	471 312	189 470

La rémunération des organes d'administration de la Société IGE+XAO pour l'exercice 2013/2014 se présente de la façon suivante (en €) :

REMUNERATIONS EN €	REMUNERATIONS BRUTES		AVANTAGES EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	STOCK- OPTIONS	TOTAL	INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE
	PARTIE FIXE	PARTIE					
		VARIABLE*					
Alain Di Crescenzo	172 860	62 722	23 924	--	--	259 506	87 148
Charles Baudron	136 314	44 239	16 739	--	--	197 292	69 456
Autres Administrateurs	--	--	--	4 000	--	4 000	--
Total	309 174	106 961	40 663	4 000	--	460 798	156 604

* comprenant toute prime (de bilan, objectifs,...)

Monsieur Alain DI CRESCENZO est Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société IGE+XAO S.A.; il est rémunéré au titre de cette fonction (partie fixe) et perçoit une prime variable de bilan et prime d'expatriation. Il est par ailleurs titulaire d'un contrat de travail depuis le 1^{er} août 1988, actuellement suspendu du fait de l'exercice de son mandat social. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Monsieur Charles BUDRON est Administrateur de la Société IGE+XAO et est titulaire d'un contrat de travail en sa qualité de Directeur Technique de la société Winsoft Elec Diffusion. Il ne reçoit pas de rémunération ou d'avantage en nature en provenance des autres filiales du Groupe.

Les conditions de détermination des indemnités de rupture du contrat de travail susceptibles d'être dues à Monsieur Alain DI CRESCENZO, soumises à la procédure des conventions réglementées et

approuvées par le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2011 (et de nouveau le 29 janvier 2016) sont les suivantes : en cas de reprise de son contrat de travail et dans l'éventualité d'un licenciement sauf faute lourde ou grave, Monsieur Alain DI CRESCENZO percevra une indemnité contractuelle de licenciement de 18 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la première année de la reprise de son contrat de travail ou de 15 mois de salaires bruts si le licenciement est prononcé durant la deuxième année suivant la reprise de son contrat de travail ou au cours des années suivantes. Le versement de la part de cette indemnité correspondant à la fraction du montant excédant les indemnités légales et conventionnelles dues au titre de l'ancienneté de Monsieur Alain DI CRESCENZO est soumis à la condition que le résultat opérationnel du Groupe déterminé suivant les normes IFRS soit au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été arrêtés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat de travail.

Monsieur Jean BAUDRON, Madame Anne VARON et Monsieur Pierre REVEL-MOUROZ sont Administrateurs non rémunérés de la société IGE+XAO SA et perçoivent à ce titre des jetons de présence.

Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres IGE+XAO

En application de l'article L621-18-2 du Code Monétaire et Financier, sont déclarées ci-après les opérations suivantes réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur l'exercice 2015/2016:

Dénomination sociale de la société	IGE+XAO SA		
Nom et prénom	Charles BAUDRON		
Qualité du déclarant	Administrateur - Directeur R&D		
Description de l'instrument financier	Actions		
Nature de l'opération	Cession		
Lieu de l'opération	Paris		
Dates des opérations	Quantité	Prix unitaire moyen	Montant brut en €
27/10/2015	648	63,86	41 366
22/12/2015	173	69,08	11 950
23/12/2015	127	68,10	8 649
04/01/2016	300	70,80	21 240
18/04/2016	110	71,99	7918,90
19/04/2016	308	71,37	21981,96
20/04/2016	323	70,92	22907,16
21/04/2016	20	70,25	1405,00
25/04/2016	239	69,41	16588,99
09/05/2016	1109	71,88	79714,92
11/05/2016	255	71,77	18301,35
12/05/2016	620	70,44	43686,64
13/05/2016	145	69,86	10129,70
16/05/2016	290	69,78	20236,20
17/05/2016	95	69,61	6612,95
18/04/2016	110	71,99	7918,90
19/04/2016	308	71,37	21981,96
20/04/2016	323	70,92	22907,16
21/04/2016	20	70,25	1405,00

Dénomination sociale de la société	IGE+XAO SA		
Nom et prénom	Alain DI CRESCENZO		
Qualité du déclarant	Président Directeur Général		
Description de l'instrument financier	Actions		
Nature de l'opération	Acquisition		
Lieu de l'opération	Paris		
Dates des opérations	Quantité	Prix unitaire moyen	Montant brut en €
20/2/2016	50	63,86	3 396,14

F. Informations environnementales et sociales

Depuis 2013, IGE+XAO a engagé une démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de Développement Durable, impliquant à la fois les responsables Corporate et les filiales du Groupe. La première décision a porté sur le choix du référentiel ISO 26 000 et la consultation ponctuelle du référentiel GRI. Parallèlement, un diagnostic de lancement a été demandé à la société consultante Socotec. De ces premières mesures prises et moyens mis en place a découlé un plan d'action qui a été lancé début 2014 et qui a permis l'élaboration du présent rapport, tant dans ses données qualitatives que quantitatives et sur l'ensemble des thématiques sociales, environnementales et sociétales requises par le décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les données du rapport portent en priorité sur l'ensemble du Groupe IGE+XAO. Toutefois, lorsque l'information Groupe n'est pas disponible, le périmètre d'analyse est précisé. Par ailleurs, parce que l'activité d'IGE+XAO fait appel essentiellement à des prestations intellectuelles et ne nécessite peu ou pas de matières premières, de consommables et / ou de transformation, certains critères sont non significatifs ou non applicables. La collecte des informations s'est déroulée sur l'année fiscale d'IGE+XAO, c'est-à-dire du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016. Les définitions des principaux critères utilisés sont précisées au sein de l'annexe jointe en fin du présent rapport.

Note 1. — Les informations d'ordre social

Emploi

Caractéristique de l'effectif^{Def.1}

Evolution de l'effectif

L'effectif est resté relativement stable sur la période.

Le Groupe compte 387 personnes inscrites au 31 juillet 2016 réparties dans 28 sociétés, implantées dans 21 pays.

○ Effectif par zone géographique total :

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
133	198	9	33	14	387
34%	51%	2%	9%	4%	100%

L'effectif correspond essentiellement à des ingénieurs en informatique et des commerciaux, population traditionnellement masculine (264 hommes soit 68% de l'effectif total).

○ Effectif par zone géographique en 2014/2015:

France	Europe hors France	Amériques	Afrique	Asie	Total
124	198	7	48	12	389
32%	51%	2%	12%	3%	100%

○ Embauches et départs

	31 juillet 2015	Départs en retraite	Entrées	Sorties	31 juillet 2016
Dans le Groupe	389	--	73	75	387
Europe hors France	198	--	39	39	198
En France	124	--	20	11	133
Autres Zones	67	--	14	25	56

Le nombre de licenciements sur l'exercice 2015/2016 est de 5 sur le Groupe. Le délai de préavis minimum est déterminé en fonction de la convention collective locale ou à défaut est fonction de la législation locale.

Effectif, âge et ancienneté

○ Effectif par âge au 31 juillet 2016 (calculé à partir de la date de naissance des salariés):

Tranches	En France	En Europe hors France	Dans le reste du Monde	Dans le Groupe
20-30 ans inclus	28	62	20	110
31-50 ans inclus	81	116	33	230
51 ans et plus	24	20	3	47
Total	133	198	67	387

L'âge moyen de l'effectif dans le Groupe s'élève à 38 ans. L'effectif comprend à la fois du personnel stable et du personnel jeune qui a rejoint les sociétés du Groupe au fil de sa croissance.

○ Ancienneté par zone géographique :

Tranches	En France	En Europe hors France	Dans le reste du Monde	Dans le Groupe
Moins de 5 ans	37	86	36	159
De 5 à 15 ans inclus	52	77	19	148
Plus de 15 ans	44	35	1	80
Total	133	198	56	387

Rémunérations

Masse salariale ^{Def 2}

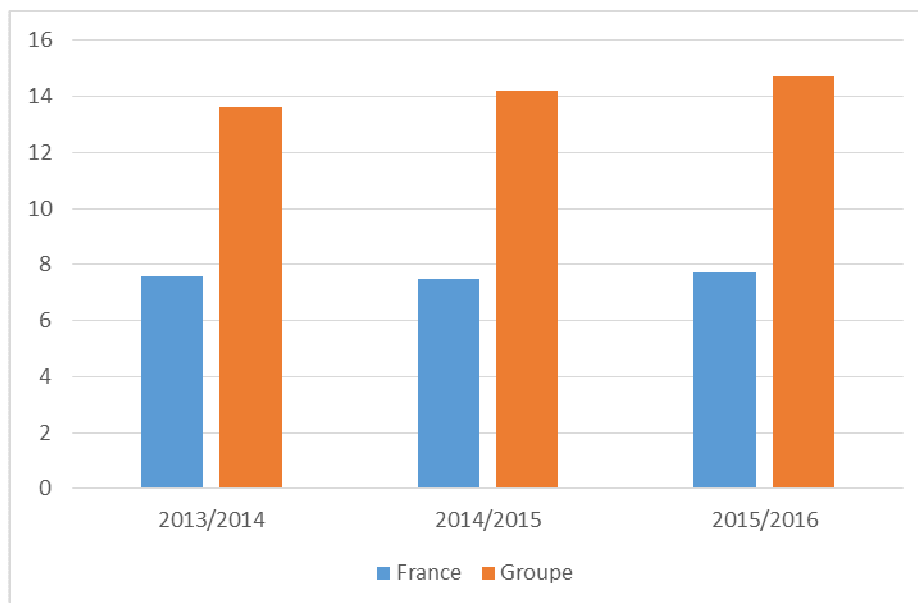


Figure 1 : Masse salariale (en Million d'euros)

La masse salariale du Groupe a augmenté de 3,6% entre 2015/2016 et 2014/2015, passant de 14,2 millions d'euros à 14,7 millions d'euros (participation comprise).

La masse salariale en France, hors sociétés en joint-venture et hors participation, s'élève à 7,7 millions d'euros contre 7,5 millions d'euros en 2014/2015. Les salaires sont fixés par chaque société du Groupe en fonction des niveaux de rémunération locaux pour un poste équivalent. Parallèlement, une revue annuelle et individuelle des rémunérations est effectuée au niveau du Groupe sur la base d'une évaluation objective des rémunérations et pouvant aboutir à des propositions de correction en cas de déséquilibres constatés.

Egalité des rémunérations

IGE+XAO s'emploie à respecter le principe d'égalité des rémunérations - tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail : « le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum, et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier » et qui s'entend de « l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale » - et étend ce principe à toute autre origine de discrimination.

Participation ^{Def 3}

En France, un accord de participation a été mis en place en 2001.

Treizième mois

Un accord portant sur l'instauration d'un 13^{ème} mois dans les sociétés françaises du Groupe (appartenant à l'Union Economique et Sociale) est effectif depuis le 31 juillet 2014 après une mise en place progressive sur 3 ans.

Les salariés des filiales espagnole et italienne bénéficient d'un 13^{ème} et d'un 14^{ème} mois, les salariés de la filiale tunisienne bénéficient d'un 13^{ème}.

Autres données

Le Groupe IGE+XAO participe, selon les lois et les usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

Les salariés en France bénéficient, au-delà de la couverture légale, de deux systèmes obligatoires complémentaires de protection sociale. Le premier système est une mutuelle souscrite par la société dans le cadre d'un contrat collectif. Cette mutuelle est obligatoire dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée au premier jour d'entrée dans le Groupe. Les salariés ont la possibilité d'y faire adhérer les membres de leur famille. La cotisation du salarié fait l'objet d'un financement partiel par la Société. Le second système est un régime de prévoyance obligatoire pour tous les salariés.

Par ailleurs, en France comme dans certaines filiales des congés exceptionnels sont octroyés aux salariés, pour événements familiaux notamment.

L'organisation du travail

L'organisation du travail du Groupe est empreinte de celle appliquée au sein des sociétés françaises dans le respect des réglementations locales ; la communication interne du Groupe vise à transmettre les valeurs et principes du vivre et travailler-ensemble qui sont ceux prônés en France et que l'on retrouve édictée dans les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (cf. ci-après).

Organisation du temps de travail

IGE+XAO respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

Les durées hebdomadaires de travail ^{Def 4} au sein des sociétés du Groupe répondent aux législations locales et varient entre 35 heures et 44 heures.

Les sociétés françaises du Groupe appliquent la Loi sur la Réduction du Temps de Travail (35 heures) depuis décembre 1999, par le biais de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

Les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel appartiennent aussi bien à la catégorie des cadres qu'à celle des salariés non cadres.

Le nombre de collaborateurs à temps partiel est de 13 en France et de 28 pour l'ensemble du Groupe au 31 juillet 2016.

Absentéisme

Par souci de cohérence, la définition de l'absentéisme a été simplifiée pour retenir les jours d'absence tels que définis en annexe, que le salarié concerné soit remplacé ou non.

Taux d'absentéisme ^{Def 5} pour les sociétés du Groupe en 2015/2016:

Tranches	En France		En Europe hors France		Reste du Monde		Dans le Groupe	
Effectif total	133		198		56		387	
% testés	100%		100%		100%		100%	
Taux par sexe	H	F	H	F	H	F	H	F
	2,9%	3,4%	1,7%	8,5%	0,7%	2,4%	1,9%	5,8%
Taux Abs	3,0%		3,73%		1,3%		3,1%	

Le taux d'absentéisme est plus élevé chez les femmes (5,8% au niveau du Groupe) que chez les hommes (1,9% au niveau du Groupe) en raison principalement des absences liées à la maternité et aux enfants.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Organisation du dialogue dans le Groupe

Le Groupe est convaincu qu'un environnement favorable à l'épanouissement des travailleurs constitue un facteur de réussite reconnu pour la performance de l'entreprise.

La qualité du climat social au sein du Groupe est le fruit d'un dialogue régulier entre la Direction, les salariés et leurs représentants. Ainsi, en général, le Groupe reconnaît l'importance des institutions permettant le dialogue social en France comme à l'international. Le Groupe respecte le droit des travailleurs à constituer leurs propres organisations pour faire valoir leurs intérêts et mener des négociations collectives. Lorsqu'il existe des organisations de représentation du personnel, l'entreprise assure l'accès aux locaux, aux outils nécessaires et aux informations pour leur permettre de jouer leurs rôles. De plus, IGE+XAO incite à la tenue des réunions de consultation.

Des réunions générales d'information annuelles et semestrielles sont organisées au cours desquelles les résultats du Groupe tant quantitatifs que qualitatifs mais aussi les valeurs du Groupe sont présentés à l'ensemble du personnel d'encadrement du Groupe. Le but est de fédérer le personnel autour de valeurs communes et de favoriser la relève collective des défis du Groupe.

L'entreprise planifie ainsi :

- Informations opérationnelles au niveau du Groupe

NB : sur l'organisation de la Société et du Groupe, cf. Rapport du Président sur la Gouvernance d'entreprise

- Une réunion plénière annuelle à destination des managers au siège social d'IGE+XAO (réunion Kick-off) au cours de laquelle sont exposés la stratégie et les objectifs du Groupe; les responsables des sites rapportent ensuite à l'ensemble de leur personnel le contenu de cette réunion.
- Une information semestrielle sur la situation économique du Groupe donnée oralement et retransmise par Web conférence aux sites français au cours de laquelle sont présentées entre autres les valeurs du Groupe (ouverture, audace, dynamisme, professionnalisme et discrétion).
- Des réunions mensuelles téléphoniques réunissant le personnel encadrant de chaque site.

Gestion des ressources humaines au niveau Groupe

- Un tableau d'affichage, illustré de tous les évènements sociaux intervenus au cours du trimestre sur les sites.
- Une généralisation de la politique d'entretien individuel et de gestion des carrières (une fois par an) permettant une meilleure approche de l'adéquation des postes et conditions de travail aux attentes du personnel ainsi que l'appréciation du bien-être au travail.
- Un recours à des experts extérieurs pour se conformer aux obligations légales et contractuelles en matière de rémunération dans toutes les filiales du Groupe.
- La base « staff management » qui permet un recensement des effectifs et un suivi des fiches de poste dans le Groupe.

En France :

- Organisation de petits déjeuners mensuels sur chaque site en France, espace-temps favorisant l'échange informel pour le personnel. Cette mesure tend à se généraliser dans le Groupe.

- Un système de parrainage pour chaque nouveau salarié afin de faciliter son intégration au sein du Groupe. Le parrain a pour rôle de répondre aux interrogations concernant la société et son fonctionnement dans la vie quotidienne.
- Un livret assorti d'une procédure d'accueil permet aux nouveaux arrivants de prendre connaissance des us et pratiques du Groupe.
- La base « Staff » permet à tout le personnel d'avoir accès aux accords, aux informations pratiques,...

Liberté syndicale et exercice du droit syndical

IGE+XAO s'efforce de faire respecter le principe de la liberté d'association et du droit de négociation collective au sein du Groupe, dans le respect des droits locaux applicables, des bases juridiques et des cadres institutionnels en place.

En France, une Union Economique et Sociale, regroupant l'effectif de 4 sociétés (114 personnes), a été signée en 2000, afin de favoriser l'unité et l'efficacité de la représentation du personnel. Ainsi, une délégation unique est apparue, composé du Comité d'Entreprise et des représentants du personnel. Le Comité d'Entreprise est rattaché à un syndicat (Force Ouvrière). Des représentants du personnel sont présents sur les quatre principaux sites français. Ils sont au nombre de 3 représentants Cadre et 2 représentants ETAM ainsi que leurs suppléants. La réunion mensuelle de DUP (Délégation Unique du Personnel) fait l'objet d'une diffusion générale. Par ailleurs, des permanences sont effectuées une fois par mois : une heure sur Colomiers et une heure sur un autre site français. En Pologne, des réunions sont organisées avec la Direction et les représentants du syndicat. Les sujets sont multiples : règlement intérieur, règlement du fonds social, licenciement du personnel, l'ouverture de nouveaux postes,...

Dans la plupart des autres pays, du fait du faible effectif le dialogue se fait directement avec les salariés.

Bilan des accords collectifs en France

Au sein des sociétés françaises du Groupe, il existe cinq accords :

- | | |
|---|-------|
| ○ Parité homme /femme: recrutement formation et promotion | 2 013 |
| ○ 13 ^{ème} mois | 2 011 |
| ○ Participation | 2 000 |
| ○ Unité Economique et Sociale | 2 000 |
| ○ 35 heures | 1 999 |

Œuvres sociales

La Direction alloue en France chaque année en marge du budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise un budget Œuvres sociales qui est utilisé aux principales fins suivantes :

- Les cadeaux de Noël pour les enfants des salariés et des bons d'achats pour les salariés sans enfant,
- L'assistance juridique,
- Les activités (une à deux par an) : sorties bowling, football...
- La participation aux événements culturels proposés en partenariat avec la mairie de Colomiers,
- La solidarité envers un salarié en cas de problème grave et envers des associations,
- La vente à prix coutant de spectacles, événements,
- La proposition de prestation de services pour la location de résidences de vacances à prix CE,...

En Pologne, il existe un fonds social obligatoire régi à la fois par la loi qui précise la nature des prestations et par un règlement intérieur signé par la Direction et l'organisation syndicale représentée

dans la société. Un plan d'allocation annuel est arrêté qui porte principalement sur les sujets suivants : participation aux vacances, aux activités culturelles et sportives, prêt au personnel avec intérêt préférentiel, budget pour événements graves touchant le personnel.

Santé et sécurité

Conditions d'hygiène et sécurité

Le métier et les activités du Groupe essentiellement intellectuelles n'exposent pas le personnel d'IGE+XAO à de nombreux risques professionnels et n'appellent pas de conditions d'hygiène et de sécurité particulières. Les trois principaux risques professionnels sont les risques psycho-sociaux, les risques routiers pour les commerciaux et les risques de troubles musculo-squelettiques liés à l'ergonomie du plan de travail. A cet égard, en France, le Groupe s'est engagé dans une meilleure gestion des risques psycho-sociaux depuis 2013 avec pour objectif de maintenir à un niveau faible les principaux indicateurs de santé et sécurité, notamment le taux d'absentéisme et le nombre d'accidents du travail. Un des premiers axes d'analyse consiste à mieux appréhender chaque poste de travail et par suite les facteurs générateurs de stress. Dans cette optique et à l'initiative du CHSCT (cf. ci-après), il est prévu de procéder à des interviews filmées de salariés et de diffuser ces dernières auprès des autres départements. Un premier film été réalisé auprès des commerciaux et un second est en préparation sur le service clients.

En France, un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) est en place pour représenter l'ensemble des salariés France. Celui-ci se réunit tous les trimestres. Parallèlement, un tableau des risques professionnels est actualisé une fois par an par le CHSCT. Il référence pour chaque site tous les risques et les actions réalisées dans l'année pour pallier ces risques.

Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de travail permet d'aborder d'autres sujets que ceux de la Délégation Unique du Personnel (D.U.P). C'est la raison pour laquelle, cette année, le Groupe a choisi de maintenir deux organes différents alors que la dernière réforme permet de fusionner les deux organes.

Les élus ont tous des mandats de deux ans.

Par ailleurs, IGE+XAO a généralisé le programme de formation de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin de disposer, sur chacun de ses sites en France, de collaborateurs capables d'intervenir immédiatement après tout accident. Ainsi en 2014, 4 des 11 collaborateurs qui ont bénéficié d'une formation initiale de SST ont eu une formation de recyclage. De plus, des formations extincteurs et guide-file et serre-file sont effectuées sur chaque site en France.

Dans la majorité des pays européens dans lesquels IGE+XAO est implanté, la prévention des risques est prise en compte :

- En Allemagne et aux Pays-Bas, la filiale a l'obligation de disposer d'un salarié sauveteur formé et soumis à une validation annuelle.
- La filiale espagnole dispose d'une assurance accident pour les premiers secours (FREMAP) et fait appel, de par la loi, à une entreprise en prévention des risques au travail, équivalent de la médecine du travail en France ; celle-ci, GRUPO MGO, forme le personnel aux risques mais également permet une visite médicale annuelle et des tests sanguins.
- En Italie, tous les salariés du site suivent une formation de sécurité au travail recyclée tous les 5 ans.
- En Pologne, une personne est responsable de la santé et la sécurité au travail mais la formation de secouriste n'est pas obligatoire.

En termes de Médecine du travail, en France les salariés sont soumis à des visites de contrôle obligatoires lors de :

- l'embauche,
- la reprise du travail d'un salarié en congé parental,

- o la reprise du travail d'un salarié après un arrêt maladie de plus de 30 jours ou après un accident du travail suivi d'un arrêt de travail.

Une surveillance médicale peut être instaurée pour un employé : surveillance classique (visite tous les 2 ans) ou surveillance renforcée (visite tous les ans). Par ailleurs, le médecin du travail peut procéder à des visites ponctuelles de l'entreprise, afin de vérifier que les locaux sont sains ou que les positions des salariés au travail sont bonnes. Une telle visite a eu lieu lors de l'emménagement dans les nouveaux bureaux du siège en juin 2014. Par ailleurs, le médecin du travail participe aux réunions du CHSCT.

En Pologne, les visites de contrôle médical sont obligatoires lors de l'embauche, après un arrêt maladie de plus de 30 jours et pendant la durée du contrat périodiquement.

Accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Néant

Accidents du travail

En 2015/2016, aucun accident du travail ^{Def 6} n'a été enregistré et déclaré par les sociétés du Groupe.

L'impact des accidents du travail est analysé en fonction de taux dits de fréquence (TF) ^{Def 7} et de gravité (TG) ^{Def 7} :

Les chiffres de 2012 de l'INRS dans le secteur du service I montrent un TF de 7.2 et un TG de 0.3.

Au sein du Groupe IGE+XAO, le TF est de 0 et le TG de 0.

TF1= TF2 = 0

TG = 0

Le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

Les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ont toutes été ratifiées par la France et par 12 pays dans lesquels IGE+XAO est implanté.

Pays-Bas	Conventions ratifiées (8)	Liberté syndicale (2)	Travail forcé (2)	Discrimination (2)	Travail des enfants (2)
Allemagne	8	2	2	2	2
Bulgarie	8	2	2	2	2
Canada	6	1	2	2	1
Chine	4	0	0	2	2
Danemark	8	2	2	2	2
Espagne	8	2	2	2	2
France	8	2	2	2	2
Italie	8	2	2	2	2
Madagascar	8	2	2	2	2
Maroc	7	1	2	2	2
Pays-Bas	8	2	2	2	2
Pologne	8	2	2	2	2
Suisse	8	2	2	2	2
Tunisie	8	2	2	2	2
UK	8	2	2	2	2
USA	2	1	0	0	1

Source : OIT Données comparatives sur les ratifications

Formation

- o «Parcours nouveaux arrivants » : 70 heures de prise en main du poste et de découverte de l'environnement de travail (en France),
- o «Parcours spécifiques adaptés aux équipes commerciales» : Une période de 12 semaines articulée autour des formations produits mais aussi des fondamentaux de la vente est validée par période de 4 semaines par les Ressources humaines (en France et à l'international),
- o Formations sur les nouvelles versions produits du Groupe (dispensées également à l'international),
- o Réadaptation au poste de travail après un arrêt maladie longue durée (en France)
- o Prise en main d'un nouveau poste après une mutation et/ou une promotion interne.

Les formations externes permettent d'acquérir. Le Groupe IGE+XAO s'est toujours efforcé d'encourager les salariés à consommer leur crédit d'heures.

Nombre total d'heures de formation

En France, les formations s'articulent en France autour de deux principales notions :

- o l'adaptation au poste de travail et le déploiement de compétences internes,
- o L'acquisition de compétences liées à l'emploi ou au développement personnel.

Dispensées en interne ou par des organismes de formation externe, les formations sont essentielles à l'activité du Groupe très technique et spécifique. En interne, elles sont en partie réalisées lors des sessions de formation Clients, la société I.G.E. étant agréée organisme de formation ; dans ce cas, elles donnent lieu à l'émission d'attestations de présence, tout comme les formations dispensées par des organismes externes de formation. Le nombre d'heures de formation en France a augmenté significativement en 2015/2016 (4 292 heures contre 1 210 heures en 2014/2015) suite à la mise en place systématique de parcours d'acquisition de compétences destinés aux nouveaux entrants.

Sont présentées dans le tableau qui suit toutes les heures de formation dispensées.

Nombre d'heures de formation	Adaptation au poste de travail	Développement des compétences
Hommes	2 802	989
Femmes	162	339
Total	2 964	1 328

Dans les filiales étrangères, on distingue les heures de formation dispensées en interne (au sein de la filiale ou au siège de la société mère) et les heures de formation dispensées par des organismes externes de formation.

Nombre d'heures de formation	En interne	Par des organismes de formation externes
Hommes	2 318	153
Femmes	296	57
Total	2 614	210

Dans le futur, les heures de formation dispensées dans le Groupe en interne et non accompagnées d'attestation de présence seront précisées.

Programmes spécifiques de formation professionnelle destinés aux salariés

L'intégration du personnel dans le Groupe et sa formation font l'objet d'un programme au sein des ressources humaines d'IGE+XAO :

En France, un livret d'accueil est remis aux nouveaux salariés dans lequel sont décrits l'organisation du Groupe et certains aspects pratiques de fonctionnement.

Cette procédure a été étendue aux filiales étrangères avec la diffusion d'un livret d'accueil international en septembre 2016 qui contient également des informations sur le Groupe et a pour objectif de permettre une meilleure intégration des nouveaux collaborateurs.

Diversité et égalité des chances

De façon générale, IGE+XAO proscrit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale, qui a pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession au sens défini par l'Organisation Internationale du Travail et s'efforce de promouvoir l'égalité de chances et de traitement en matière d'emploi et de profession.

A cette fin, plusieurs mesures ont été prises ou sont en cours d'élaboration :

- Un accord parité Hommes/Femmes a été signé en 2013, puis en 2014 pour se conformer à la loi en vigueur. Sa période validité porte sur 3 ans.
- Un plan d'actions « seniors » a été mis en place en 2010 pour 3 ans avec pour principaux objectifs :
 - ✓ Le maintien dans l'emploi des salariés de 55 ans et plus avec un objectif de 3% en France ;
 - ✓ L'anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ;
 - ✓ Le développement des compétences, des qualifications et accès à la formation ;
 - ✓ La transmission des savoir-faire et des compétences ;
 - ✓ Le développement du tutorat.En l'absence d'obligation en la matière, le plan n'a pas été reconduit mais ses principes et objectifs sont maintenus.
Actuellement, 5,2% des salariés du Groupe (5,3% en France) ont plus de 55 ans.
- La procédure de l'entretien individuel annuel a été généralisée au sein de chaque société du Groupe ; elle permet de recenser et de tracer les échanges entre le salarié et son supérieur hiérarchique en termes, d'évolution professionnelle, de formation et de prétentions salariales entre autres. Ainsi, 100% des salariés ont un entretien individuel annuel.
- Les offres de postes au sein du Groupe sont préalablement annoncées en interne puis publiées soit par l'intermédiaire de cabinets de recrutement ou d'annonces sur des sites électroniques spécialisés. La sélection des candidats aux entretiens d'embauche est organisée sur la base des diplômes et des parcours professionnels annoncés. Chaque société du Groupe veille à proscrire toute discrimination à l'embauche d'ordre national, racial, social, religieux ou autre.
- Une charte éthique a été élaborée et est en cours de diffusion dans les filiales du Groupe.

Cette année, il n'y a pas eu d'incident de discrimination.

Par ailleurs, en France, en Tunisie et en Italie, les salariés sont couverts par une convention collective. En Italie, la convention collective est la convention collective du commerce la CCNL. En France, la convention SYNTEC ^{Def 8} à laquelle adhèrent les sociétés françaises du Groupe contient un avenant concernant l'égalité homme/femme qui prône :

- ✓ l'égalité de traitement lors de l'embauche ou pour la rémunération,
- ✓ l'augmentation du pourcentage de femmes à des postes de management et à responsabilités,

- ✓ l'octroi du congé de maternité sans répercussion sur les congés payés, la répartition de l'intéressement ou la détermination des droits liés à l'ancienneté,
- ✓ la possibilité d'aménagement des horaires pour les salariés ayant un enfant de moins de 3 ans,
- ✓ la possibilité d'octroi du congé de paternité.

Ainsi, 42% des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Peu de candidats sont en situation d'handicap. Le Groupe a déjà accompagné par le passé des personnes handicapées en adaptant les bureaux aux besoins de la personne. Actuellement, aucun salarié du Groupe n'est déclaré handicapé. En revanche, en France, l'édition et l'impression de nombreux documents concernant le groupe sont confiés à une société qui emploie plus de 99 % de salariés en situation de handicap.

Main d'œuvre forcée - travail des enfants

L'activité du Groupe IGE+XAO et les métiers qui en découlent appellent des connaissances techniques et professionnelles qui exigent du personnel formé et qualifié. Le recours à de la main d'œuvre forcée ou au travail des enfants est de facto exclu ; les âges minimums d'admission à l'emploi ou au travail de chaque pays sont respectés et dépassés, du fait entre autres, de l'exigence de formation et d'éducation exigée. Chaque société du Groupe tient un registre du personnel détaillant le nom, la fonction, la date de naissance et la date d'embauche de chaque salarié. Par ailleurs, la formation et la qualification de chaque employé sont justifiées dans les dossiers du personnel tenus par les ressources humaines.

Note 2. — Politique générale en matière environnementale

Les activités de services et de prestations intellectuelles développées par le Groupe IGE+XAO ont un impact environnemental limité comparé à des activités industrielles lourdes. Toutefois, l'exercice des activités du Groupe génère de nombreux déplacements, nécessite beaucoup de matériels informatiques et produit de nombreux documents. Le Groupe n'a reçu aucune amende ou sanction liée au non-respect de l'environnement.

Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Début 2013, le choix s'est porté sur la norme ISO 26000 comme référentiel pour la mise en place de la politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) incluant les questions environnementales. Le Groupe a ainsi fait appel à un consultant en juillet 2013 pour conduire un diagnostic RSE sur la base de l'ISO 26000 (note initiale de 414/1000) et en définir les objectifs. Une chef de projet a été engagée courant octobre 2013 pour s'occuper du déploiement de la démarche RSE au niveau du Groupe.

La formation et l'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Pour informer et sensibiliser les salariés du Groupe à la démarche RSE, une lettre d'information interne (newsletter) a été mise en place, une première diffusion à l'ensemble du personnel du Groupe a été faite en mai 2013 en français et en anglais.

Des interventions sur le sujet ont été faites lors des réunions semestrielles et des réunions commerciales afin de rendre compte des actions en place et à venir. La communication sur ce sujet s'est également déroulée sous forme de sondage et par le biais d'une adresse de messagerie exclusivement réservée à cet effet.

Par ailleurs, afin de mieux communiquer, des relais RSE ont été mis en place au sein de chaque site en France et dans les filiales à l'international. Leur rôle est de diffuser aux salariés de la filiale les

informations et actions Groupe et d'animer sur place les actions locales tout en reportant le contenu et la portée au siège du Groupe.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Non significatif

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Aucune provision pour risques environnementaux n'est à déclarer.

Pollution et gestion des déchets

La prévention, la réduction ou la réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'activité purement intellectuelle n'appelle pas de prévention particulière en matière de réduction ou de réparation de rejets dans l'eau et le sol affectant gravement l'environnement. En ce qui concerne les rejets dans l'air, l'entreprise possède un parc auto et de nombreux déplacements en avion sont effectués durant l'année. Une estimation des émissions de GES a été faite dans le chapitre II.4.1

La prévention de la production, le recyclage et l'élimination des déchets

Gestion des moyens informatiques

Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée par l'IT. Cela assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergies. De plus, IGE+XAO a opté pour la virtualisation de ses serveurs pour son principal Datacenter situé en France, processus qui permet de remplacer les serveurs physiques par des serveurs virtuels fonctionnant sur une seule machine physique.

Ainsi, le nombre de machines par personne a diminué entre 2001 et 2013 passant de 2,5 à 2,2 machines par personne grâce à la mise en place de serveurs virtuels (la consommation n'est pas forcément plus faible car l'alimentation est différente). Les ordinateurs sont choisis en fonction des besoins. Enfin, plus de la moitié du parc est constituée de portables qui sont éteints tous les soirs car ramenés chez le salarié.

Concernant le parc des photocopieurs et imprimantes, IGE+XAO a développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels informatiques et de l'usage raisonné des consommables. La gestion de compte est personnalisée par département avec des quotas de crédits d'impression couleur avec un objectif de moins de 10% de photocopies en couleur (actuellement nous sommes à 12,5%). Entre 2007 et 2015 nous avons réduit nos impressions de 66%, ce qui mécaniquement a fait progresser le % des impressions couleurs alors que dans l'absolu elles ont légèrement diminué.

Par ailleurs, un des principes majeurs, mis en œuvre depuis plusieurs années, a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents. L'allongement de la durée de vie du matériel informatique permet en effet de limiter de manière conséquente l'impact environnemental du Groupe.

Seul le matériel obsolète ou n'ayant plus un fonctionnement optimal est remplacé. Pour une meilleure gestion, le matériel ne servant plus est donné au personnel, aux écoles ou à des associations. Actuellement, la durée de vie du matériel informatique est de 4 ans mais les serveurs ont une durée de vie de 5 ans et les photocopieurs de 7 ans au minimum (durée d'utilisation constatée). Concernant les téléphones portables, ceux-ci sont changés tous les 2 ans. Les téléphones obsolètes sont donnés à l'association Envoi, ceux qui fonctionnent encore sont conservés.

Dématérialisation des documents

La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement. Cela permet de diminuer l'usage du papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation permet également de

diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du Groupe concerne les newsletters, les rapports d'activités produits mensuellement par les collaborateurs, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc informatique, les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés. Le Groupe n'a pas mesuré avec précision l'impact de ses réductions de consommation de papier mais a constaté, à ce jour et notamment lors du changement de siège social en France, l'impact (gain de place, suppression d'imprimantes, diminution des achats et des stocks de papier d'impression).

Les élections des représentants du personnel sont maintenant entièrement gérées par internet, plus aucun bulletin de vote et autre enveloppe papier ne sont consommés à cet occasion. L'expression des votes se faisant tant d'un poste de travail que d'un téléphone portable, le personnel mobile n'a plus l'obligation de se déplacer au bureau pour voter.

De même, pour accompagner les clients vers le développement durable, des actions sont conduites :

- o Formation à distance (téléconférence et formation Web),
- o Création des manuels de formation plus courts avec la généralisation de la fonction « help » dans les logiciels,
- o Mise en place de logiciels dématérialisés dont la livraison se fait par téléchargement des programmes et remise de clés de protection logicielle. La diminution de l'utilisation des clés contribue ainsi à la réduction de l'empreinte Carbone (élimination du transport d'origine Chine / Israël).

Optimisation des ressources

- o Ecrans LED remplaçant les écrans cathodiques et LCD consommateurs d'électricité.
- o Recours à des imprimeurs dotés du label Imprim'VeR,
- o Suppression des sacs en plastique au profit de sacs recyclables par le Marketing.
- o Les cartouches d'imprimante en France sont recyclées : le fournisseur se charge de les récupérer.
- o Des mousseurs d'eau sont présents sur chaque robinet afin de réduire la consommation en eau dans les nouveaux locaux de Colomiers. Cependant, nous n'avons pas encore pu estimer les économies d'eau réalisées.

Optimisation des déplacements :

IGE+XAO travaille sur quatre axes en matière de communication à distance :

- o diminution des déplacements (aériens notamment) par le recours à des systèmes de vidéoconférence et aussi de partage d'applications. Ces systèmes sont utilisés principalement dans les relations internes au Groupe.
- o extension du recours à l'Internet mobile (équipement des nomades avec des smartphones "Android") comme moyen de communication mais aussi comme moyen de réduction de la consommation d'énergie (diminution du recours à l'ordinateur portable plus consommateur d'énergie).
- o remplacement sur les sites français de la téléphonie traditionnelle (PABX) par de la téléphonie sous protocole SIP entièrement virtualisée.

Gestion des déchets :

Concernant le tri des déchets, plusieurs filiales à l'international sont déjà équipées, et notamment les filiales espagnole, italienne, polonaise, allemande, bulgare et canadienne. En France, le site de Nantes pratique également le tri des déchets. Le siège social d'IGE+XAO à Colomiers procède au tri des capsules de café à celui du papier.

Par ailleurs, des tasses ont été distribuées à chaque salarié France puis à des tiers lors d'événements, et ce afin de supprimer l'utilisation des gobelets plastiques.

Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

L'activité du Groupe ne présente pas de caractère particulièrement bruyant.

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales IGE+XAO est peu concerné par les questions de consommation d'eau et de son approvisionnement au regard de ses activités non consommatrices. Les bureaux sont loués dans la majorité des pays et l'évaluation précise des consommations d'eau et d'électricité est une donnée difficilement accessible car dépendante des systèmes de gestion des charges communiqués par les différents bailleurs. Cependant, IGE+XAO s'engage à obtenir progressivement l'information auprès de ces derniers. Plus généralement, concernant l'utilisation raisonnée des ressources, des actions de sensibilisation sont faites auprès des employés (newsletter).

La consommation de matières premières et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Ce point a déjà été évoqué dans les paragraphes II.2.2.

L'enjeu sur la sécurité des consommateurs.

Ce point n'est pas significatif.

La consommation d'énergie et, le cas échéant, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Le Groupe n'a pas encore collecté l'information en termes de consommation électrique des bâtiments occupés et en particulier des salles serveurs.

L'utilisation des sols

IGE+XAO occupe uniquement des bureaux et la superficie occupée est stable sur les dernières années. Le Groupe n'exploite pas les sols occupés de par son activité d'éditeur de logiciels.

Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

Voitures de location

Le Groupe possède un parc de véhicules en location longue de 71 voitures dans le Groupe. Cinq autres voitures sont achetées et 4 voitures personnelles sont régulièrement utilisées. D'autres véhicules personnels peuvent être ponctuellement utilisés lors de déplacements. Dans le Groupe, sur les 81 voitures utilisées :

- ✓ 23 ont des émissions de CO2 comprises inférieures à 100 g/km,
- ✓ 47 ont des émissions de CO2 comprises entre 100 et 140 g/km et 2 supérieures à 140g/km,
- ✓ 10 ont des émissions de CO2 supérieures à 140 g/km.

Avions

La présence de filiales à l'étranger génère de nombreux déplacements en avion.

Le calcul des émissions de GES pour l'année fiscale 2015/2016 a été fait sur la base des déplacements par avion gérés pour le Groupe par l'Agence de Voyages Mayridis Voyages et sur la base des données fournies par l'Observatoire FNAM (avions Air France).

	Trajet en avion
Nombre de kms parcourus par avion	1 619 137
Consommation moyenne d'un avion par passager, par 100 km et par kg de kérosène	2,8
Facteur d'émission CO ₂ par kg de kérosène	3,15
Total des émissions de CO ₂	142,8 tonnes

L'émission de CO₂ liée aux déplacements en avion est en hausse (107,6 tonnes en 2014/2015) en raison du développement des affaires sur des territoires plus éloignées et principalement en Amérique du Sud et en Asie.

Le Groupe a entrepris en France une démarche pour encourager et optimiser les déplacements doux et collectifs de ses collaborateurs sur les trajets domicile – travail. Un sondage concernant les habitudes de déplacement domicile- travail a été fait, un rail à vélo a été mis en place sur le nouveau site du siège social.

Prise en compte des impacts du changement climatique

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur son organisation et ses activités lié au changement climatique et ce, eu égard à ses implantations situées sur des zones à risque non élevé en la matière.

Protection de la biodiversité

Non significatif

Note 3. — Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Le dialogue avec les parties prenantes est primordial pour le Groupe IGE+XAO car il permet d'affiner la stratégie du groupe en matière Responsabilité sociétale et environnementale. La société doit encore réfléchir aux outils d'analyse à mettre en place en la matière.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

IGE+XAO accueille des stagiaires et des personnes en contrat de professionnalisation. Ce type de contrat comporte une période de formation et une période en entreprise qui permettent d'acquérir une expérience professionnelle valorisante sur le marché du travail. En Pologne, un accord avec l'université est en place pour accueillir des stagiaires.

Concernant le développement régional, IGE+XAO fait partie du club des Dirigeants Durable de la CCI Midi-Pyrénées. Les objectifs de ce club sont de créer une dynamique de dirigeants qui s'engagent dans le développement durable ou encore de mettre à disposition des entreprises un centre de ressources et un support d'accompagnement collectif. Ce club a permis à IGE+XAO d'engager sa stratégie de RSE et Développement Durable au travers de réunions de formation, information ou partage d'expériences et d'un accompagnement.

IGE+XAO fait également partie du club d'entreprises de l'ouest toulousain (CEC) au sein duquel sont échangées des informations économiques pour l'essentiel lors notamment de visites d'entreprises, de petits déjeuners thématiques ou de journées de recrutement.

Parallèlement, le Président du Groupe, Monsieur Alain Di Crescenzo, est également le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Toulouse. Son statut fait donc de lui une personne engagée dans l'économie locale et le développement territorial au sein de la circonscription de Toulouse.

Au niveau des associations professionnelles, IGE+XAO fait partie du SYNTEC ^{Def 8} dont la convention collective s'applique au Groupe en France. L'entreprise s'implique au sein du MEDEF en proposant les services de conseiller prud'homme de la responsable des ressources humaines. Enfin, en France, la

société fait également partie de la Confédération Générale des PME (CGPME) et du club des Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion (DFCG). Ces diverses adhésions et participations permettent à IGE+XAO de mieux appréhender l'économie régionale et d'être acteur dans son environnement local.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Un budget est attribué chaque année en France aux actions de partenariat ou de mécénat. Cette année, le montant du mécénat a été de 13 500 € et le montant du sponsoring de 25 373 €. La politique des ressources humaines vise à aider les associations ou les clubs de proximité afin de participer à la vie locale.

Chaque année, IGE-XAO sponsorise des clubs sportifs (le club de taekwondo de Marseille, les clubs de judo, de pétanque, de football et de rugby de Colomiers, la chorale de Gospel de Tournefeuille, la Toulouse Business School et différentes initiatives individuelles liées au sport ou au service d'une cause). Des dons sont également versés à l'association Jazz de Saint-Gaudens, au Secours Populaire de Colomiers au sein duquel IGE+XAO parraine des jeunes et sponsorise des actions (prise en charge du goûter et des paniers garnis de Noël,...). Enfin, l'entreprise participe au plan culturel de la ville de Colomiers ainsi qu'à l'association Toulouse Cancer Santé.

Sous-traitants et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

La politique du Groupe est de développer des relations équilibrées et pérennes avec ses fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux. IGE+XAO ne recourt que très rarement à de la sous-traitance, à l'exception des prestations et travaux réalisés par les filiales du Groupe.

En France, IGE+XAO favorise les entreprises d'insertion ou entreprises adaptées comme l'association Envoi qui recycle le matériel informatique. De plus, la dimension fournisseurs locaux est importante pour IGE+XAO (location des véhicules à proximité, restauration d'appoint localement,...). Enfin les salariés ont la possibilité de faire des commandes groupées pour le café ou les chocolats par exemple.

Le Groupe prévoit dans le futur d'inclure des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offre les plus significatifs.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Pour IGE+XAO, une conduite éthique et transparente et une concurrence loyale sont des conditions essentielles à toute bonne relation entre le groupe et les parties prenantes.

- ✓ La participation des filiales au « Kick Off » permet de les sensibiliser au risque. Les filiales ont été informées du projet RSE.
- ✓ Une charte éthique est en cours de rédaction au sein du Groupe.
- ✓ La politique de transfert de prix qui régit les conditions commerciales et tarifaires entre les sociétés du Groupe est régulièrement revue entre les Parties.
- ✓ Les sites font l'objet d'une évaluation des risques de corruption non formalisée mais qui se traduit par des gestions bancaires internes différenciées au niveau de chaque filiale.
- ✓ Certains logiciels peuvent être essayés gratuitement pendant 30 jours avec le SAV et la documentation à disposition. Cette offre permet au client de connaître le produit avant de l'acheter pour plus de transparence.

- ✓ Les contrats de travail comportent des conditions de confidentialité et d'exclusivité envers le Groupe.
- ✓ Pour le personnel ayant accès à des informations privilégiées pouvant avoir des répercussions sur le cours de l'action, un engagement est signé par écrit de non divulgation des informations et de connaissance des obligations de marché et pénalités associées à leur non-respect.

En 2016/2017, le Groupe prévoit de conforter les actions lancées précédemment (animation du Groupe de travail, reporting mensuel RH, newsletters, diffusion de la charte éthique, traitement des déchets notamment) et de poursuivre l'analyse commencée sur les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie.

Le Groupe entend toujours poursuivre sa démarche en suivant le référentiel ISO 26 000 et vers une possible labellisation.

Note 4. — Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

IGE+XAO n'a pas encore analysé ce sujet qui paraît de prime abord éloigné de son champ d'intervention. La seule action connue réside dans l'obligation faite au personnel français de vider tous les vendredis soirs les réfrigérateurs mis à sa disposition afin de limiter les péremptions alimentaires. De même, les encas des salles de réunion non consommés sont proposés le soir au personnel.

ANNEXE 1

DEFINITIONS DES PRINCIPAUX CRITERES

Def 1 Effectif : correspond à l'effectif inscrit à la date de clôture comprenant les salariés sous contrat de travail à durée indéterminée, à durée déterminée, en alternance ainsi que les stagiaires présents sur plus de 6 mois et rémunérés. Les effectifs des sociétés en joint-venture ainsi que les autres cas de stagiaires ne sont pas inclus dans les effectifs des sociétés du Groupe.

Par ailleurs, les salariés à la fois entrés et sortis du Groupe au cours de l'exercice ne sont pas pris en compte dans les données relatives aux mouvements communiquées

Def 2 Masse salariale : correspond aux rémunérations brutes chargées et comptabilisées, en ce incluse la Participation.

Def 3 Participation : régime légal de partage des bénéfices obligatoire sous certaines conditions pour les sociétés françaises.

Def 4 Durée hebdomadaire de travail : temps de travail en heures défini par la loi du pays sur une base hebdomadaire.

Def 5 Taux d'absentéisme : rapport entre le nombre de jours d'absence (en jours ouvrés) hors jours fériés et jours de congés et le nombre de jours travaillés.

Def 51 Nombre de jours annuels travaillés : nombre de jours de travail annuels potentiels après déduction du nombre de jours de congés payés contractuels et du nombre de jours fériés octroyés par la loi du pays.

Def 52 Motifs d'absence pris en compte dans l'absentéisme : toute absence et notamment les jours d'absence pour maladie (y compris la longue maladie et maladie professionnelle), arrêts de travail pour accident du travail et absences non justifiées... Les jours de congés payés et les jours fériés sont exclus de cette définition.

Def 6 Accident du travail : IGE+XAO a retenu la définition de l'accident du travail retenue dans l'article L. 411-1 du code de la sécurité sociale français « Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise. » Sont exclus de cette définition les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail. Cette définition se rapportent par ailleurs aux accidents de travail enregistrés par la société qu'ils aient donné lieu ou non à des jours d'arrêt de travail.

Def 7 Taux de fréquence :

TF1 Groupe = (nombre d'accidents avec arrêts de travail / nombre d'heures travaillées) x 1 million

TF2 = (nombre d'accidents avec ou sans arrêt / nombre d'heures travaillées) x 1 Million

TG = (nombre de jours d'arrêt d'accidents du travail / nombre d'heures travaillées) x 1000

Def 8 SYNTEC : fédération qui représente les sociétés françaises spécialisées dans les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des Études et du Conseil, de l'édition.

G. Autres informations

Note 1. — Tableau des filiales et participations en €

Filiales (+ 10%)	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caution en €	CA en €	Résultat en €	Dividendes en €	Observations
IGE SA	4 619 327	4 360 500	99,13	4 800 732	4 800 732	226 022	--	19 577 612	3 491 703	3 304 224	Siège social : Colomiers SIREN : 399 737 006
Winsoft Elec Diffusion SNC	1 524	--	90,00	1 372	1 372	485	--	1 778 442	--	--	Siège social : Colomiers SIREN : 418 236 261
Mayridis SARL	65 000	60 103	99,94	330 480	130 480	5 821	100 000	168 384	17 939	58 372	Siège social : Colomiers Caution donnée / APS
S2E Consulting	100 000	13 547	50,00	149 490	149 490	60 008	--	271 103	(113 230)	--	Siège Social : Blagnac SIREN : 494 083 496
EHMS	430 000	(97 814)	50,00	573 000	573 000	--	--	1 169 773	114 505	--	Siège Social : Colomiers SIREN : 492 213 384
PROSYST	1 006 490	632 347	80,00	2 024 248	1 635 248	--	--	1 568 274	113 490	--	Siège social : Templemars SIREN : 433 683 216
Ige+Xao Z.O.O. Pologne	259 618	680 155	94,27	783 275	783 275	--	--	2 721 982	385 262	317 814	Siège social : Cracovie
Ige+Xao EURL Balkan	438 174	140 847	100,00	420 665	420 665	--	--	945 397	78 642	209 123	Siège social : Sofia
Cae Devpt ApS Denmark	16 768	729 905	100,00	351 129	351 129	--	--	1 081 928	344 318	600 000	Siège social : Birkerod
Ige Xao Madagascar	17 179	(1 118)	100,00	20 945	20 945	16 976	--	127 100	(6 025)	--	Siège social : Antananarivo
Ige+Xao Chine	91 409	71 395	100,00	70 445	70 445	--	--	703 003	35 422	--	Siège social : Nanjing
Ige+Xao Tunisie	9 125	112 522	100,00	11 350	11 350	380	--	328 235	40 977	--	Siège social : Tunis
Ige+Xao Maroc	35 770	129 936	100,00	34 808	34 808	931	--	240 379	33 030	--	Siège social : Casablanca
Ige+Xao Nordic A/S	67 073	1 546 438	100,00	2 178 132	2 178 132	--	--	1 421 205	204 701	600 000	Siège social : Birkerod
Ige+Xao GmbH Allemagne	25 000	286 124	100,00	25 000	25 000	--	--	1 032 700	115 816	300 000	Siège social : Rastatt
Ige+Xao Iberica	3 005	198 109	99,00	3 049	3 049	--	--	661 573	107 209	125 000	Siège social : Madrid
Ige+Xao Srl Italie	36 400	552 729	100,00	88 345	88 345	--	--	1 944 027	278 583	400 000	Siège social : Bergame

Filiales (+ 10%)	Capital En €	Capitaux propres autres que le capital en €	% de détention	Valeur comptable brute titres en €	Valeur comptable nettes titres en €	Prêts et avances en €	Avals et caut ^o en €	CA €	Résultat €	Dividendes En €	Observations
IGE+XAO LTD (UK)	137 493	(69 605)	100,00	150 930	150 930	--	--	258 568	15 951	--	Siège social : Nuneaton
IGE+XAO NORTH AMERICA	73	70 200	99,90	56	56	141 157	--	441 094	13 283	--	Siège social : Montréal
IGE+XAO BV (PAYS-BAS)	18 151	693 473	100,00	691 475	691 475	--	--	1 092 065	248 100	--	Siège social : Hoensbroek
IGE+XAO USA	8	301 439	100,00	1	1	--	--	576 610	116 646	78 387	Siège social : Dover (Delaware)
IGE+XAO SWITZERLAND	16 238	144 273	100,00	225 000	225 000	--	--	160 968	79 277	73 957	Siège social : Biel/Bienne
IGE+XAO TURQUIE	23 416	(52 143)	75,00	20 188	20 188	--	--	134 655	(7 826)	--	Siège social : Istanbul
CESIAT	1 000	15 511	80,00	1 000	1 000	--	--	134 656	(2 281)	--	Siège social : Tanger
IGE+XAO GRECE	50 000	151	99,00	49 500	49 500	--	--	73 362	(2 107)	--	Siège social : Thessalonique
IGE+XAO BELGIQUE	18 600	(14 217)	100,00	18 600	18 600	--	--	437 557	(14 221)	--	Siège social : Bruxelles
IGE+XAO BRESIL	160 428	(29 897)	100,00	160 428	160 428	7 626	--	129 089	(29 759)	--	Siège social : Taubaté
	////////	////////	////////	13 183 643	12 594 643	459 406	100 000	////	////////	6 066 877	
TOTAL EN EUROS											

Note 2. — Délai de paiement des fournisseurs

Conformément à l'article D441-4 du Code de commerce, la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance au sein de la Société IGE+XAO SA est présentée ci-après:

EXERCICES	Echéances non échues	< 30 j	30 j < X < 60 j	> 60 j
31/07/2015	184 497 €	--	--	--
31/07/2016	120 654 €	874 €	--	--

Note 3. — Autorisation de cautions, avals et autres garanties

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a consenti, lors de sa réunion du 26 mars 2015 et dans le cadre de ses participations dans la société Mayridis Voyages, le renouvellement de la caution de 100 000 € au profit de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme.

Note 4. — Observation du Comité d'Entreprise

En application des dispositions de l'article L. 2323-7 du Code du travail, le Comité d'Entreprise n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

Colomiers, le 26 octobre 2016

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Indications en euros	31/07/2012	31/07/2013	31/07/2014	31/07/2015	31/07/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 497 030	5 497 030	5 497 030	5 497 030	5 497 030
Nombre d'actions émises	1 427 800	1 427 800	1 427 800	1 427 800	1 427 800
Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 529 910	2 556 842	2 555 955	2 363 212	2 233 832
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2 660 582	5 455 162	3 619 833	4 505 168	6 301 780
Impôts sur les bénéfices	78 316	122 391	99 158	64 456	130 697
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2 633 955	5 267 629	3 465 371	4 326 779	5 535 407
Résultat distribué	1 085 128	1 170 796	1 285 020	1 427 800*	2 141 700*
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	1,77	3,71	2,43	3,08	4,29
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1,84	3,69	2,43	3,03	3,88
Dividendes distribués par action	0,76	0,82	*0,90	1	1,5
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice	14	15	16	16	14
Montant de la masse salariale de l'exercice	805 540	854 161	872 964	842 345	726 436
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, ...)	420 041	443 286	459 521	420 710	383 636

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

V. Rapport du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

IGE-XAO S.A.

Siège social : 16 Boulevard Deodat de Severac
31770 Colomiers
Capital social : €.5 497 030

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 juillet 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société IGE-XAO S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 juillet 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément à la procédure utilisée par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre et novembre 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et à la norme ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie « Informations environnementales et sociales » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que certaines informations sont communiquées de manière partielle :

- Les émissions de CO₂ sont limitées aux trajets en avions réservés via l'agence de réservation du Groupe,
- Les informations relatives aux accords collectifs sont limitées à la France,
- Les consommations d'énergie, de papier, ainsi que la production et le traitement des déchets ne sont pas renseignées de manière chiffrée.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entité que nous avons sélectionnées⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 39% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

³ Thématiques sociales :

- Informations quantitatives : Effectif inscrit fin de période et répartition par sexe / âge / zone géographique, Nombre d'embauches, Nombre de licenciements, Nombre d'heures de formation, Taux d'absentéisme.
- Informations qualitatives : Les politiques mises en œuvre en matière de formation.

Thématiques environnementales :

- Informations quantitatives : Emissions de CO₂ des déplacements professionnels en avion.
- Informations qualitatives : Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Thématiques sociétales :

Informations qualitatives : Les actions engagées pour prévenir la corruption.

⁴ Indicateurs sociaux : IGE+XAO, IGE, Mayridis, Winsoft, Prosys.

Indicateurs environnementaux : Groupe

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 2 décembre 2016

KPMG S.A.

Philippe Arnaud
*Associé Département Changement
Climatique & Développement Durable*

Christian Liberos
Associé

VI. Rapports annexes au Rapport de gestion

A. Rapport sur les délégations

Rapport Spécial du Conseil d'Administration sur les délégations de pouvoirs données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration

AUTORISATION DE DELEGATION	DATE D'AUTORISATION ET DUREE	DATE D'EXPIRATION
Autorisation en vue de faire acheter par la société ses propres actions et de les annuler	AG du 29 janvier 2016	28 juillet 2017
Autorisation de procéder à une augmentation de capital au profit des salariés	AG du 30 janvier 2015 (rejetée)	

Colomiers, le 26 octobre 2016

Le Conseil d'Administration

B. Rapport sur les honoraires des Commissaires aux comptes

Note 1. — Honoraires des Commissaires aux comptes Groupe

Conformément à l'article 221-1-2 du règlement général de l'AMF, les honoraires des contrôleurs légaux chargés de contrôler les comptes de l'émetteur et des autres sociétés françaises du Groupe ainsi que les honoraires des experts indépendants intervenant dans les filiales étrangères du Groupe sont présentés dans les tableaux suivants :

Exercice 2015/2016	KPMG		Marc LOPEZ		MAZARS		Experts indépendants			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit										
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés										
<ul style="list-style-type: none"> • Emetteur • Filiales intégrées globalement 	19 400	52%	16 450		4 340	100%	11 365	100%	17 584	100%
<ul style="list-style-type: none"> • Filiales intégrées globalement 	19 700	48%	--	100%	4 340	100%	11 365	100%	17 584	100%
<i>Sous-total</i>	39 100	100%	16 450	100%	4 264	100%	11 365	100%	17 584	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social										
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)										
<ul style="list-style-type: none"> • Emetteur • Filiales intégrées globalement 	4 500									
<i>Sous-total</i>	4 500									
TOTAL	43 600	100%	16 450	100%	4 340	100%	11 365	100%	17 584	100%

Exercice 2014/2015	KPMG		Marc LOPEZ		MAZARS		Experts indépendants			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
Audit										
□ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés										
• Emetteur	19 200	51%	16 300							
• Filiales intégrées globalement	18 200	49%	--	100%	4 264	100%	4 829	100%	22 028	100%
<i>Sous-total</i>	37 400	100%	16 300	100%	4 264	100%	4 829	100%	22 028	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social										
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)										
• Emetteur										
• Filiales intégrées globalement										
<i>Sous-total</i>										
TOTAL	37 400	100%	16 300	100%	4 264	100%	4 829	100%	22 028	100%

Exercice 2013/2014	KPMG		Marc LOPEZ		MAZARS		Experts indépendants			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	dans autres filiales françaises		dans filiales étrangères	
Audit										
□ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes, individuels et consolidés										
• Emetteur	19 200	51%	16 300							
• Filiales intégrées globalement	18 200	49%	--	100%	4 200	100%	4 730	100%	19 169	100%
<i>Sous-total</i>	37 400	100%	16 300	100%	4 200	100%	4 730	100%	19 169	100%
Autres prestations, le cas échéant										
Juridique, fiscal, social										
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)										
• Emetteur										
• Filiales intégrées globalement										
<i>Sous-total</i>										
TOTAL	37 400	100%	16 300	100%	4 200	100%	4 730	100%	19 169	100%

Colomiers, le 26 octobre 2016

Le Conseil d'Administration

Note 2. — Honoraires des Commissaires aux comptes – IGE+XAO SA

Ils se présentent de la façon suivante :

Exercice 2015/2016	KPMG		Marc LOPEZ	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	19 400	100 %	16 450	100 %
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	19 400	100 %	16 450	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
Technologies de l'information	--	--	--	--
Audit interne	--	--	--	--
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--
TOTAL	19 400	100 %	16 300	100 %

Exercice 2014/2015	KPMG		Marc LOPEZ	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	19 200	100 %	16 300	100 %
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	19 200	100 %	16 300	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
Technologies de l'information	--	--	--	--
Audit interne	--	--	--	--
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--
TOTAL	19 200	100 %	16 300	100 %

Exercice 2013/2014	KPMG		Marc LOPEZ	
	Montant	%	Montant	%
Audit				
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	19 200	100 %	16 300	100 %
<input type="checkbox"/> Diligences relatives à la transition aux IFRS	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	19 200	100 %	16 300	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	--	--	--	--
Technologies de l'information	--	--	--	--
Audit interne	--	--	--	--
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	--	--	--	--
<i>Sous-total</i>	--	--	--	--
TOTAL	19 200	100 %	16 300	100 %

Colomiers, le 26 octobre 2016

Le Conseil d'Administration

VII. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'Administration vous rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par IGE+XAO et ses filiales au cours de l'exercice 2015/2016. Ce document vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le Rapport Financier Annuel.

Ce rapport est établi conformément à l'article LM. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers contenues notamment dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne du 8 décembre 2009.

Le Président du Conseil d'Administration a chargé le responsable financier des diligences préparatoires au présent rapport qui a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 octobre 2016.

A. Informations générales sur les séances du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui s'impose d'agir en tout moment dans l'intérêt social de la société. Il s'appuie sur un mode de fonctionnement qui tout en respectant rigoureusement la loi assure les conditions d'un bon gouvernement d'entreprise.

Note 1. — Généralités

Organisation de la Société et du Conseil d'Administration

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un Conseil d'Administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C) depuis 1997.

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'Administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Eu égard à sa taille, la Société se réfère au Code MiddleNext depuis décembre 2010.

Composition du Conseil d'Administration

Il est composé des 5 membres suivants nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de 6 ans :

- | | | |
|---|------------------------|--|
| ✓ | M. Alain DI CRESCENZO | Président du Conseil d'Administration et Directeur Général |
| ✓ | M. Charles BAUDRON | Administrateur |
| ✓ | M. Jean BAUDRON | Administrateur |
| ✓ | M. Pierre REVEL-MOUROZ | Administrateur indépendant |
| ✓ | Mme Anne VARON | Administrateur indépendant |

Concernant la notion d'Administrateur indépendant, la Société a retenu les critères d'indépendance précisés par le code AFEP-MEDEF.

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

Règles applicables et Conseil d'Administration

En 2015/2016, le Conseil d'Administration a pris note des efforts de consolidation du projet conduit en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) – Développement durable.

En parallèle, il a été décidé de reconduire les mises à jour du Règlement intérieur et des statuts qui n'ont pu être traitées sur l'exercice passé.

Evolution du Conseil d'Administration

Le chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé fait l'objet d'une présentation en Comité d'audit et en Conseil ainsi que d'un arrêté par ses membres sur une base trimestrielle et en amont de la communication au Marché.

Cette séance est généralement précédée de réunions téléphoniques entre la Direction générale et les Directions des filiales afin de valider les réalisations en termes de chiffre d'affaires par rapport aux objectifs et prévisions.

L'arrêté des comptes

Après examen par le Comité d'audit, le Conseil d'Administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 31 janvier et au 31 juillet de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les Commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Communiqués de presse et autres supports de communication

Les projets de communiqués de presse ou de tout autre support de communication à dominante financière sont généralement soumis à la relecture préalable des membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration. Ces derniers peuvent émettre des remarques sur le fond ou la forme qui, après discussions, peuvent être incorporées au sein de la version définitive.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a poursuivi en 2015/2016 ses travaux d'analyse de la stratégie et du suivi d'activité, en présence de ses dirigeants.

Des Administrateurs assidus

En 2015/2016, le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois, avec un taux d'assiduité de 92% en moyenne.

La répartition des jetons de présence établie en partie selon l'assiduité aux réunions du Conseil est détaillée dans le Rapport de gestion.

En 2015/2016, une somme de 6 600 euros a été attribuée aux trois Administrateurs non rémunérés de la Société.

Des Comités du Conseil motivés

Le Conseil d'Administration a finalisé la mise en place du Comité d'audit et a sollicité le Comité de rémunération en particulier sur l'analyse de la rémunération du dirigeant.

Les missions et le mode de fonctionnement des Comités sont présentés dans le Règlement intérieur. Le Comité de rémunération et le Comité d'audit sont opérationnels respectivement depuis 2004 et 2011.

Note 2. — Evaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration envisage les voies de progrès toujours possibles et prend les mesures d'amélioration qu'il juge utiles. Cette évaluation s'effectue dans le cadre du Code MiddleNext auquel le Conseil se réfère.

Le Conseil d'Administration a estimé que la qualité des réunions continue de s'améliorer. Il mesure avec régularité les différents enjeux stratégiques du Groupe et il prend les décisions correspondantes.

Le Conseil d'Administration a mis en place et communique aux Administrateurs en début d'exercice, un calendrier des séances et des ordres du jour associés prévisionnels sur les 12 mois à venir.

Note 3. — Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les travaux du Conseil d'Administration s'organisent autour d'un Règlement intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil d'Administration et les Administrateurs s'astreignent.

Le Règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration dans l'intérêt de la Société et de tous les actionnaires.

Le Règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'Administration compte tenu de l'évolution des lois et des règlements ainsi que de son propre fonctionnement. Il est consultable sur le site Internet de la Société.

Note 4. — Comité d'audit et Comités de rémunération

Les débats et décisions des Conseils d'Administration s'appuient entre autres sur les travaux préparatoires du Comité d'audit et du Comité de rémunération. Ces Comités agissent dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Conseil d'Administration, ils sont force de propositions mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Comité d'audit est animé par son Président Pierre REVEL-MOUROZ, Directeur général de CEVA et anciennement associé chez Ernst & Young Audit et Anne VARON, ex-Directeur Général chez Moeller Electric.

Le Comité de rémunération est animé par Pierre REVEL-MOUROZ et Jean BAUDRON.

Note 5. — Rémunérations des mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont traités dans le Rapport de gestion du Conseil d'Administration.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux concerne uniquement la rémunération du Président.

Tous les cadres dirigeants sont salariés et ne reçoivent de rémunérations ou d'avantages en nature que de leur société de rattachement. Ils bénéficient au même titre que les autres salariés des sociétés françaises (formant une Union Economique et Sociale), de la participation résultant de l'accord d'entreprise.

B. Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques

A la demande du Président du Conseil d'Administration, la Direction financière a réuni les éléments constitutifs du présent Rapport sur la base des différents travaux réalisés dans le domaine du Contrôle interne dans le Groupe.

Note 1. — Définition et objectifs du Contrôle interne

IGE+XAO a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie principalement sur le cadre de référence de l'AMF en la matière.

Ainsi, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'IGE+XAO ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.

- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Note 2. — Organisation générale et principaux acteurs

Toutes les structures impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre du contrôle interne. Eu égard à la taille d'IGE+XAO, l'organisation du contrôle interne repose principalement sur l'organisation du Groupe et sur la responsabilisation de chacun des départements et filiales de la Société et dans leurs domaines de compétences respectifs.

Direction et encadrement

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (pour les aspects Trade et les organisations Corporate : divisions Communication, Administration, Finance et Qualité) et des Directeurs R&D. Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'Administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information (Réunion Management Information Meeting) selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les principales évolutions d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Générale organise une réunion (Quarterly meeting) selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les dirigeants des sociétés filiales, en cas de besoin leurs responsables des ventes et les responsables supports d'activités du Groupe (corporates) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la Direction Trade accompagnée des organisations « Corporate » anime une réunion (Corporate meeting) en présence de tous les responsables « Corporate » au cours de laquelle chaque dirigeant de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place régulièrement au sein de chaque pays.

Note 3. — Organisation financière et de gestion

IGE+XAO dispose d'un responsable financier corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ supervise les aspects juridiques au sein des filiales,
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

Information de gestion et budget – Gestion des Achats

Le service du Contrôle de gestion du Groupe est en charge, sous la supervision du responsable financier corporate, du pilotage des objectifs financiers dans le cadre des processus de suivi budgétaire des entités du Groupe et également de suivi transversal des projets en support aux activités Grands Comptes et aux filiales du Groupe.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent d'une part une analyse permanente comparant les chiffres réalisés et les dépenses opérationnelles mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et d'autre part la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont élaborés à destination de la Direction.

L'équipe de Contrôle de gestion s'occupe également de la gestion des achats et de son application dans le Groupe.

Note 4. — Systèmes d'information comptable et financier

Les systèmes d'information et de reporting dont dispose le Groupe permettent un suivi régulier et précis des performances du Groupe.

Les outils informatiques évoluent en fonction des exigences de la direction du Groupe.

Le système comptable et financier s'appuie principalement sur le logiciel Sage et sur un outil informatique de gestion SIE (Système d'Information de l'Entreprise), développé en interne.

Des règles ont été établies en matière d'accès aux systèmes, de sauvegarde et de conservation des données, et de vérification des enregistrements.

Les données sont sauvegardées de façon régulière et les sauvegardes sont clairement identifiées. Les supports des sauvegardes sont conservés dans un endroit différent du bâtiment source.

Les procédures informatisées, notamment les interfaces, sont conçues pour émettre des alertes en cas de dysfonctionnement.

Note 5. — Contrôle interne et gestion des risques

Les principaux moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

- ✓ Risque commercial

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux aux évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs

attentes. La Direction Trade fait à cet égard un suivi régulier des activités commerciales du Groupe ainsi que des objectifs définis en réunion plénière.

Une partie de la croissance d'IGE+XAO est fondée sur des technologies sophistiquées, délicates à mettre au point et qui peuvent ne pas fonctionner conformément aux spécifications définies. De même, les retards imprévus de développement de produits nouveaux pourraient avoir un impact négatif sur la capacité de la Société à lancer des produits sur le marché en temps voulu. Les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la Société pourraient se trouver affectés par ces événements. Pour limiter ces risques, IGE+XAO effectue régulièrement des revues tant au niveau de l'avancement des développements et des projets qu'au niveau du caractère innovants de ces derniers.

IGE+XAO a signé des contrats de distribution avec des partenaires intervenant sur son secteur de façon à accroître son chiffre d'affaires. L'interruption d'un ou de plusieurs de ces partenariats pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus de la Société. Pour s'en prémunir, IGE+XAO a inclus, dans son organisation, la gestion des distributeurs et dédie une attention particulière à leur suivi.

✓ Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

✓ Risques liés au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

Parallèlement, conformément à la loi du 20 juillet 2005, la société a mis en place de façon permanente une liste de personnes dites initiées qui est soumise annuellement à l'approbation du Conseil d'Administration. Une procédure d'information est systématiquement remise en main propre à chaque personne concernée.

✓ Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence (ou rapport financier annuel).

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

A sa connaissance, IGE+XAO n'a pas encouru de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

✓ Risques liés à la reconnaissance des revenus

La facturation d'une prestation ou d'un droit d'utilisation de licence ne permet pas forcément la reconnaissance en produit d'exploitation de cette facturation, notamment si la Société est liée par une obligation de résultat non encore atteinte ou des contraintes techniques de quelque nature que ce soit.

Le responsable comptable pour la France ainsi que les contrôleurs de gestion pour toutes les entités du Groupe s'assurent de la correcte reconnaissance du revenu en fonction de la nature des contrats clients. Un outil informatique de gestion de la facturation et d'enregistrement comptable a été développé en interne. Le correct fonctionnement de ce système est testé régulièrement, au moins une fois par an.

Le recouvrement est assuré en France par le service Comptabilité assisté d'une cellule de support situé au Maroc et dans les filiales par la personne en charge du suivi administratif ; ces personnes appliquent la procédure de relance mise en place au sein du Groupe.

Des outils de suivi du recouvrement ont été déployés et les rapports qui en découlent sont communiqués à la Direction mensuellement pour la France et trimestriellement pour le Groupe.

✓ Risques relatifs à l'information financière

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- Contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations et la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives) sont communiquées tous les ans aux filiales.
- Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier prédéfini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupes sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf. ci-après).
- Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié.

Les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 juillet et d'une revue limitée au 31 janvier.

Du fait de sa cotation en bourse dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis le 1^{er} août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

Note 6. — Diligences spécifiques

Diligences spécifiques conduites sur l'exercice

Au cours de l'exercice 2015/2016, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information et l'organisation du Groupe;
- ✓ la revue des délégations bancaires au sein du Groupe ainsi que des procédures bancaires en général,
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Evolution de la gouvernance et du contrôle en 2016/2017

Une nouvelle administratrice indépendante intégrera durant cette période le Conseil d'administration de la société IGE+XAO et un nouveau cabinet d'audit assurera la mission de commissariat aux comptes du Groupe et de la société cotée en collaboration avec le cabinet KPMG.

Objectifs à court et moyen terme

En 2016/2017, le Groupe poursuivra la mission entreprise sur les procédures bancaires et mettra en place la norme IFRS 15 sur les revenus, tout continuant à adapter ses procédures de contrôle interne à l'évolution de son environnement.

Note 7. — Limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société en la matière seront atteints. Il existe des limites inhérentes à tout système de contrôle interne relevant notamment des incertitudes du monde extérieur, de l'exercice de la faculté de jugement ou des perturbations pouvant survenir en raison d'une défaillance ou d'une simple erreur.

Colomiers, le 26 octobre 2016

Le Président du Conseil d'Administration

VIII. Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2017

En application des articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004 et portant sur les modalités d'application de la Directive européenne n° 2003/6/CE du 29 janvier 2003, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités de renouvellement du programme de rachat des titres soumis par la Société IGE+XAO à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 27 janvier 2017.

L'avis préalable de réunion sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires au plus tard le 23 décembre 2016.

SYNTHÈSE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

Emetteur : IGE+XAO (NYSE Euronext - Euronext)

Programme :	rachat d'actions
Pourcentage de rachat maximum autorisé :	10 %
Pourcentage de rachat maximum autorisé compte tenu du nombre d'actions déjà acquises (au 31 octobre 2016) :	9,30 %
Prix d'achat unitaire maximum (hors frais):	120 euros
Prix de vente unitaire minimum (hors frais):	20 euros
Durée du Programme : dix-huit mois au plus à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2017.	

A. Bilan du précédent programme

L'avant-dernier programme a été autorisé par l'Assemblée Générale du 30 janvier 2015 et renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 29 janvier 2016 pour une nouvelle période de 18 mois. Le bilan de cet avant dernier programme avait alors été établi de son jour d'ouverture jusqu'au 31 octobre 2015. Entre le 1^{er} novembre 2015 et le 29 janvier 2016, les opérations suivantes ont été réalisées :

Nombre de titres détenus au 1^{er} novembre 2015 : 5 208 à un prix moyen de 56,54 €

Nombre de titres achetés dans le cadre du contrat de liquidité :	5 496
Nombre de titres achetés dans le cadre du programme de rachat d'actions :	514
Nombre de titres vendus dans le cadre du contrat de liquidité :	(4 259)
Nombre de titres cédés dans le cadre du plan d'options de rachat d'actions :	0
Nombre de titres détenus au 29 janvier 2016:	6 959 à un prix moyen de 61,88 €

Le programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale du 29 janvier 2016 a donné lieu aux opérations ci-après:

Bilan du précédent programme

Déclaration de l'émetteur des opérations réalisées au titre du précédent programme soit du 1^{er} février 2016 au 31 octobre 2016:

INFORMATIONS	FLUX BRUTS CUMULES			POSITIONS OUVERTES					
	ACHATS	VENTES	ANNULAT ^o	AU JOUR DU DEPOT DE LA NOTE D'INFORMATION					
				POSITIONS OUVERTES A			POSITIONS OUVERTES A		
				L'ACHAT		LA VENTE		VENTE	
CALL	PUT	ACHATS	CALL	PUT	ACHETS				
			ACHETES	VENDUS	A TERME	VENDUS	ACHETES	A	TERME
Nombres de titres	17 880	14 907	--	--	--	--	--	--	--
dont titres destinés à être annulés	3 376	--	--	--	--	--	--	--	--
dont titres affectés au contrat de liquidité	14 504	14 907	--	--	--	--	--	--	--
Cours moyen des transactions	71,35	71,50	--	--	--	--	--	--	--
Montant*	1 275 799	1 065 886	--	--	--	--	--	--	--

* arrondi

Les opérations d'achats hors contrat de liquidité ont été affectées en totalité à l'objectif d'annulation à compter de début juillet 2016.

Le nombre de titres ainsi détenus au 31 octobre 2016 s'élève à 9 932 titres.

La Société n'a pas recours à des produits dérivés.

Répartition par objectif des titres détenus au 31 octobre 2016

INFORMATIONS	MONTANTS
Pourcentage de capital auto-détenu:	0,70%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont titres destinés à l'objectif d'annulation	6 713
dont titres affectés au contrat de liquidité	3 219
dont titres affectés au bénéfice du personnel salarié	0
Valeur comptable du portefeuille au 31 octobre 2016 en €	660 795
Valeur de marché du portefeuille au 31 octobre 2016 en €	794 560

B. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

L'AMF a décidé d'abandonner, à compter du 3 juillet 2016, deux pratiques de marché qui ne remplissent plus tous les critères exigés par le règlement Abus de marché (MAR):

- les contrats de liquidité obligataire et ;
- l'acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

L'abandon de ces pratiques de marché admises n'a pas pour conséquence de proscrire les contrats de liquidité obligataires ou les acquisitions d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe.

En revanche, la mise en œuvre de l'une ou l'autre de ces deux pratiques de marché ne permet plus de bénéficier de la présomption simple d'absence de manipulation de marché.

L'acquisition des actions est dès lors affecter aux objectifs suivants :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

C. Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et conformément au Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, entrée en vigueur le 13 octobre 2004. Il est soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2017, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière extraordinaire:

Septième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de faire acheter par la Société ses propres actions)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et avoir pris connaissance des éléments figurant dans le descriptif du programme autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que ces achats effectués dans le cadre de la présente autorisation devront être réalisés en vue de :

- l'annulation dans les conditions légales,
- l'animation du cours du titre et sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI telle que reconnue par l'AMF,
- la remise des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,

- l'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société et du Groupe dont elle est la société mère.

Cet ordre pourra être modifié en fonction des opportunités qui se présenteront à la Société.

Les caractéristiques du programme sont les suivantes :

Pourcentage de rachat maximum autorisé : 9,30 %

Prix d'achat unitaire maximum (hors frais): 120 euros

Prix de vente unitaire minimum (hors frais): 20 euros

Durée du Programme : 18 mois au plus à compter de la présente assemblée

Ces prix seront ajustés en cas d'opérations conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Compte tenu des actions déjà auto-détenues par la Société, le montant que cette dernière est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximum fixé par l'Assemblée Générale s'élèvera à 15 934 248 euros.

Le Conseil d'Administration pourra procéder à l'acquisition, à la cession et au transfert des actions de la Société par tous moyens, par intervention sur le marché, de gré à gré, notamment par achat de blocs de titres pouvant éventuellement porter sur l'intégralité du programme.

La présente autorisation met fin avec effet immédiat à celle précédemment donnée par l'Assemblée Générale du 29 janvier 2016.

Les actions propres acquises et / ou annulées par la Société dans le cadre des précédentes autorisations consenties par l'Assemblée Générale depuis le 29 janvier 1998 seront prises en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la Société dans la limite précitée de 10 %.

Le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats d'actions et cessions ainsi réalisés.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation à son Président, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et de manière générale faire tout ce que nécessaire.

D. Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

- La Société s'engage, en application de la loi, à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital de la société. Elle s'engage en outre à conserver un flottant suffisant sur l'Euronext qui respecte les seuils tels que définis par Euronext.
- Le nombre d'actions susceptible d'être acquis ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, soit 1 427 800 actions, à la date de l'Assemblée Générale Mixte, soit 142 780 actions. En prenant en compte les 9 932 actions propres appartenant à IGE+XAO au 31 octobre 2016 (0,70% du capital), le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 132 785, soit 9,3% des 1 427 800 actions composant le capital à la date de ce jour.
- Sur la base du cours maximum unitaire d'achat de 120 euros, l'investissement théorique maximum s'élèverait à 15 934 248 euros, étant précisé que le prix minimum de cession est de 20 euros par action.
- A titre indicatif, le montant des réserves disponibles, c'est à dire toutes les réserves hors réserves statutaires et légales, incluant diverses primes d'émission et de fusion, le report à nouveau ainsi que le résultat net, ressort des derniers comptes sociaux annuels certifiés au 31 juillet 2016 à la somme de 23 571 953 €. En application de la loi, le montant du présent programme de rachat ne pourra pas être supérieur à ce montant.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées, cédées ou transférées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et respectant les principes énoncés de déontologie de l'AFEI. Il n'est pas prévu de réaliser une part du programme par l'utilisation de produits dérivés.

Durée et calendrier du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois, à compter de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2017, soit au plus tard jusqu'au 26 juillet 2018.

E. Répartition du capital

Le capital social de la Société IGE+XAO est divisé en 1 427 800 actions de 3,85 euros de valeur nominale, dont la répartition, au 31 juillet 2016 est la suivante :

Actionariat	Nombre d'actions		Nombre	Nombre	% Capital	% de droits de vote
	Droits de vote simple	Droits de vote double	D'actions	De droits de vote		
IRDI	0	101 594	101 594	203 188	7,12%	11,09%
Di Crescenzo Alain	50	168 575	168 625	337 200	11,81%	18,41%
Baudron Charles	0	95 250	95 250	190 500	6,67%	10,40%
Grèzes Robert	0	35 000	35 000	70 000	2,45%	3,82%
FIP IXO Development 4	750	5 300	6 050	11 350	0,42%	0,62%
Sanchez	0	2 715	2 715	5 430	0,19%	0,30%
P. Peroux	0	628	628	1 256	0,04%	0,07%
D. Sabot	0	628	628	1 256	0,04%	0,07%
R.Y. Portel	0	628	628	1 256	0,04%	0,07%
D. Krustev	0	400	400	800	0,03%	0,04%
Autres personnes au nominatif	45	2 263	2 308	4 571	0,16%	0,25%
	845	412 981	413 826	826 807	28,98%	45,14%
IGE+XAO (actions propres) au nominatif	6 494	--	6 494	--	0,45%	0,00%
Nominatifs	7 339	412 981	420 320	826 807	29,44%	45,14%
IGE+XAO (actions propres) au porteur	2 807	--	2 807	--	0,20%	0,00%
Au porteur	1 004 673	--	1 004 673	1 004 673	70,37%	54,86%
Au porteur	1 007 480	--	1 007 480	1 004 673	70,56%	54,86%
Total	1 014 819	412 981	1 427 800	1 831 480	100,00%	100,00%

La société Ennismore Fund Management a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la Société IGE+XAO SA le 16 septembre 2015.

La société Alto Invest a déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 2% du capital social de la Société IGE+XAO SA le 4 décembre 2015.

La société Amiral Gestion a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10% du capital social de la Société IGE+XAO SA le 4 décembre 2015.

La société ORFIM a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 2% du capital social de la Société IGE+XAO SA le 28 avril 2016.

A la connaissance de la Société, aucune autre modification significative dans la détention du capital social ou des droits de vote n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2016.

F. Evènements récents

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions en cours, IGE+XAO a procédé au rachat d'un bloc de 63 403 actions le 30 novembre 2016, représentant 4,4% du nombre d'actions composant le capital social.

Les publications financières de la Société sont disponibles sur son site ige-xao.com, sur celui d'Euronext ainsi que sur le site de l'AMF.

G. Personne assumant la responsabilité de la note d'information

A notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité : elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat par IGE+XAO de ses propres actions; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Colomiers, le 26 octobre 2016

Alain Di Crescenzo
Président du Conseil d'Administration

IX. Rapports généraux des Commissaires aux comptes

A. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : €. 5.497.030

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 juillet 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2016 :

- le contrôle des comptes consolidés de la société IGE + XAO S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La note 3 « Principes comptables et base de préparation des états financiers – constatation du chiffre d'affaires » aux états financiers consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans la note aux états financiers consolidés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan consolidé du 31 juillet 2016 s'établit à 2.777 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans la note 3 « Principes comptables et base de préparation des états financiers – Perte de valeur et valeurs recouvrables des écarts d'acquisition » aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune des entités correspondantes et nous avons vérifié que la note aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes,

Toulouse-Labège, le 2 décembre 2016

Marseille, le 2 décembre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

Marc Lopez

B. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : €. 5.497.030

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 juillet 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IGE + XAO S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 juillet 2016 s'établit à 13.183 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans le paragraphe « Titres de participation des sociétés » de la note 4 « Principes comptables de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la Direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Toulouse-Labège, le 2 décembre 2016

Marseille, le 2 décembre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

Marc Lopez

X. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

IGE + XAO S.A.

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1-1 Le conseil d'administration du 12 février 2016 a autorisé une avance en compte courant non rémunérée de 30.000 € au profit de la filiale IGE+XAO BELGIUM, cette avance étant totalement remboursée au 31 juillet 2016.

Administrateur concerné : M Alain Di Crescenzo également administrateur d'IGE+XAO BELGIUM

1-2 Le conseil d'administration du 29 juillet 2016 a autorisé l'arrêt de la facturation des prestations juridiques et comptables à la société S2E CONSULTING pour un montant abandonné de 11.540 €

Administrateur concerné : M Alain Di Crescenzo également administrateur de S2E CONSULTING

Ces conventions ont été autorisées dans le cadre du soutien financier de ces filiales et de l'intérêt du groupe.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Refacturation de loyers

Compte tenu de l'occupation par les sociétés françaises du Groupe du même bâtiment à office de bureaux situé à Colomiers (ZAC des Ramassiers depuis le 2 juin 2014), le conseil d'administration dans sa séance du 29 juillet 2014 a autorisé la société IGE SA, preneur du bail, à facturer à votre société au cours de l'exercice une somme de 77.752 euros au titre du loyer au prorata des surfaces occupées et une somme de 2 842 euros au titre des charges locatives y afférentes.

Mandataires sociaux concernés :

M. Alain Di Crescenzo, également administrateur d'IGE SA,
M. Charles Baudron, également administrateur d'IGE SA

2.2 Avances financières aux filiales

Filiale Malgache

Le conseil d'administration du 28 juillet 2015 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 juillet 2016 de l'avance sans intérêt consentie à la filiale IGE+XAO Madagascar, pour un montant maximal de 50.000 euros.

Le montant de l'avance à la clôture de l'exercice s'élève à 16.976 euros

Mandataires sociaux concernés :

M. Alain Di Crescenzo, Gérant de IGE+XAO Madagascar.

2.3 Engagement de caution

Le conseil d'administration du 26 mars 2015 a autorisé le renouvellement de l'engagement de caution d'un montant de 100.000 euros donnée par votre société à l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APS) au profit de la filiale Mayridis Voyages SARL.

Mandataires sociaux concernés :

M. Alain Di Crescenzo, représentant d'IGE+XAO SA.

2.4 Prestation d'assistance

Facturation à la société IGE S.A. des redevances administratives, de communication et de management, pour un montant de 1.898.649 euros.

2.5 Intégration fiscale

Votre société forme avec les sociétés françaises du groupe éligibles au régime, un groupe fiscal intégré, régi par la convention d'intégration renouvelée le 28 juillet 2015.

2.6 Gestion de trésorerie

Votre société participe avec les sociétés Winsoft Diffusion SNC et Mayridis Voyages à une convention de gestion centralisée de trésorerie.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Indemnités de cessation des fonctions du Président du Conseil d'administration

Le conseil d'administration du 29 janvier 2016 a décidé de renouveler dans des conditions identiques à celle précédemment fixées par le conseil d'administration du 29 juillet 2011 le mode de détermination des indemnités de cessation des fonctions du Président du conseil d'administration dans les conditions suivantes :

En cas de rupture du contrat de travail actuellement suspendu, pour toute autre raison que démission ou départ à la retraite, les dispositions suivantes s'appliqueront:

Préavis en cas de licenciement hors faute grave ou lourde

Sa durée sera déterminée de la façon suivante :

- ✓ Un an si le licenciement intervient durant la 1^{ère} année de la reprise de contrat,
- ✓ 6 mois si licenciement intervient par la suite.

Indemnité contractuelle de licenciement :

Elle sera déterminée de la façon suivante :

- ✓ 18 mois de salaire si le licenciement intervient durant la 1^{ère} année de la reprise de contrat,
- ✓ 15 mois de salaire si le licenciement intervient par la suite.

Cette indemnité sera calculée sur la base de la moyenne des 12 derniers mois de salaire brut, primes incluses, perçus antérieurement à la notification du licenciement, étant attendu que cette indemnité contractuelle de licenciement ne pourra jamais être inférieure au montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement, mais ne pourra se cumuler ni avec cette dernière ni avec l'indemnité légale de licenciement.

Condition de performance

Le versement de cette indemnité est soumis à la condition que le résultat opérationnel du Groupe déterminé suivant les normes IFRS soit au moins égal à 5% de son chiffre d'affaires à la clôture du dernier exercice dont les comptes auront été examinés par le Conseil d'Administration à la date de rupture du contrat.

Il est précisé que cette condition de performance ne sera applicable que pour la fraction du montant de l'indemnité excédant les indemnités légales et conventionnelles dues au titre de l'ancienneté de Monsieur Alain Di Crescenzo.

Marseille et Toulouse-Labège le 2 décembre 2016

Les commissaires aux comptes

Marc LOPEZ

KPMG Audit
Christian LIBEROS

XI. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société IGE+XAO S.A.

IGE + XAO S.A.

Siège social : 16, boulevard Déodat de Séverac - 31770 Colomiers

Capital social : €. 5.497.030

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société IGE + XAO S.A.

Exercice clos le 31 juillet 2016

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IGE+XAO S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marseille, le 2 décembre 2016

Toulouse-Labège, le 2 décembre 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Christian Libéros
Associé

Marc Lopez

XII. Mise à disposition du rapport financier annuel

Le rapport financier annuel IGE+XAO est mis à disposition des personnes intéressées sur demande, adressée directement au siège de la Société IGE+XAO – 16, Boulevard Déodat de Séverac – CS 90312 – 31773 Colomiers Cedex ou par voie électronique à l'adresse suivante : solie@ige-xao.com / Tél. : 05 62 74 36 36 / Fax : 05 62 74 36 37. Il peut également être consulté ou téléchargé sur le site www.ige-xao.com rubrique Investisseurs. Il a également fait l'objet d'un dépôt effectif et intégral sous format électronique dans le cadre de l'Information réglementée auprès de l'AMF.